

Volt



VERS UN

NOUVEAU RÉCIT

DE L'IMMIGRATION

Un Livre Blanc de Volt France

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. FRANCE : UN ÉTAT DES LIEUX	15
LA FRANCE ET LES MIGRATIONS	15
DE LA « RICHESSE » À LA « MENACE » – CINQUANTE NUANCES DE RÉCIT	16
DE FERMETURE EN FERMETURE : L'EUROPE ET LA FRANCE EN 2025	20
CHAPITRE 2. UN NOUVEAU RÉCIT MIGRATOIRE	25
UN REGARD PARTICULIER SUR LE PHÉNOMÈNE MIGRATOIRE	25
DES POLITIQUES MIGRATOIRES DÉPASSÉES	26
REPRENDRE LE RÉCIT MIGRATOIRE AUX NATIONALISTES	28
2.4 UNE POLITIQUE MIGRATOIRE FÉDÉRALE, HUMAINE ET EFFICACE	29
CHAPITRE 3. NOS PROPOSITIONS	33
ASILE ET PERSONNES RÉFUGIÉES LA FIN DE LA PASSIVITÉ	33
MIGRATIONS ÉCONOMIQUES, ÉTUDES : SE DÉMARQUER DANS LA COMPÉTITION	36
METTRE UN TERME À LA « FABRIQUE À CLANDESTINS »	38
FRONTIÈRES : ALLIER HUMANITÉ, EFFICACITÉ, GESTION FÉDÉRALE	40
FAIRE DE L'INTÉGRATION LE FER DE LANCE DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE	41
POUR UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE COHÉRENTE	44
CHAPITRE 4. D'AUTRES MODÈLES	51
ALLEMAGNE : WIR SCHAFFEN DAS	51
HONGRIE : « DÉFENDRE LA CIVILISATION EUROPÉENNE »	53
E ROYAUME-UNI : TAKE BACK CONTROL	55
LES PAYS-BAS : MELTING-POT ET INTÉGRATION	58
CONCLUSIONS	67

PRÉFACE

ANNA STROLENBERG,
EURODÉPUTÉE DE VOLT

À la fin de l'année dernière, j'ai eu l'occasion de visiter le centre italien de détention de migrants de Gjadër, à environ une heure de route de Tirana, la capitale albanaise. Au milieu de bâtiments vides et déjà délabrés, j'ai pu constater de visu à quel point notre future politique migratoire européenne pourrait être mal orientée et hostile. Il ne s'agit pas d'un exemple isolé : en septembre, le gouvernement néerlandais a présenté à la Commission européenne une demande de dérogation aux règles de l'UE en matière d'immigration. Un mois plus tard, la Pologne a annoncé une suspension territoriale temporaire du droit d'asile. À l'heure actuelle, les gouvernements nationaux font pression en faveur de ce que l'on appelle les « centres de retour ». L'objectif est d'externaliser les difficultés que nous rencontrons en dehors de l'Europe et de les confier à des autocrates.

C'est exactement le contraire de ce que Volt défend au Parlement européen : l'Europe doit se mettre au diapason. Nous devons résoudre les difficultés auxquelles nous sommes confrontés au lieu de les externaliser. Pour ce faire, nous devons faire preuve de solidarité au sein de l'Europe. Nous devons partager les responsabilités et répartissons les demandeurs d'asile de manière égale en Europe, nous créer des politiques d'intégration plus fortes afin que les réfugiés fassent partie de nos sociétés. À l'heure où les droits humains sont discrédités des deux côtés de l'Atlantique, Volt Europa continuera à défendre ces valeurs dans ses politiques, comme le fait ce Livre blanc.



CÉCILE RICHARD & ADRIEN COPROS,

CO-PRÉSIDENTS DE VOLT FRANCE



Le récit français sur la question des migrations a trop longtemps été l'apanage de mouvements politiques opposés à la notion même de France comme terre d'accueil : l'immigration serait coûteuse pour nos finances publiques, dangereuse pour nos villes, menaçante pour nos valeurs et notre culture.

Il appartient aujourd'hui à d'autres forces, proeuropéennes, progressistes, ouvertes sur le monde, de construire un nouveau narratif sur cet enjeu public, de présenter une politique migratoire ouverte comme une solution à de nombreuses difficultés, tout en reconnaissant les dysfonctionnements et les imperfections actuelles. Alors que des centaines de personnes sont secourues chaque année dans la Manche, que Mayotte gère avec difficulté les flux migratoires venus des Comores et que les bouleversements en Syrie ont suscité des replis instantanés sur le Vieux Continent, le présent Livre blanc contribuera à cet effort de renouvellement.

SVEN FRANCK

INITIATEUR DU LIVRE BLANC



Après qu'ils aient dominé les agendas politiques pendant plus d'une décennie, il est temps de lever le stigmate de l'immigration. L'immigration a toujours existé et existera toujours. L'immigration a été une bénédiction, favorisant la croissance économique et la prospérité en Europe depuis des décennies. Mais elle a aussi été un défi – car, du multiculturalisme aux Pays-Bas à l'incapacité de l'Allemagne à offrir une perspective aux immigrants dont elle a pourtant cruellement besoin, nous n'avons pas encore trouvé la clé de l'intégration.

De nombreux pays européens souhaitent se définir historiquement par l'ethnicité plutôt que par la citoyenneté, faisant de l'immigration un bouc émissaire commode, tout comme l'Union européenne, pour détourner l'attention des problèmes souvent causés par de mauvaises politiques nationales. En tant que citoyens, nous devons aussi dénoncer les mouvements politiques qui pointent du doigt le fantasme d'une « Bruxelles » toute puissante. Nous avons pour devoir de montrer la voie et de rappeler à nos gouvernements nationaux que nous ne « maîtrisons » l'immigration qu'en la gérant ensemble, à l'échelle européenne, en tenant compte à la fois des besoins et des réticences des États membres.

L'AVENIR MADE IN EUROPE

À PROPOS DE VOLT

Seule une Europe unie peut nous permettre de résoudre nos défis communs. Les partis nationaux atteignent leurs limites. Pour contrer les promesses nationalistes et proposer un projet d'avenir à toutes les Européennes et tous les Européens, nous avons créé Volt en 2017, le premier parti paneuropéen. Nous réunissons aujourd'hui plus de 35 000 membres venant de 31 pays. Nous comptons plus de 200 personnes élues en Europe, avec des députés aux Pays-Bas et à Chypre, cinq eurodéputés élus en 2024 et des dizaines d'élus régionaux et locaux en Allemagne, en Roumanie, aux Pays-Bas. Ensemble, nous travaillons à la réalisation d'une Europe fédérale puissante où les plus hauts standards de développement humain, social, environnemental et technique sont partagés. Nous sommes paneuropéens, pragmatiques et progressistes. Nous posons les questions nécessaires et faisons des propositions réalistes pour résoudre les défis communs aux États européens. En unissant nos forces de manière démocratique, nous souhaitons former un gouvernement européen fort, responsable et transparent qui agit dans l'intérêt de tous les Européens. Nous croyons en la réforme de l'Europe pour construire une véritable démocratie européenne.

Notre approche s'ancre sur la recherche des meilleures pratiques, l'attachement à la culture scientifique et une gouvernance horizontale. Nous souhaitons développer une éthique de dialogue et de consensus, entre nos branches nationales, avec les autres partis politiques et avec la société civile. Volt promeut la participation de toutes et tous dans les structures du mouvement et la transparence dans les processus de décision. Volt France est la branche française de Volt Europa.

CAR L'AVENIR N'ATTEND PAS, NOUS

CRÉONS ENSEMBLE LE FUTUR DE L'EUROPE.



2024 : Le bureau de Volt Europa, Anna Strolenberg et Reinier van Lanschot le soir des élections, Ursula von der Leyen et les cinq eurodéputés de Volt.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

« Il appartient aux forces proeuropéennes et progressistes de construire un nouveau narratif sur cet enjeu public capital afin de bâtir la politique migratoire de demain : fédérale dans son ambition et sa gouvernance, ouverte sur le monde, réaliste et efficace dans la résolution de ses dysfonctionnements actuels. » Mai 2025

L'Europe semble aujourd'hui avoir oublié son héritage migratoire. Notre continent constitue une terre de migrations depuis des siècles ; notre prospérité, nos cultures, nos langues mêmes se sont enrichies de populations venues d'autres régions du monde. Si le volume de l'immigration croît avec l'augmentation de la population mondiale, nous n'assistons en aucun cas à la submersion décriée dans certains discours publics.

Pourtant, la précipitation, la peur et le rejet de l'autre ont caractérisé l'agenda politique et législatif des derniers mois. Renforcement subit des frontières sans logique d'ensemble, sous-traitance de la gestion de l'asile à des États tiers, frénésie normative, débat public dominé par la peur : les réflexes de repli risquent de coûter cher à l'Europe, alors qu'attirer talents et investissements internationaux devrait être une priorité.

Gagner la bataille du récit

Alors que les forces politiques nationalistes semblent avoir remporté la bataille du récit, il revient aux forces politiques telles que Volt de faire émerger un nouveau narratif, humaniste et pragmatique. Nous devons nous réapproprier l'expression galvaudée selon laquelle l'immigration est une chance : elle est une opportunité pour nos sociétés vieillissantes et nos économies, mais également pour notre propre identité.

Ce Livre Blanc porte une ambition claire et forte : rompre avec la vision de l'étranger comme source d'insécurité, et faire de l'immigration une promesse pour l'avenir. Volt entend transformer nos sociétés en espaces accueillants, où chaque nouvelle personne contribue pleinement au dynamisme économique et culturel de la France et de l'Europe.

Fort de son bilan législatif au Parlement européen, Volt propose de concevoir à terme une politique migratoire fédérale, gouvernée au niveau européen et mise en œuvre au national et au local, intransigeante lorsque ses valeurs sont menacées, pragmatique dans sa recherche d'efficacité et de simplicité.

Contribuer à l'apaisement du débat public

Sans prétendre apporter une solution universelle et définitive à ces questions, nos travaux tentent d'apporter de nouvelles orientations. Le présent Livre blanc détaille la vision particulière de Volt avant de présenter vingt réformes pour fonder les politiques migratoires de demain, enrichies par les expériences d'autres pays européens.

SIX PILIERS POUR UNE POLITIQUE

MIGRATOIRE FÉDÉRALE,

HUMAINE, EFFICACE

Nos propositions-clés en vingt réformes

Asile et personnes réfugiées : pour mettre fin à la passivité

1. Instituer un régime d'asile véritablement européen, fondé sur une plus grande solidarité continentale, pour remplacer le système Schengen.
2. Faire de la détention des demandeurs d'asile une exception extrême.
3. Créer des procédures simplifiées pour un traitement humain et intégrateur, notamment en accélérant les délais de traitement.
4. Reconnaître un statut de réfugié climatique, unifié au niveau européen.

Migrations économiques et d'études : pour nous démarquer dans la compétition

5. Désengorger les préfectures en accélérant et en simplifiant les instructions.
6. Rationaliser les procédures pour attirer étudiants et talents internationaux, notamment par la mise en place d'un cadre européen de reconnaissance des qualifications.
7. Soulager les secteurs en tension et lutter contre l'exploitation des immigrés.

Exploitation, éloignements : pour mettre un terme à la « fabrique à clandestins »

8. Rationaliser la machine à OQTF par une politique réaliste et raisonnée de retours.
9. Faire primer le droit humain à la santé en fusionnant l'AME avec la PMU.
10. Favoriser des voies réalistes de régularisation, d'abord pour les métiers sous tension.

Gestion des frontières extérieures : pour allier humanité, efficacité, fédéralisme

11. Transformer Frontex en Agence fédérale des frontières de plein exercice.
12. Ériger la lutte contre le trafic d'être humains, en « grande cause européenne ».

Intégration : pour l'ériger en fer de lance de toute politique migratoire réussie

13. Accélérer la simplification administrative en supprimant les obstacles artificiels.
14. Créer un fonds d'intégration locale pour répondre aux besoins des collectivités.
15. Faciliter l'apprentissage des langues, premier vecteur d'intégration.
16. Sanctuariser le droit au regroupement familial, dans le respect de nos valeurs.
17. Permettre une intégration politique et citoyenne réussie, à commencer par le droit de vote aux élections locales et européennes.

Contentieux bilatéraux, développement : pour une politique étrangère cohérente

18. Co-construire avec le Royaume-Uni un « New Deal » pour la Manche, basé sur un traité migratoire complet et une priorité mise sur le respect de la dignité humaine.
19. Juguler la crise mahoraise en conciliant renforcement des moyens de surveillance, relocalisation des réfugiés, et refus de restrictions nouvelles du droit du sol.
20. Renforcer notre politique d'aide au développement en envisageant à terme une politique européenne unique et en repensant le paradigme de la coopération internationale par la promotion d'un consensus de Strasbourg.

INTRODUCTION

France, 2027-2035 – De la lutte contre l’immigration à l’émigration

Début 2027, le Rassemblement national axa sa campagne présidentielle sur le thème de l’immigration. Quelques puissances étrangères, favorables au RN, organisèrent des couloirs d’immigration à partir de pays d’Afrique francophone afin de submerger l’Hexagone, comme expérimenté aux frontières polonaises et baltes. En juin 2027, après la victoire du RN aux élections présidentielles et législatives, une politique stricte d’expulsion des migrants en situation irrégulière fut mise en place. Elle eut pour conséquence la fermeture d’entreprises les employant, mais aussi le développement de réseaux clandestins attirant celles et ceux qui voulaient échapper à l’expulsion.

En 2029, pour combattre la criminalité, le gouvernement décida de mettre en place une politique de lutte contre le communautarisme : tout étranger hors Union européenne aidant un migrant en situation irrégulière serait expulsé, tout binational aidant un migrant considéré comme « illégal » déchu de la nationalité puis expulsé. Cette politique permit d’expulser un grand nombre de personnes, mais provoqua une vague de départ sans précédent de binationaux et d’étrangers, surtout parmi les plus aisés.

De nombreuses entreprises n’arrivant toutefois pas à remplacer les départs, la crise du secteur de la santé s’aggrava dramatiquement. Le tourisme et l’agro-alimentaire en souffrirent également, à tel point que la France ne fut plus une destination prisée des investisseurs et des migrants économiques.

En 2032, la crise économique ne faiblissant pas en France, ceux qui en avaient les moyens commencèrent à émigrer en masse vers les pays francophones (Suisse, Canada), qui réagirent en instaurant une politique migratoire plus dure envers les Français. Au moment des élections présidentielles, soucieux d’accentuer sa rhétorique et continuant à attribuer les marasmes économiques de l’Hexagone aux vagues de migrants, le RN basa sa campagne de réélection sur un retour du contrôle des migrations des Européens. Une fois réélu, il commença à expulser les étrangers originaires de pays de l’Union européenne.

En 2033, à la suite de plusieurs sécheresses particulièrement graves, les gouvernements des pays de l’Afrique du Nord s’écroulèrent en raison de troubles civils devenus incontrôlables. Émeutes de l’eau et de la faim poussèrent les habitants de ces pays à fuir par la mer et se réfugier dans des pays plus stables. C’était sans compter sur les gardes-côtes des autocraties européennes qui avaient ordre de couler les bateaux.

En 2035, des « puissances protectrices », afin de résoudre leur problème démographique, requièrent des pays européens protégés l’envoi d’une partie de leurs improductifs en âge de travailler dans le cadre d’un programme Travail contre Logement : ce programme permit d’envoyer tout Européen sans emploi dans la puissance étrangère protectrice, à charge pour elle de le loger et le nourrir en échange d’un travail non rémunéré.

Et si la catastrophe venait de notre fermeture ?

La France et l’Europe pourraient se rapprocher de cette dystopie un jour, à en juger par les récents accords migratoires, les discours alarmistes omniprésents dans le discours



“
L’Europe doit attirer
les talents étrangers,
et pour cela, nous devons
mettre de côté
nos craintes.

Nela Riehl
Eurodéputé Volt

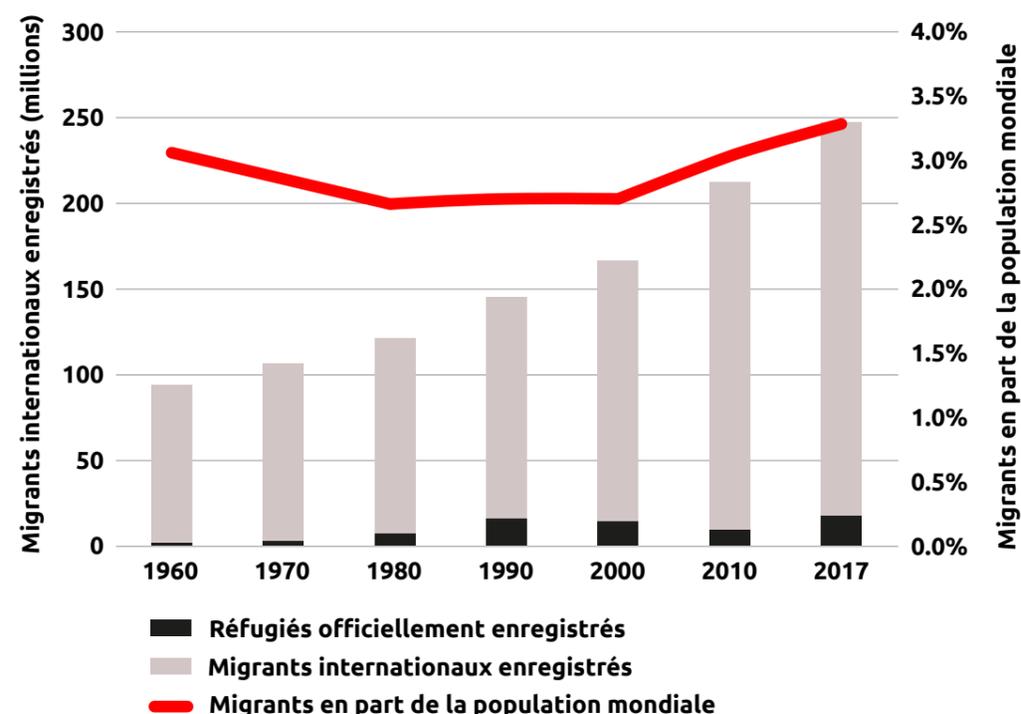
public et les politiques de fermeture mises en place à travers le continent. Pourtant, les migrations ne sont pas une originalité du 21e siècle, mais bien un phénomène-clé ayant accompagné l'humanité tout au long de son existence. Bien souvent, c'est précisément l'immigration qui a permis aux sociétés de prospérer. Et face à un débat public de plus en plus crispé et polarisé, aux faibles taux de natalité, aux multiples crises sociétales, environnementales et humanitaires, l'Europe doit repenser en profondeur ses politiques migratoires.

En 2025, les partis nationalistes et souverainistes semblent avoir largement remporté la bataille culturelle et la bataille du récit. L'immigration clandestine est désormais un thème récurrent des débats publics : levier de peur, thème de prédilection des mouvements nationalistes... La couverture médiatique des migrations se concentre sur un angle sécuritaire, généralement à la faveur d'un fait divers montrant supposément la « violence » des migrants, plus que sur les succès de l'intégration et ses bénéfices sociaux, économiques et culturels. Pire encore, des acteurs géopolitiques exploitent l'incapacité de nos institutions à agir avec raison et prévoyance, instrumentalisant la question migratoire pour obtenir des concessions de la part des Européens.

Quant aux forces modérées, progressistes, favorables à une plus grande intégration européenne, peinent à faire émerger un narratif à la fois humaniste et pragmatique. La peur, l'intolérance et la réaction à ces dernières dictent les agendas politiques. Les lois sur l'immigration se succèdent mais ne permettent ni de réguler, ni d'accompagner les migrations, encore moins de garantir une intégration efficace. L'exagération des discours affaiblit notre cohésion sociale, nos économies, nos systèmes de protection sociale et notre prospérité.

Une étude de la réalité en 2025

Sans prétendre apporter une solution universelle et définitive à ces questions, nos travaux tentent d'avancer des réponses nouvelles. Le présent Livre blanc se propose de dresser un état des lieux du rapport de la France au phénomène migratoire



(Chapitre 1. France : un état des lieux, page 14). Il explicite la vision particulière de Volt, axée sur une reconnaissance des difficultés rencontrées et sur nos valeurs proeuropéennes, progressistes et humanistes (Chapitre 2. Un nouveau récit migratoire, page 24). Il détaille nos propositions pour fonder les politiques migratoires de demain (Chapitre 3. Nos propositions, page 32). Pour les éclairer, il étudie enfin les politiques publiques entreprises par quelques-uns de nos voisins européens et leurs approches sous-jacentes (Chapitre 4. D'autres modèles, page 50).

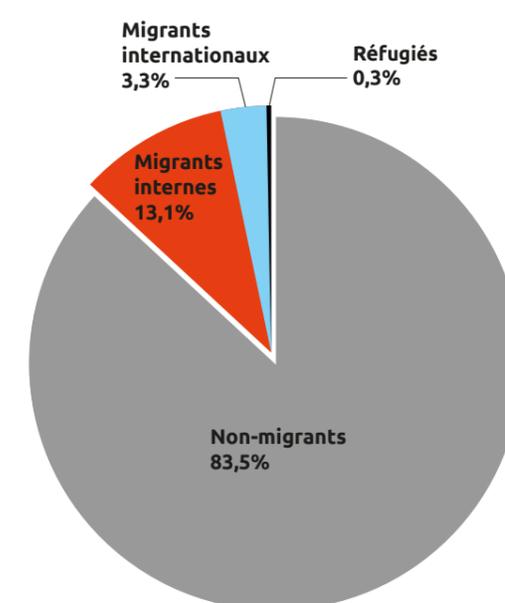
Aborder les termes du sujet implique d'emblée de questionner un certain nombre de croyances, érigées comme des « vérités incontestables », à commencer par la première d'entre elles : l'idée que les migrations atteignent un niveau record. Car les faits racontent une autre histoire. Les niveaux actuels de migration internationale ne sont ni exceptionnellement élevés ni en augmentation : les migrations sont un fait quasiment stable depuis des décennies.¹ En Europe et notamment en France, les niveaux actuels des soldes migratoires annuels ne sont aucunement exceptionnels.

Certes, la situation de l'Europe s'est fondamentalement transformée à travers les siècles, passant de principal réservoir de candidats aux départs, de 1500 à 1950, à celui de destination majeure pour les migrants. Entre 1848 et 1940, l'insatiable besoin de main-d'œuvre suscité par l'industrialisation et l'impérialisme des Européens aura déplacé quelque 150 millions de personnes, soit environ 9 % de la population mondiale de 1900.

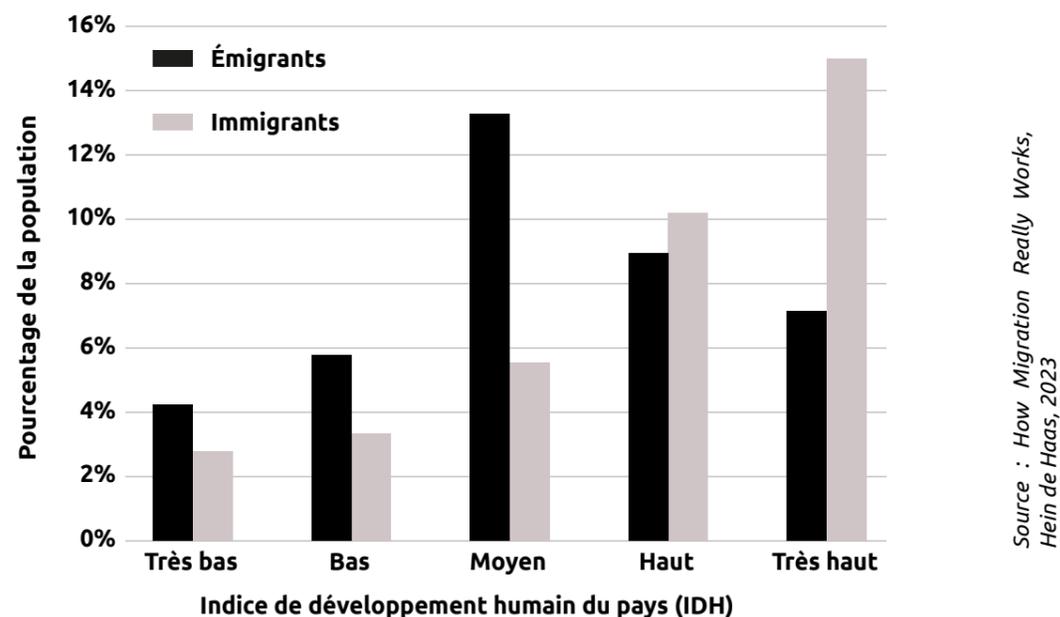
À cette période, environ 55 à 58 millions d'Européens se rendaient aux Amériques, 48 à 52 millions d'Indiens et de Chinois du Sud migraient vers les colonies européennes d'Asie du Sud-Est, d'Afrique de l'Est et du Pacifique Sud, et 46 à 51 millions de Russes et de Chinois s'installaient en Mandchourie, en Sibérie, en Asie centrale et au Japon.² Environ 48 millions d'Européens ont quitté le continent entre 1846 et 1924. Le colonialisme a également entraîné la plus grande migration forcée jamais enregistrée dans l'histoire, avec 12 millions d'Africains emmenés de force dans les Amériques.

Encore aujourd'hui, plus de 80 % de la population mondiale vit dans son pays d'origine, malgré d'énormes inégalités géographiques et économiques. Les mouvements de masse dus à la guerre ou à des catastrophes naturelles ont même tendance à être à la fois temporaires et de courte durée.

De surcroît, selon les données compulsées par l'Université du Sussex et la Banque mondiale, il apparaît que les migrations internationales ne proviennent pas de pays à faible niveau de richesse, mais plutôt de régions bénéficiant d'un développement humain dynamique. La « tentation de l'émigration » ne diminue qu'une fois atteint un indice élevé de développement humain.



1 (en) Population and Development Review – International Migration: Trends, Determinants, and Policy Effects, Hein de Haas et al., 8 octobre 2019 (lien)
 2 (en) International Affairs – How migration really works: a factful guide to the most divisive issue in politics, Hein de Haas, 2023 (lien)



Le volume supposément « inédit » des migrations et la « pauvreté » des pays d'origine ne constituent donc que deux parmi de nombreuses réalités acceptées comme intangibles, et pourtant très fragiles à l'épreuve des faits.

Un essai de définition des termes du sujet

Car chaque concept a son sens et sa connotation, souvent galvaudés dans le débat public, il nous a paru essentiel de tenter de cerner les principaux termes du sujet.

MIGRATION

La mobilité géographique est considérée comme une migration si elle implique un changement de résidence habituelle au-delà des frontières administratives de cette dernière. Une distinction essentielle est faite entre les migrations internes et les migrations internationales. Si l'on considère ces dernières, l'émigration consiste à quitter définitivement son pays ou lieu de résidence, l'immigration à s'installer dans un nouveau pays.

DURÉE DE LA MIGRATION

Un changement de résidence au-delà des frontières administratives pendant plus d'un an est considéré comme une migration³, quel qu'en soit le motif principal.

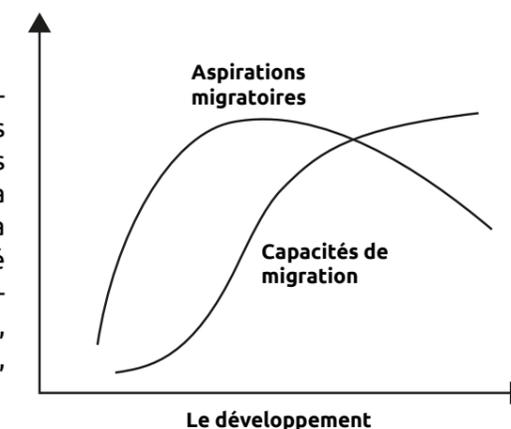
MIGRANTS FORCÉS

Personnes se déplaçant principalement en raison de la violence ou de la persécution dans leur pays d'origine. Une distinction importante existe entre les demandeurs d'asile et les réfugiés. Un demandeur d'asile a demandé le statut de réfugié et attend une décision, tandis qu'un réfugié, selon la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés dite « de Genève », est une personne ayant fui son pays en raison d'une crainte fondée de persécution. Les personnes qui fuient mais restent dans leur pays sont connues sous le nom de « personnes déplacées ».

3 (en) Commission européenne – Glossaire du Réseau européen des migrations sur l'asile et la migration, 29 avril 2024 ([lien](#))

INTÉGRATION

La notion est polysémique et revêt des significations et interprétations influencées par les discours politiques et les courants de la sociologie. Elle peut désigner à la fois les politiques publiques consacrées à l'installation des personnes ayant immigré dans un pays, et les façons dont ces personnes peuvent participer dans la société, qu'il s'agisse de ses aspects professionnels, linguistiques ou encore civiques.⁴



Source : How Migration Really Works, Hein de Haas, 2023

TRAFIC D'ÊTRES HUMAINS ET PASSAGES CLANDESTINS

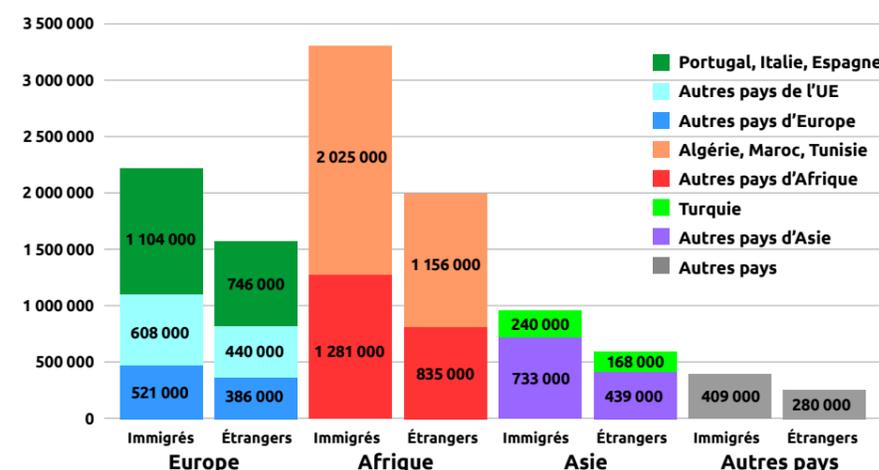
Le trafic illicite et le passage de clandestins sont souvent confondus. Le passage implique que les migrants utilisent des intermédiaires pour franchir les frontières sans autorisation, souvent volontairement. Le trafic, quant à lui, implique une exploitation sévère de travailleurs vulnérables par la tromperie et la coercition et peut n'impliquer aucune migration.

MIGRATION IRRÉGULIÈRE OU CLANDESTINE

Franchissement non autorisé des frontières. L'arrivée spontanée de demandeurs d'asile aux frontières internationales n'est pas considérée comme « illégale » au sens de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés la notion ouvre à la fois les migrants en situation irrégulière et les demandeurs d'asile. Une distinction essentielle est faite entre l'entrée illégale et le séjour illégal, ce dernier impliquant souvent des migrants entrés légalement mais ayant dépassé la durée de validité de leur titre de séjour. Les termes alternatifs tels que « irrégulier », « sans papiers » et « non autorisé » posent leurs propres problèmes mais sont utilisés pour éviter de qualifier les individus d'« illégaux ».⁵

France 2021 : effectifs des immigrés par pays de naissance et des étrangers par nationalité

Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation principale.



4 Fondation Jean Jaurès – Ce que « intégration » veut dire, Smaïn Laacher, 20 février 2023 ([lien](#))

5 En effet, on peut faire valoir que les actes peuvent être illégaux, mais pas les individus, et qu'il est donc inacceptable de qualifier les êtres humains d'« illégaux ».

CHAPITRE 1.

FRANCE : UN ÉTAT DES LIEUX

1.1 La France et les migrations

Dotée de larges façades maritimes, aux frontières parfois montagneuses mais géographiquement poreuses, souvent définies par des fleuves et des massifs bas plutôt que par des éléments infranchissables, la France est l'une des plus anciennes terres d'immigration en Europe.

Ayant effectué sa transition démographique très tôt, la France est devenue une destination à une époque où d'autres pays européens étaient encore des terres d'émigration. Les opportunités de travail étaient abondantes sur le territoire français du fait d'un déficit structurel de travailleurs agricoles et non qualifiés. Les contrôles à l'immigration étaient quasiment inexistants jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, lorsque la France a initié ses premières politiques de recrutement de travailleurs étrangers. La création dans les années 1910 et 1920 d'une pluralité de services ministériels et structures privées, comme la Société générale d'immigration agricole et industrielle, fera de la France le premier pays européen d'immigration dans la première moitié du 20^e siècle. Quelques exemples :

- Confrontés à la pauvreté et au chômage, près de 2 millions d'Italiens ont migré en France entre 1873 et 1914, travaillant comme saisonniers et dans des professions manuelles. Plus de 400 000 d'entre eux se sont installés définitivement. Aujourd'hui, 4 à 5 millions de citoyens français ont des origines italiennes.
- La France est parfois considérée en Pologne comme une seconde patrie spirituelle, une partie de l'élite intellectuelle polonaise choisissant de vivre en France. L'essor de l'industrie du charbon et de l'extraction minière dans le nord de la France au début du 20^e siècle a conduit à une vague massive de migrations en provenance de Pologne, suivie d'un exode de la population paysanne polonaise pendant l'entre-deux-guerres après l'indépendance de la Pologne.
- Les Portugais ont commencé à migrer en France dans les années 1960, poussés par le chômage élevé et la pauvreté au Portugal. La migration s'est accélérée autour de la Révolution portugaise de 1974, de nombreux réfugiés politiques fuyant le pays ; selon l'historien Victor Pereira, jusqu'à 750 000 Portugais ont trouvé du travail dans les usines françaises. En France, la diaspora portugaise reste la plus grande communauté étrangère de tous les États membres de l'Union européenne.

Les migrations continueront de façonner notre société. Les dernières années ont vu une affluence de migrants économiques d'Europe centrale et orientale, principalement de Pologne et de Roumanie mais également d'Asie du sud et d'Afrique. Le narratif de formations populistes et nationalistes oppose de ce fait deux types de migrations, les migrations d'« antan », c'est-à-dire de populations d'ascendance européennes, à celles d'aujourd'hui, venues d'autres continents, avec des caractéristiques prêtées à chaque phase. Et en grande partie inopérantes.



“

Le camp d'accueil albanais Gjadër ressemblait à une ville fantôme.

Francesca Romana D'Antuono
Volt Europa co-President

SUCCÈS ÉCONOMIQUE RENDU POSSIBLE PAR LES MIGRATIONS

Au début des années 1890, la population étrangère a pour la première fois dépassé le million de personnes, soit 3 % de la population. Les syndicats ont joué un rôle d'intégration ayant permis de mettre fin – provisoirement – aux récurrentes manifestations d'hostilité envers les travailleurs étrangers.⁶ Dans le même temps, la politique d'immigration familiale a facilité la naturalisation et a considérablement façonné la société française dans certaines régions.

Après la Première Guerre mondiale, la demande dans les usines a poussé les gouvernements successifs à recruter pour la première fois des travailleurs étrangers dans les pays du Maghreb. Après la Seconde Guerre mondiale, la période des « Trente Glorieuses » a été caractérisée non seulement par le plan Marshall et la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, mais aussi par un flux continu de migrations qui ont contribué à soutenir la croissance économique du pays jusqu'au milieu des années 1970 et la première crise pétrolière. **Le démographe Georges Mauco considérait en 1977 que l'équivalent d'un logement sur deux, de 90 % des autoroutes et d'une machine sur sept construite en France ont été réalisés par des travailleurs immigrés.**⁷

Après les années 1970 cependant, la tendance au recrutement international est jugulée par les difficultés économiques et l'émergence d'un chômage structurel de masse dans les années 1980. L'aide au retour – devenue plus tard l'aide à la réinsertion dans le pays d'origine – s'ajoute aux missions de l'Office national d'immigration créé en 1945. Selon les chiffres de 2022, les migrants représentent plus de 12,2 % de notre main-d'œuvre totale. Qu'il s'agisse des aides à domicile ou des assistantes maternelles, de la livraison, la sécurité ou encore du transport, les migrants peu qualifiés complètent notre main-d'œuvre, tandis que la migration qualifiée assure la compétitivité de notre économie. À mesure que nous vieillissons, notre population active est destinée à décliner de manière significative. Nous serons confrontés au défi complexe de préserver l'activité économique et la richesse tout en prenant soin d'une population beaucoup plus âgée. Pour ce faire, la France – et l'Europe – de demain dépend fortement de l'immigration.

UN SOLDE MIGRATOIRE RELATIVEMENT STABLE

Depuis 1950, l'immigration nette en France a évolué de manière assez stable, à la hausse comme à la baisse.⁸ Il s'agit en grande majorité de migrations légales, où le regroupement familial occupe une place de plus en plus importante. Les règles migratoires s'appliquent à toutes et tous de façon uniforme, à l'exception des ressortissants de l'Union européenne et de pays avec lesquels un régime spécifique a été conclu par accord bilatéral, comme avec l'Algérie et la Tunisie. La politique migratoire reste basée sur le principe d'un flux contrôlé, frappé par des assouplissements ou durcissements selon la conjoncture ou les circonstances.

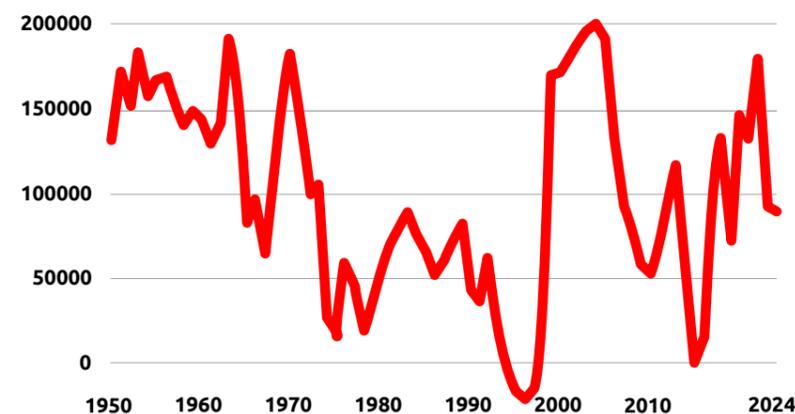
1.2 De la « richesse » à la « menace » – cinquante nuances de récit

Les migrations ont eu une influence durable sur le développement de la société française. La crispation du débat public est d'autant plus surprenante que la métropole est in fine peu concernée par les mouvements migratoires d'aujourd'hui : la France métropolitaine n'est ni

6 En effet, de nombreux immigrés sont décédés suite aux éruptions de violences xénophobes, comme lors du Massacre des Italiens d'Aigues-Mortes.

7 Hommes & Migrations – « Trente glorieuses » : quand les immigrés devaient « rapporter », Jean-Luc Richard, 1999 ([lien](#))

8 (en) Our World in Data – World Population Prospects ([lien](#))



— Solde migratoire français : nombre d'immigrés moins nombre d'émigrés

Source : Our World in Data 2025

l'Italie—laissée à elle-même au cours des vingt dernières années pour gérer les migrants traversant la Méditerranée—, ni l'Allemagne, qui a accueilli près d'un million de réfugiés en provenance de Syrie.

LES MÉRITES DE CULTIVER LA PEUR DES MIGRATIONS

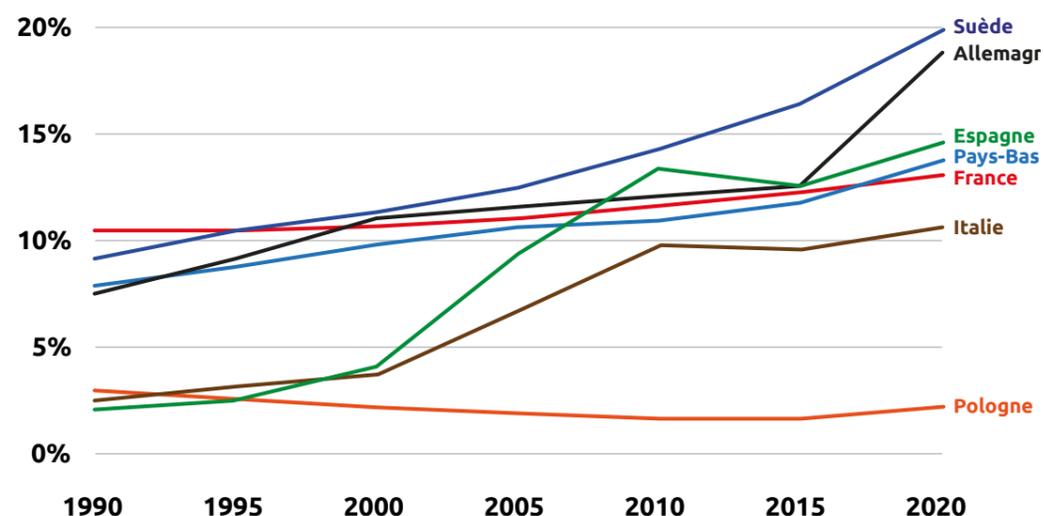
Il est nécessaire de mettre le phénomène en perspective : les Européens bénéficient des quatre libertés du marché unique européen, y compris la liberté de se déplacer librement et de s'installer partout en Europe. Actuellement, **3,3% de la population européenne, soit environ 15 millions de citoyens, sont considérés comme des citoyens européens mobiles** – des citoyens migrant pour vivre et travailler dans un autre État membre. En 2023, 7 millions d'immigrés hors-UE vivaient en Europe, représentant 5,8 % de la population totale. Enfin, l'Europe compte environ 2,8 millions de réfugiés, soit 0,6 % de sa population. Les proportions en France sont similaires : 1,53 million de citoyens européens mobiles, 5,2 millions d'immigrés non-européens et 500 000 réfugiés et demandeurs d'asile.

L'immigration est considérée comme responsable de nombreux maux frappant la France : insécurité, concurrence sur le marché du travail et menace terroriste en premier lieu. Ces trois motifs ont fait l'objet de plusieurs études réfutant ce lien de cause à effet direct. Le débat porte également sur la notion même de ce qu'est être français : les expressions françaises de papier ou Grand Remplacement renvoient à une opposition entre les vrais et les faux français, entre ceux dont la présence sur le territoire est intrinsèquement légitime de par leur ascendance et les envahisseurs. **Une telle rhétorique, en plus d'être infondée, est également dangereuse pour la cohésion nationale.**

CHIFFRES, ACRONYMES ET MANIPULATIONS DANS LE

DÉBAT PUBLIC

L'OQTF, totem du « laxisme » français ? Les obligations de quitter le territoire français (OQTF) sont au cœur des politiques migratoires françaises et du débat public actuel. Toute personne se voyant refuser le statut de réfugié ou dont le titre de séjour a expiré et n'est pas renouvelé peut se voir délivrer une ou plusieurs OQTF dans le temps. Cette décision administrative est devenue ces dernières années un symbole de fermeté migratoire, visant à éloigner du territoire les étrangers en situation irrégulière.



— France : part de la population née dans un autre pays
Source : Our World in Data 2025

Il est impossible de savoir exactement combien de personnes sous OQTF résident actuellement en France, en raison de l'absence de chiffres officiels sur les sorties volontaires du territoire et les individus sous le coup de plusieurs OQTF. Les préfetures ont délivré 137 730 OQTF en 2023, un chiffre en constante augmentation depuis 2015 – à l'exception de 2020. Dans le même temps, leur taux d'exécution est passé de 17 % en 2015 à 7 % en 2023. Outre l'engorgement des préfetures et tribunaux administratifs, les goulots d'étranglement présents au niveau des laissez-passer consulaires restent majeurs – les pays d'origine refusant d'accueillir de nouveau leurs ressortissants ou les liens diplomatiques ayant été rompus. Paris a régulièrement tenté de faire pression sur les pays du Maghreb en réduisant le nombre de visas octroyés, souvent sans succès. Cette situation ralentit également le traitement du renouvellement de titres de séjour, ce qui complique la vie des résidents étrangers, certains basculant dans l'irrégularité du jour au lendemain.

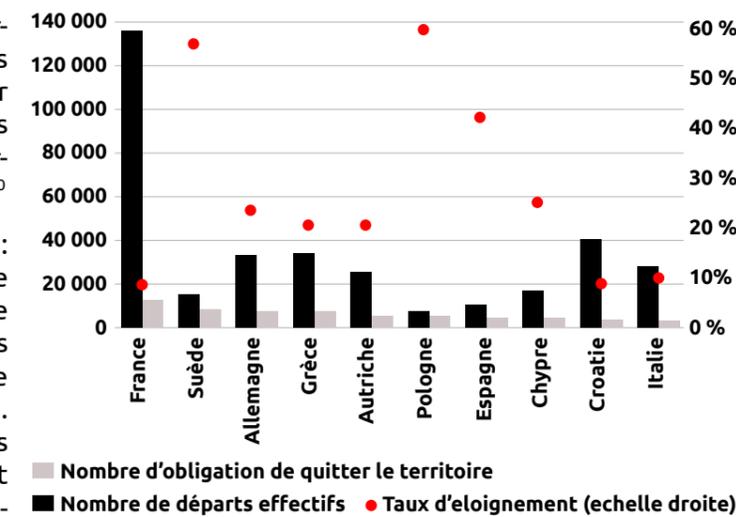
Les OQTF deviennent de plus en plus synonymes de délinquance ou danger, avec comme dernier exemple en date le rapprochement opéré au lendemain de l'attentat de Mulhouse.⁹ Les chiffres ne corroborent pas cette affirmation : seuls 7 % des OQTF délivrées en 2022 l'ont été pour motif de « menace à l'ordre public », motif qui ne requiert pas de décision de justice *a priori*. Il est donc manifestement impossible pour l'État de suivre le rythme de ses propres décisions, ce qui rend d'autant plus nécessaire la refonte complète du dispositif et ses finalités. Constat d'autant plus vrai lorsque l'on compare la France à ses voisins européens : l'hexagone est champion d'Europe de la délivrance des OQTF, loin devant l'Allemagne ou l'Italie.

Les associations d'aide aux migrants, acteurs publics ou complices : peu après sa nomination à la place Beauvau, Bruno Retailleau fustigeait les associations intervenant dans les Centres français de rétention administrative (CRA), chargées d'informer, soutenir et accompagner les étrangers retenus. Ces associations sont ainsi accusées de favoriser les recours contre les décisions administratives à leur encontre, comme les OQTF. Le rôle de vigie de ces associations est remis en cause depuis plusieurs décennies, alors qu'elles sont précisément choisies dans le cadre d'un marché public pour pouvoir agir dans les CRA, et permettent de faciliter l'action des pouvoirs publics et le bon fonctionnement de l'accueil et du traitement des personnes en situation irrégulière. Leurs critiques

⁹ Le Monde – Mulhouse : une semaine après l'attentat au couteau, l'onde de choc politique, Stéphanie Wenger, 2 mars 2025 ([lien](#))

rejoignent celles déjà formulées à l'encontre des autorités françaises par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) sur les prisons.¹⁰

L'AME – le faux débat : l'Aide médicale d'État vise à fournir une aide médicale d'urgence aux étrangers en situation irrégulière sur le territoire français. L'AME prend leurs soins en charge intégralement dans la limite des tarifs ap-



Source : Cour des Comptes 2024

pliqués par la Sécurité sociale. Elle n'est pas universelle : les demandeurs d'asile par exemple sont couverts par un dispositif spécifique. Pour qu'un étranger bénéficie de l'AME, il doit justifier d'au moins trois mois de résidence, ne pas avoir de titre de séjour de plus de trois mois et ne pas percevoir de ressources dépassant un certain plafond.

On comptait 466 000 bénéficiaires de l'AME fin 2023, ce qui regroupe les assurés et les ayants droit que sont les enfants – mineurs ou non – et conjoints des assurés. Son coût et son supposé effet « d'aimant à migrants » sont au cœur du débat public. Le rapport Stefanini – Evin permet pourtant d'en relativiser l'importance :

- L'AME a coûté 968 millions d'euros en 2022, représentant 0,41 % des dépenses de santé publique¹¹ cette même année. L'augmentation des dépenses liées à l'AME ces dernières années est liée à celle du nombre de bénéficiaires, avec une dépense moyenne par bénéficiaire restant stable.
- Environ 50 % des étrangers éligibles ne demandent pas l'AME selon l'IRDES. La comparaison avec les voisins d'Europe occidentale ne permet pas de distinguer la France par sa générosité, mais plutôt par la transparence de son système.

Une analyse en profondeur de ce dispositif permet donc de montrer la profonde déconnexion entre la réalité des chiffres et l'instrumentalisation qui en est faite.

UN FARDEAU POUR NOS SYSTÈMES SOCIAUX ?

Selon certains discours, les personnes migrant en France décideraient de ne pas travailler et se rendraient dans l'Hexagone à seules fins de « profiter » de l'État-providence. Les demandeurs d'asile ne sont pourtant pas autorisés à travailler et restent bloqués dans l'État membre de l'UE traitant leur demande d'asile, alors qu'ils pourraient bénéficier d'une opportunité d'emploi dans un autre pays. Les qualifications ne sont pas facilement reconnues. Le montant maximal des frais de scolarité pour les étudiants non européens a été multiplié par dix en France en 2009. La menace du dumping est brandie, malgré le fait que le salaire minimum et le nombre d'heures de

¹⁰ Contrôleur général des lieux de privation de liberté – Rapport d'activité 2023, 27 juin 2023 ([lien](#))

¹¹ On parle ici de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)

travail par semaine sont fixés par la loi. Le travail « au noir » est largement utilisé pour contourner ces législations, et demeure sous-considéré dans le débat public.

De la vente au détail à la restauration en passant par le tourisme et l'artisanat, nos marchés du travail connaissent des pénuries récurrentes de professions non qualifiées et qualifiées. Les recherches montrent que l'insertion des migrants sur le marché du travail a pourtant des effets positifs à court et à long terme sur le PIB, et même sur le taux de chômage de la population autochtone. Les personnes immigrées et leurs descendants sont toutefois davantage confrontés à des discriminations, dans une proportion quasiment stable sur les quinze dernières années. D'après une étude du Conseil Représentatif des Associations Noires (CRAN) publiée en 2023, 91% des personnes noires disent être victimes de discrimination raciale dans leur vie de tous les jours.¹² Ces traitements sont manifestes en ce qui concerne l'accès au logement, au marché de l'emploi et la santé. Les contrôles au faciès de la part des forces de l'ordre sont un sujet emblématique du rapport de la puissance publique à l'immigration.

1.3 De fermeture en fermeture : l'Europe et la France en 2025

ENTRE PERCEPTION DE L'IMMIGRATION ET INTÉGRATION, UN CONSTAT MITIGÉ

Le sujet de l'immigration a connu une réapparition spectaculaire dans le débat public à la faveur des grands mouvements de réfugiés de 2015, l'exploitation massive de la « route des Balkans » et l'ouverture par l'Allemagne de l'asile à tous les ressortissants syriens la même année. Après avoir connu un certain affaissement à la fin des années 2010, notamment dû à la pandémie de Covid, le sujet a finalement retrouvé sa place dans l'espace politique et public.

Un sondage Ipsos réalisé durant la campagne présidentielle de 2022 indiquait que 60 % des Français approuveraient l'idée selon laquelle « il y a trop d'étrangers aujourd'hui en France », avec de fortes disparités d'opinion selon les sujets : intégration, regroupement familial, radicalisation, enrichissement culturel... autant d'occasions pour les forces politiques de se prévaloir de « la volonté des Français ». En 2023, selon un sondage Ifop, 82 % des personnes interrogées estimaient que l'immigration est un sujet dont il est impossible de parler sereinement en France. En octobre 2024, pourtant, un autre sondage Ipsos plaçait l'immigration à la sixième place des préoccupations nationales, derrière la santé ou le pouvoir d'achat, ce qui symbolise le rôle prépondérant, voire disproportionné, du thème par rapport à son importance ressentie.

FRÉNÉSIE LÉGISLATIVE

En France, Emmanuel Macron promettait durant la campagne présidentielle de 2022 « une grande loi sur l'immigration ». Le projet de loi « pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration », sera finalement présenté en 2023 au Conseil des ministres avant de connaître un parcours législatif chaotique. Le projet initial prévoyait notamment l'expérimentation d'une carte de séjour d'un an « travail dans des métiers en tension », la possibilité de travailler immédiatement pour les demandeurs d'asile originaires des pays les plus à risques et le durcissement de l'exigence de connaissance du français pour un certain nombre de titres de séjour. **Jugé trop restrictif par l'opposition de**

¹² FranceInfo – « Je ne te serre pas la main parce que tu es Noir » : en France, neuf personnes noires sur dix disent être victimes de discrimination, Agathe Mahuet, 15 février 2023 ([lien](#))

gauche et laxiste par la droite et l'extrême-droite, le projet sera largement remanié par le Sénat, qui cristallisera le débat autour de l'Aide médicale d'État, l'instauration de quotas fixés par le Parlement et les allocations familiales et sociales accordées aux personnes migrantes. C'est finalement avec un ultime compromis donnant des gages au Rassemblement national que la loi sera adoptée.

Quelques mois plus tard, le Pacte européen sur la migration et l'asile termine son parcours législatif de plusieurs années. Le texte, qui se veut une large réforme de la politique migratoire européenne, ambitionne un meilleur contrôle aux frontières et une gestion plus efficace de l'asile, aux côtés d'une augmentation du budget européen de 2 milliards d'euros sur la période 2021-2027. Filtrage des personnes aux frontières européennes en vertu du principe de la « fiction juridique de non-entrée », installation de centres de rétention, embryon de mécanisme de solidarité concernant 30 000 demandeurs d'asile par an, harmonisation des règles européennes, règlement « crise » ouvrant la porte à des dérogations : **le texte offre un premier pas en faveur d'une politique migratoire européenne, mais reste critiqué de tous les côtés de l'échiquier politique.** Plusieurs de ses dispositions pourraient par ailleurs être invalidées ou annulées dans le cadre d'actions en justice.

Frontex au cœur du débat : Frontex, agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, a considérablement étendu ses opérations. Elle a coordonné de nombreuses opérations conjointes, déployé des milliers de gardes-frontières et secouru des dizaines de milliers de personnes en mer. Frontex a également renforcé ses partenariats avec pays tiers et organisations internationales pour lutter contre la traite des êtres humains et d'autres crimes transfrontaliers. **Des allégations de violations des droits humains et de manque de transparence ont cependant entaché sa réputation.** L'agence a été accusée de ne pas prévenir et de ne pas traiter les refoulements illégaux de migrants par les autorités nationales. Frontex s'est depuis engagée à renforcer son bureau des droits fondamentaux et à améliorer ses mécanismes de contrôle.

Lors des élections européennes de 2024, le Rassemblement national surprendra les observateurs en investissant Fabrice Leggeri, ancien directeur de Frontex, en troisième position sur sa liste électorale. Ce dernier indiquera au Journal du Dimanche vouloir « combattre la submersion migratoire, que la Commission européenne et les eurocrates ne considèrent pas comme un problème, mais plutôt comme un projet ».

DE TUNIS À TIRANA

Le début des années 2020 a également connu la multiplication d'accords migratoires avec des États riverains de l'Union européenne, permettant de leur « déléguer » la gestion d'une partie de la politique migratoire européenne. Ainsi, au printemps 2023, l'Union signait avec la Tunisie un accord permettant de lui verser des dizaines de millions d'euros afin de soutenir son économie, mais également de lui permettre de faire diminuer les traversées clandestines sur la Méditerranée en provenance de ses propres côtes. Au printemps 2024, c'est avec l'Égypte qu'un partenariat similaire, d'un montant de 7,4 milliards d'euros dont 200 millions d'euros sur le dossier migratoire, a été signé pour un contrôle plus efficace des frontières.

Plus proche de la France, l'Italie a conclu un accord très médiatisé avec l'Albanie afin que celle-ci accueille des personnes arrivant dans les eaux territoriales italiennes depuis les côtes africaines, avec à la clé un financement de 830 millions d'euros sur cinq ans. L'accord prévoit notamment le transfert de ces personnes – des hommes adultes « non vulnérables », sans famille et sans papiers, venant d'un pays tiers considéré comme sûr – directement vers l'Albanie, où l'Italie dispose d'une « enclave juridictionnelle ».

Deux centres d'accueil ont été construits en conséquence à Shëngjin et Gjadër, pour un coût estimé à 60 millions d'euros. Néanmoins, ils sont restés vides et la majorité de leurs employés ont été remerciés, l'envoi de personnes depuis l'Italie ayant été annulé en raison de recours devant les justices italienne et européenne.

Ces accords n'ont pas empêché de graves violations des droits humains, notamment envers les populations migrantes. En Turquie, qui a reçu de l'UE quasiment dix milliards d'euros d'aide pour l'accueil de réfugiés syriens, des enquêtes ont prouvé que les fonds européens avaient été utilisés pour financer des centres spécialisés dans des retours forcés vers la Syrie. Le Guardian et d'autres médias indépendants ont révélé qu'en Tunisie, de très nombreuses personnes migrantes étaient l'objet de graves violations de leurs droits humains de la part des forces de sécurité tunisiennes¹³ : violences, y compris sexuelles, secours en mer avec usage disproportionné de la force, refoulement vers le désert et la frontière avec la Libye et l'Algérie...

D'ÉLECTION EN ÉLECTION, DE L'AFD À LA SYRIE

2024 s'est conclue comme une année noire. En septembre, au lendemain d'élections régionales où le parti extrémiste AfD s'impose comme vainqueur, le gouvernement allemand décide de systématiser les contrôles aux frontières avec tous ses voisins, invoquant une situation d'urgence. Et d'utiliser une disposition du Code Schengen permettant de rétablir unilatéralement le contrôle à ses frontières intérieures... disposition introduite en 2011 à la demande de Nicolas Sarkozy durant les printemps arabes. Aux Pays-Bas, le Parti pour la liberté (PVV), premier parti de la coalition de droite radicale au pouvoir, fait adopter par le Parlement une motion visant à « conserver des informations sur les normes et valeurs culturelles et religieuses des Néerlandais issus de l'immigration », afin notamment d'« offrir un aperçu sur l'intégration culturelle ».¹⁴

Quelques mois plus tard, le matin du 8 décembre, le président de la République arabe syrienne, Bachar el-Assad, fuit Damas en direction de Moscou, tandis qu'un soulèvement général, conduit par Hayat Tahrir al-Cham, renverse le régime baasiste. Dès le lendemain, alors que le pays est en pleine incertitude, plusieurs États européens dont l'Allemagne annoncent la suspension de l'examen de toutes les demandes d'asile déposées par des ressortissants syriens, la France indiquant « travailler » sur cette option.

L'Europe, petit à petit, referme ses portes. De son côté, la France est confrontée à deux drames se déroulant des deux côtés de la planète. À sa frontière avec le Royaume-Uni, le même mois, des centaines de migrants sont sauvés de la noyade et secourus par les autorités dans les eaux glacées de la Manche. Dans le canal du Mozambique, le cyclone Chido frappe Mayotte de plein fouet en dévastant des quartiers entiers. De nombreuses personnes refusent de bénéficier d'un hébergement d'urgence, car arrivées illégalement sur l'île, elles craignent que les autorités n'en profitent pour les expulser. Aux premières déclarations gouvernementales de solidarité et d'humanité succèdent rapidement les mises en relation avec les enjeux migratoires. En visite sur l'île fin décembre, le président français Emmanuel Macron liait directement les difficultés rencontrées par les Mahorais à l'immigration irrégulière, qu'il qualifiait de « pression migratoire qui fait exploser tous les services ». Avant de promettre de renvoyer les personnes entrées illégalement sur l'archipel d'une façon « plus efficace ».

13 (en) The Guardian – La vérité brutale derrière la réduction du nombre de migrants en Italie : coups et viols par des forces financées par l'UE en Tunisie, 19 septembre 2024 ([lien](#))

14 (en) The Guardian – Manifestation prévue à la suite d'une motion du parlement néerlandais visant à conserver les données relatives aux migrants, Senay Boztas, 6 décembre 2024 ([lien](#))



RÉFORME EUROPÉENNE

QUEL AGENDA EUROPÉEN POUR DEMAIN ?

La France travaille déjà à sa nouvelle loi immigration, alors que les décrets d'application de la précédente sont à peine publiés. Si cette initiative venait à son terme malgré l'instabilité politique désormais chronique de la France, elle représenterait le 119ème texte législatif adopté en la matière depuis 1945.

Le 1er décembre, l'Autrichien Magnus Brunner devenait commissaire européen en charge des Affaires intérieures. Parmi ses missions : la conception d'une stratégie quinquennale de gestion des asile et de migrations européennes, une nouvelle approche sur le retour des personnes en situation irrégulière, la lutte contre l'exploitation et le trafic des migrants ou encore « l'Union des compétences » pour mieux accueillir les travailleurs et travailleuses qualifiés venus de pays tiers. Si la lettre de mission adressée par Ursula von der Leyen mentionnait la simple mise en oeuvre du Pacte Asile et Migration – prévue à partir de 2026 –, **l'idée d'une révision du Pacte est d'ores et déjà présentée comme cruciale par l'extrême droite et la droite eurosceptique européennes**, dont le poids au Parlement européen n'aura jamais été aussi important. Le projet d'une **révision – et d'un durcissement – de la directive sur les retours** pourrait également figurer à l'agenda législatif des prochains mois, après des années de négociations **infructueuses**.

CHAPITRE 2.

UN NOUVEAU RÉCIT MIGRATOIRE

2.1 Un regard particulier sur le phénomène migratoire

En 2025, l'Europe se trouve à la croisée des chemins, entre un sentiment de déclassement parfois mâtiné de sentiments xénophobes, instrumentalisé par une partie de la classe politique française et européenne, et de grands mouvements de solidarité parfois dépourvus de propositions immédiates. Face aux drames humains quotidiens se déroulant dans la Méditerranée, la Manche ou encore la mer Égée, face à la crispation extrême du débat sur l'intégration et l'immigration, souvent arc-bouté sur la question de l'islamisation, et face au vieillissement et au risque de diminution de notre population, **nos sociétés doivent trouver une voie d'apaisement.**

L'Europe doit être fière d'avoir été à l'origine du système international actuel de régulation des migrations, géré par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ayant apporté une solution aux 65 millions de réfugiés bloqués en Europe à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit d'un héritage que nous devons préserver au nom de la défense des droits fondamentaux.

NOTRE FUTUR DANS LE MIROIR DES CHIFFRES : UN AVENIR

SOLITAIRE ET GRISONNANT

Nous ne croyons pas davantage à l'idée que l'Europe puisse progresser sans migration, avec le seul « volume incompressible » parfois évoqué par les formations d'extrême-droite. Compte-tenu du développement démographique attendu dans les décennies à venir, nous devons être conscients que le report de l'âge de départ à la retraite cessera rapidement d'être une solution miracle pour garantir la stabilité de nos systèmes sociaux. L'absence de réelles négociations avec les partenaires sociaux et l'accouchement dans la douleur de la réforme des retraites de 2023 montrent qu'un futur décalage de l'âge de départ est non seulement peu souhaitable, mais aussi politiquement impossible.

Partout en Europe, nos gouvernements déploient de nombreuses mesures pour s'adapter – allant de l'augmentation du taux d'activité à l'encouragement à la naissance d'enfants, en passant par l'automatisation ou encore le recrutement de travailleurs à l'étranger, comme nous le verrons au chapitre 4. Or, **aucune de ces mesures ne semble être une panacée** : la participation des femmes sur le marché du travail est déjà élevée en France (70 %). Employer des seniors présente un certain nombre d'obstacles pour les entreprises, les gains potentiels restent sporadiques.

Dans le même temps, les partenaires sociaux – patronat compris – alertent sur un **besoin criant de main-d'œuvre, en l'espèce étrangère**. La sensibilité politique du sujet, les difficultés administratives et le manque de programmes de formation posent de nombreux obstacles pour attirer et intégrer les immigrants. En Allemagne, plusieurs acteurs publics sont même allés jusqu'à proposer d'instaurer l'anglais comme seconde langue officielle pour faciliter l'intégration.

PRIHODNOST MADE IN EUROPE



“

Le traitement inhumain des réfugiés est l'une des raisons pour lesquelles je me suis lancé dans la politique.

Reinier van Lanschot
Eurodéputé Volt

TIRER NOTRE ÉPINGLE DU JEU DANS LA CONCURRENCE

Globale pour les migrants

Le récit français sur l'immigration a été en large partie monopolisé par des acteurs politiques opposés au principe même d'une France terre d'accueil. Après avoir axé sa campagne présidentielle et législative de 2017 sur les questions économiques et sociales, le Rassemblement national a recentré son récit et ses idées sur la maîtrise d'une immigration qu'il estime « incontrôlée ». Si ses thèmes de campagnes de 2022 se sont rapprochés du coût de la vie et du pouvoir d'achat, c'est que le sujet migratoire était déjà omniprésent dans le débat public, notamment sous l'impulsion du candidat Eric Zemmour. En réaction, les partis du bloc central et la droite républicaine cherchent à durcir leur discours en jouant une surenchère dangereuse.

Ce n'est pas seulement notre incapacité à attirer, à former et à intégrer les migrants qui assombrit nos perspectives ; la pratique actuelle consistant à dissuader les migrations continuera de forger la réputation future de notre continent en tant qu'hôte hostile. Cela risque de nous coûter cher, à nous comme à notre économie, puisque les talents internationaux favoriseront une installation dans d'autres régions du monde plus accueillantes.

L'avenir est déjà écrit aujourd'hui : il n'y a pas suffisamment de médecins et d'aides-soignants. Les agriculteurs manquent de travailleurs saisonniers. Les commerces de détail et les restaurants manquent de personnel. Les entreprises technologiques perdent des opportunités commerciales car elles ne peuvent pas recruter suffisamment de développeurs qualifiés. Du Canada à l'Australie en passant par l'Asie et le Moyen-Orient, les pays intensifient leurs efforts et leurs politiques pour attirer les migrants, tandis que l'Europe laisse les agendas extrémistes détourner le sujet, au détriment de notre avenir.

2.2 Des politiques migratoires dépassées

Si des réformes sont plus que jamais nécessaires, les initiatives des gouvernements européens et de la Commission européenne s'apparentent davantage à une réaction paniquée à la montée de l'extrême-droite qu'à un véritable souci de s'attaquer aux enjeux-clés des migrations d'aujourd'hui.

En France, la loi immigration de l'hiver 2024 se voulait être un équilibre, d'après le ministre de l'époque Gérald Darmanin qui avait déclaré se vouloir « être méchant avec les méchants et gentil avec les gentils ». Au final, le projet semble surtout avoir favorisé le récit du Rassemblement national. En 2023 et en 2024, Volt s'était fermement opposé à la philosophie de ce texte, ayant rapidement perdu son « équilibre » pour finir par servir de cheval de Troie aux idées poussées par Bruno Retailleau et Marine Le Pen.

Au niveau européen, Volt s'est également opposé à un plusieurs éléments constitutifs du Pacte Asile & Migration, adopté par l'Union au printemps 2024, et qu'il considère en grande partie inadapté aux défis que nous rencontrons. Le principe de solidarité dans l'accueil des demandeurs d'asile est un premier pas positif, mais il doit être renforcé. Outre des dispositions discutables sur la protection des données personnelles recueillies, notamment via la base Eurodac, la création d'infrastructures de « tri » fait courir le risque d'un système de surveillance massive. Le Pacte renforce le rôle de Frontex sans remettre en question les pratiques illégales de refoulement opérées par l'agence.

Au contraire, il nous faut revoir notre système pour y remettre au cœur les droits humains et la solidarité entre les États de l'Union. Malgré ces dispositions, le paquet doit être désormais mis en œuvre. Ce n'est qu'après avoir assuré cette application effective que nous pourrions légitimement viser à faire intégrer nos propositions lors d'une éventuelle révision du Pacte. Volt souhaite en effet éviter qu'une coalition des droites au Parlement européen ne durcisse les textes adoptés.

LE BILAN DE VOLT AU PARLEMENT EUROPÉEN

- Le Parlement européen sortant (2019-2024) comprenait deux eurodéputés Volt. Dès avant la négociation du pacte Asile et Migration, Volt s'est efforcé de faciliter les migrations de travail. Nos efforts ont ainsi permis de rendre la nouvelle Blue Card européenne plus accessible. Nous avons réduit les charges administratives et les seuils salariaux, tout en garantissant la liberté de circulation au sein de l'UE et des conditions favorables pour les familles rejoignant leurs parents en Europe. La création, puis la mise en œuvre du « EU Talent Pool » (voir chapitre 3) a découlé de notre proposition. Volt a également négocié et obtenu l'adoption des dispositions les plus humaines du Pacte Asile et Migration, à commencer par la Reception Condition Directive » (Directive sur les conditions d'accueil) préconisant des conditions d'accueil respectant la dignité de la personne humaine et de nombreuses protections pour les enfants :
- Un représentant légal est assigné à tout mineur non accompagné dès la dépose de son dossier. Il s'assure que ses droits sont respectés, fait office de mandataire.
- Les enfants sont intégrés au système scolaire et de santé. Leur parcours éducatif ne doit pas être interrompu par des déplacements intempestifs.
- Les enfants ne doivent pas être mis en détention, sauf cas exceptionnels.
- Cette directive impose que la protection des personnes vulnérables ou fragilisées doit être prise en compte : mineurs non accompagnés, personnes handicapées, personnes ayant subi des violences graves. Elle offre aussi des garde-fous contre la restriction arbitraire des droits humains.

Les accords récents entre l'Union européenne et des pays tiers sont un exemple évident de sous-traitance déléguée des enjeux migratoires, cédant aux pressions créées aux frontières de l'Europe et de l'intérieur : les États membres, au lieu de faire confiance à l'Europe et de lui donner les moyens adéquats pour contrôler les frontières communes ou traiter les demandes d'asile, confient cette responsabilité à d'autres. Dans certains cas, les forces financées par l'Union européenne se rendent responsables de violations flagrantes des droits humains, à commencer par des cas de torture répétés. Volt s'oppose fermement à ces accords, dont l'effet a été d'externaliser le contrôle de nos frontières, sans mettre fin aux drames en Méditerranée. Le chemin de l'externalisation des demandes, suivi entre autres par l'Italie, ne constitue en aucun cas un modèle.

L'Union voit également son principal atout se déliter alors qu'un nombre croissant d'États membres mettent en place des contrôles aux frontières, utilisant l'argument de la pression migratoire, voire de la menace terroriste. Volt défend la fin des contrôles qui, en plus d'être mal utilisés – car non temporaires –, ne répondent pas au véritable problème : la réforme des Accords de Dublin.

S'opposer aux discours populistes et nationalistes : les politiques en France semblent seulement aggraver une situation à la fois précaire pour le succès des migrations et fragile pour notre démocratie. Les émeutes ayant suivi la mort de Nahel M. montrent à quel point **notre pays échoue à offrir une perspective** aux descendants de générations qui ont été co-acteurs de notre croissance économique et de notre prospérité. Nous discriminons au lieu d'entreprendre des efforts pour éduquer et intégrer.

Jouer à l'autruche sur les problématiques rencontrées par les immigrés et leurs descendants – racisme, discrimination à l'embauche et au logement, pauvreté, violences policières – n'a en rien réglé ces problèmes. **Notre politique d'intégration a échoué**, ce constat est d'autant plus criant en comparant notre situation à celle de nos voisins, comme au Royaume-Uni où l'Etat s'attaque aux inégalités salariales entre les groupes ethniques.

2.3 Reprendre le récit migratoire aux nationalistes

LA CANALISATION DES DIFFICULTÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Selon le Centre d'observation de la société, la part de la population « tout à fait ou plutôt d'accord » avec l'affirmation selon laquelle « il y a trop d'immigrés en France » a décliné au cours des deux décennies passées : 45 % en 2022, contre 60 % environ au début des années 2000. La proportion de personnes « tout à fait d'accord » a atteint le niveau historiquement bas de 20 % en 2022. Malgré ses inquiétudes, **la population française semble avoir davantage accepté la réalité migratoire que les analyses des résultats électoraux ne le laissent supposer**. Plusieurs indicateurs corroborent cette tendance : l'indice global de tolérance semble avoir atteint un plateau à plus de 60 points sur 100 depuis quelques années, une nette progression depuis les années 90.

Là où les politiques migratoires doivent notamment s'attaquer aux causes sous-jacentes des déplacements de population – nous le développerons dans le chapitre suivant –, **le traitement politique de l'immigration doit reconnaître que celle-ci est souvent le catalyseur de frustrations face à d'autres phénomènes qui n'y sont pas nécessairement liés** : le déclin économique, la désindustrialisation des territoires, la perte du sens de la proximité et de la solidarité dans la communauté, l'accroissement des inégalités économiques. Le sujet migratoire est souvent évoqué dans des territoires ruraux, parfois totalement dépourvus de personnes d'origine étrangère. Faire décroître la sensibilité du sujet migratoire implique de répondre également à ces questions.

Les limites de la surenchère : nous l'avons vu, les différentes initiatives législatives, mais aussi les prises de parole politiques s'opèrent souvent en réaction aux propositions de la droite radicale ou extrême : soit pour la dénoncer ou pour s'en désolidariser, soit pour tenter de la rattraper par des annonces de fermeté. **Il nous paraît nécessaire de concilier une nouvelle approche positive des migrations, refusant de traiter l'immigration en premier lieu comme un problème, mais reconnaissant les difficultés qu'une mauvaise politique migratoire peut engendrer.**

Des champs politiques distincts : l'immigration est de plus en plus associée à des phénomènes comme l'insécurité, la radicalisation religieuse, la perte de sens de la laïcité, ou encore la montée des incivilités en ville. **Nous croyons fermement que ces problématiques nécessitent une action publique et des mesures efficaces, tout en constituant un champ politique distinct de celui d'une politique migratoire.** Proposer de régler ces sujets en durcissant la politique migratoire et en compliquant les conditions d'accès à la résidence ou au travail en France constitue une proposition inutile et facile, et n'en règle pas la cause.

2.4 Une politique migratoire fédérale, humaine et efficace

UNE PERSPECTIVE FÉDÉRALISTE ET PANEUROPÉENNE

Volt défend une approche migratoire paneuropéenne et fédéraliste, tenant compte des enjeux mondiaux. La meilleure entité à même de traiter ces enjeux serait un gouvernement européen démocratique, transparent et représentatif. Un gouvernement que Volt défend depuis sa création, au travers de propositions de réformes institutionnelles. Tous les aspects liés à la politique migratoire n'ont cependant pas vocation à relever du niveau européen : la situation intérieure des États, la diversité des langues et des cultures d'un pays à l'autre, les différences de systèmes éducatifs, judiciaires et sociaux impliquent des dispositifs d'intégration distincts. De même, nos régions et communes, souvent en première ligne de dossiers « chauds », comme à Calais, Mayotte ou dans la mer Égée, doivent disposer de marges d'action dans leurs réponses et leurs politiques locales.

Mais la multiplication des réseaux de passeurs, les drames en Méditerranée, les relations avec les pays tiers ne pourront être effectivement traités qu'avec une approche européenne unie. De même, seule une harmonisation à terme des voies de migration légales et des procédures d'asile permettra une gestion efficace des arrivées à nos frontières. **La cohésion de l'Union est essentielle, et ne peut être affaiblie par des initiatives bilatérales juridiquement précaires, politiquement risquées et humainement dangereuses.**

REMETTRE LE RÉFUGIÉ, LA SOLIDARITÉ ET L'INTÉGRATION AU COEUR DU SYSTÈME

En préambule de toute politique publique nationale ou européenne, **Volt propose une refonte de la gestion de l'asile en Europe**, généralisant un système de relocalisation déclenché dès l'entrée sur le territoire européen, répartissant les demandes d'asile de manière équitable tout en tenant compte des préférences personnelles de chacun et chacune. Un tel système favoriserait l'intégration immédiate et l'autonomisation des réfugiés et des demandeuses et demandeurs d'asile, en reconnaissant leur potentiel de contribution à la société. Nous détaillerons nos propositions au chapitre suivant.

En outre, nous souhaitons **mettre l'accent sur la protection des droits humains en établissant des voies régulières sûres pour les réfugiés et en identifiant plus efficacement les violations de ces droits.** De même, reconnaître légalement les réfugiés climatiques garantit le respect des droits humains et permet de mieux anticiper les défis liés aux déplacements forcés.

ACCUEILLIR, FORMER ET INTÉGRER : UN NOUVEAU MODÈLE D'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE

Pour pallier la fragmentation des marchés du travail en Europe et les graves problèmes de compétitivité qu'elle provoque, **Volt défend un code européen des migrations, texte législatif et règlement commun à tous les États membres, permettant de gérer efficacement les migrations en comblant les déficits de compétences.** Faciliter la mobilité des ressortissantes et ressortissants de pays tiers leur permettra de relever les défis du marché du travail non seulement dans un pays donné, mais aussi dans l'ensemble de

l'Union, ce qui bénéficierait à la fois à nos économies et à nos sociétés. Parallèlement, la mise en place de voies légales supplémentaires pour la migration de travail permettra de réduire l'afflux de demandeurs d'asile en Europe.

Volt ambitionne de créer un système efficace qui respecte les droits des travailleuses et travailleurs migrants, stimule la compétitivité et favorise la cohésion sociale. C'est pourquoi nous plaidons en faveur d'un **cadre européen uniforme fondé sur des droits**, notamment en découplant les permis de séjour des décisions des employeurs, en garantissant les droits au regroupement familial et en facilitant l'accès aux prestations sociales. Ces changements contribueront à rendre le marché du travail plus juste et équitable. Nous souhaitons mettre la priorité sur le traitement des procédures de visas, afin de diminuer drastiquement les délais et faciliter la vie administrative des migrants et étudiants internationaux.

GESTION DE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE : SORTIR DE LA SURENCHÈRE

Les tours de vis successifs sur l'immigration irrégulière n'ont jusqu'ici pas réussi à assécher les flux. Pire, la politique du chiffre qui vise à distribuer des OQTF sans compter engorge les préfectures, ce qui retarde le renouvellement de visas et conduit à plonger des milliers de personnes dans l'illégalité chaque année. La logique d'expulsion à tout prix arrive à ses limites, au vu de l'engorgement des CRA et du faible taux d'exécution des OQTF dont le coût unitaire avoisine les 14 000 euros.¹⁵

Face à ces décisions qui mènent à la paralysie du système, Volt propose de remettre notre politique de retours à plat. L'État doit privilégier les retours volontaires des migrants, et construire un plan de régularisation des travailleurs en situation irrégulière présents sur le territoire français. Le renvoi des déboutés du droit d'asile devra se faire dans un cadre européen. Le chapitre suivant détaille également nos propositions en la matière.

¹⁵ Assemblée nationale – Rapport sur le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2018, Annexe 28 - Immigration, asile et intégration, Jean-Noël Barrot et Alexandre Holroyd, 5 juin 2019 ([lien](#))

Fondé en mars 2017 par **Andrea Venzon**, **Colombe Cahen-Salvador** et **Damian Boeselager** en tant que mouvement politique progressiste.

Eurodéputés

3 DE, 2 NL

Parlementaires

4 NL, 1 CY

EU Régional

1 BE, 1 CY,
122 DE, 1 GR,
15 IT, 31 NL,
1 PT, 7 RO

Membres

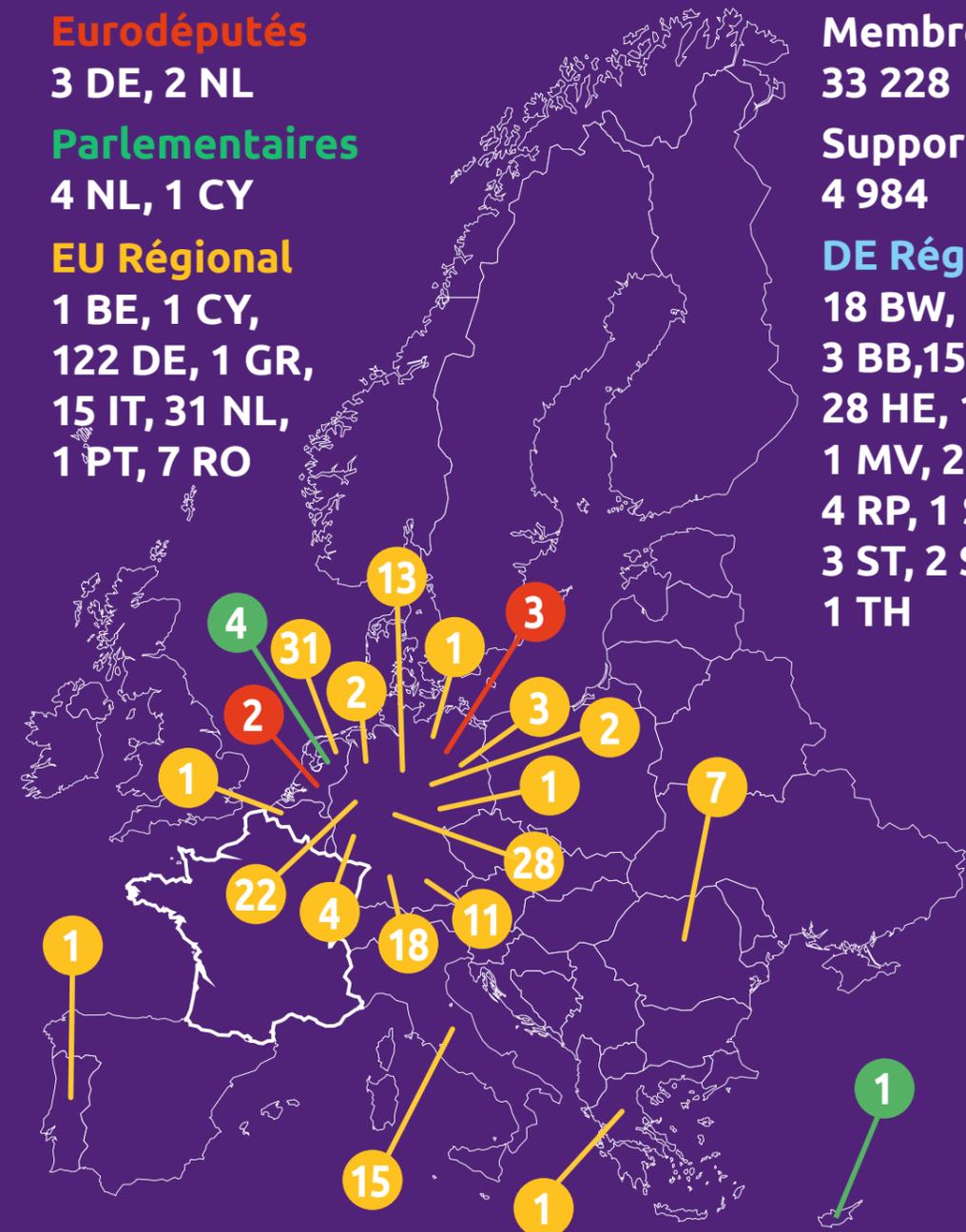
33 228

Supporteurs

4 984

DE Régional

18 BW, 11 BY,
3 BB, 15 HH,
28 HE, 13 NI,
1 MV, 22 NW,
4 RP, 1 SN,
3 ST, 2 SH,
1 TH



L'AVENIR MADE IN EUROPE

CHAPITRE 3.

NOS PROPOSITIONS

POUR GOUVERNER LA MIGRATION

AU NIVEAU EUROPÉEN ET NATIONAL

Nous sommes confrontés à une incertitude permanente. Tout d'abord en raison de conflits aux conséquences imprévisibles, alors que 5,8 millions de réfugiés ukrainiens se sont abrités en Europe après l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Incertitude également en raison du changement climatique : rien qu'en France en 2023, les sinistres liés au réchauffement auraient déjà coûté 6,5 milliards d'euros aux assureurs hexagonaux.¹⁶ Incertitude enfin en raison des dilemmes moraux auxquels font face les pays surveillant les frontières extérieures de l'Europe, pratiquement seuls. Certains, comme la Pologne et la Hongrie en 2015, ignorent simplement leurs obligations, ou commettent des violations flagrantes des droits humains, comme à la frontière croato-bosnienne.

Nous devons recréer de la certitude, sans laisser la peur et la haine dicter nos politiques étrangères et intérieures. L'Europe peut surveiller toutes les transactions financières sur le continent. Elle dispose des moyens d'imposer des taxes de compensation carbone sur tous les biens entrant sur son marché. Elle prépare la mise sur orbite d'une constellation de 300 satellites. **Nous avons donc les ressources et les moyens de surveiller, maîtriser, accompagner et de contrôler les migrations, de façon collective et intégrée.** Nous proposons de mobiliser ces moyens à travers une série de réformes regroupées sous six aspects : l'asile, les voies de migration économiques, la lutte contre la clandestinité, le contrôle des frontières, l'intégration et la politique étrangère.

3.1 Asile et personnes réfugiées la fin de la passivité

I. UN RÉGIME D'ASILE VÉRITABLEMENT EUROPÉEN

Le système de Dublin a montré ses failles lors de l'afflux de Syriens en 2015, lorsque Rome, Athènes, Zagreb se sont retrouvées débordées et abandonnées par une Union politiquement paralysée. Volt propose un système basé sur trois principes : une **procédure unique pour demander l'asile en Europe**, la **solidarité obligatoire** entre les États dans l'accueil des réfugiés et la **sécurisation des routes migratoires** empruntées par celles et ceux qui fuient leur pays. Dans ce cadre, Volt propose les étapes suivantes :

- **Abolir le principe de Dublin de la « première entrée ».** Généraliser le mécanisme contraignant les États Membres à accueillir les réfugiés rejoignant le territoire européen selon une clé de répartition obligatoire, fondée sur des critères objectifs : PIB et densité de population, liens significatifs avec les États membres – familiaux, professionnels, linguistiques –, capacité de solidarité volontaire des collectivités locales. Assortir cette mesure d'un système efficace de pénalités automatiques pour les États membres en violation.

¹⁶ Caisse des Dépôts – Le secteur de l'assurance face au défi climatique et à la hausse des coûts des sinistres, Anani Olympio, 5 novembre 2024 ([lien](#))



“

Arrêtons de faire l'immigration un bouc émissaire commode pour détourner l'attention des problèmes souvent causés par de mauvaises politiques nationales.

Sven Franck

- Introduire par règlement une procédure uniforme de demande d'asile en Europe, respectant la dignité et les droits humains tout en favorisant l'intégration. À terme, prévoir la mise en place d'une liste européenne unique et contraignante des pays « sûrs » et « non sûrs ».
- Renforcer les compétences, les capacités et l'indépendance de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA). À terme, l'agence aura pour rôle de créer un statut de réfugié européen, délivré par les autorités décentralisées de chaque État membre.
- Faire de l'activation du mécanisme de protection temporaire – prévu par la directive 2001/55/CE – la règle, et non l'exception, pour les situations de crises graves avec afflux massif de personnes déplacées.

II. FAIRE DE LA DÉTENTION DES DEMANDEURS D'ASILE

UNE EXCEPTION EXTRÊME

Le règlement de Dublin, la Convention européenne des Droits de l'Homme (CEDH) et la Convention de Genève relative au statut des réfugiés encadrent strictement le recours à la privation de liberté des demandeurs d'asile : la détention d'un demandeur d'asile ne peut être décidée qu'en dernier recours, lorsqu'un risque sérieux de fuite est avéré, et dans le respect des principes de proportionnalité et de durée limitée. **La privation de liberté des réfugiés ne doit jamais devenir une norme, mais rester une mesure exceptionnelle**, encadrée par des garanties strictes. Volt souhaite renforcer ces garde-fous par les mesures suivantes :

- Dans le cadre d'une harmonisation des règles relatives à la détention, rendre illicite la détention d'une personne au seul motif qu'elle est demandeuse d'asile. Rendre illégale la détention d'une personne mineure, sans exception.
- Mettre en place un mécanisme de vérification de la conformité des conditions de détention dans la directive sur les conditions d'accueil.
- Protéger les demandeuses et demandeurs vulnérables contre les menaces et les violences notamment liées à leur handicap ou leur sexe, y compris leur identité de genre et leur orientation sexuelle, en appliquant systématiquement la notion de « groupe social particulier » au sens de la Convention de Genève.

III. DES PROCÉDURES SIMPLIFIÉES POUR UN TRAITEMENT

HUMAIN ET INTÉGRATEUR

Il y a urgence à traiter plus rapidement les demandes d'asile, pour faciliter l'intégration des personnes reconnues comme réfugiées et bénéficiaires de la protection subsidiaire et éviter le maintien sur le territoire européen des personnes débou-tées. **Le premier levier consiste à renforcer les services de l'OFPRA**, soutenu par un cadre légal offrant une réponse claire et rapide aux demandeurs, tout en fluidifiant les procédures administratives. La reconnaissance *prima facie* des demandes en cas de surcharge administrative pourrait être envisagée. Le second levier est relatif à

l'intégration : la priorité doit être de **favoriser l'autonomie des demandeurs et leur insertion rapide dans la société**. Volt propose les mesures suivantes :

- Faciliter le dépôt et le traitement de demande d'asile depuis le territoire français et l'étranger. Mettre en place une procédure accélérée de traitement des demandes des populations en situation de « menace avérée », incluant un traitement à distance depuis l'étranger.
- Inscrire dans la loi le principe selon lequel la durée de traitement des demandes ne doit pas dépasser six semaines entre l'entrée dans le pays et la première décision.
- Permettre aux personnes demandant l'asile de travailler après douze semaines suivant le dépôt de leur demande, contre six mois actuellement. L'administration disposera ainsi d'un « délai de carence » après l'expiration du délai d'examen, tout en garantissant que les personnes demandeuses ne soient pas pénalisées par les manquements de l'État.
- Garantir un accompagnement individuel des mineurs par des tuteurs ou assistants dès leur entrée sur le territoire européen, en application du Pacte Asile et Migration. C'est au cours des premiers jours que sont prises les décisions les plus importantes : les enfants n'ont pas seulement besoin de nourriture et d'un abri mais également d'une personne veillant au respect de leurs droits.

IV. RECONNAISSANCE DU STATUT DE RÉFUGIÉ CLIMATIQUE

Selon les données disponibles, la majorité des mouvements migratoires induits par les bouleversements climatiques se feront à l'intérieur des frontières nationales ou dans des régions proches des zones affectées. Les « déplacés climatiques » sont souvent les premières victimes de catastrophes naturelles, de la désertification ou de la montée du niveau des mers. Elles évoluent dans une extrême précarité. **Si les solutions locales restent une priorité, l'Europe partage néanmoins une responsabilité mondiale**. À ce titre, nous proposons les mesures suivantes :

- Défendre la création d'un statut international pour les réfugiés climatiques, conforme au droit international, via une directive européenne, puis sa promotion au sein de l'ONU. Ce statut constituera une définition juridiquement contraignante.
- Inclure des critères liés au réchauffement climatique et aux catastrophes environnementales à la liste des pays sûrs et non sûrs établie actuellement par le Conseil d'administration de l'OFPRA, sans préjudice de l'établissement à terme d'une liste européenne.
- Réviser et renforcer l'engagement de la France auprès du Forum mondial sur les réfugiés de « poursuivre [...] les actions de plaidoyer en faveur des réponses humanitaires vertes ».¹⁷

¹⁷ (en) Global Compact on Refugees – Promesses et contributions, 7 juin 2024 ([lien](#))

3.2 Migrations économiques, études : se démarquer dans la compétition

V. DÉSENGORGER LES PRÉFECTURES

Les procédures pour obtenir un visa, ou le renouveler, demeurent longues et complexes. La précarité administrative est un frein à l'intégration pouvant se traduire par un basculement subit dans l'illégalité. Volt souhaite mettre en place une politique assumant de faciliter la vie des étrangers résidant en France, à travers les mesures suivantes :

- Fixer le principe selon lequel la procédure d'instruction des visas par les préfectures ne dépasse pas trois mois. Renforcer les effectifs affectés au traitement des demandes de titres de séjour.
- Garantir une actualisation régulière des sites Internet des préfectures afin que l'information sur les différentes demandes, les délais de traitement, les pièces demandées et les critères d'éligibilité soit claire et à jour.
- Fournir les préfectures en points de contacts téléphoniques, accessibles a minima en anglais. Expérimenter le recours à l'intelligence artificielle, sauf en ce qui concerne la communication directe avec les usagers.
- Simplifier la délivrance d'attestations, notamment en cas de prolongation de l'instruction des dossiers.
- Garantir la persistance de procédures non dématérialisées en préfecture afin de lever les obstacles « numériques » pour les personnes souhaitant vivre en France. Conformément aux préconisations de la Défenseure des droits, introduire dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile le « droit à un accès omnicanal ».

VI. RATIONALISER LES PROCÉDURES POUR ATTIRER LES TALENTS INTERNATIONAUX

Volt ambitionne d'élaborer un nouveau cadre pour attirer les talents étrangers et garantir des conditions équitables et transparentes pour toutes et tous. Volt propose à court terme une loi européenne sur les migrations pour faciliter l'immigration légale de main-d'œuvre, et à moyen terme la création d'un code européen des migrations avec des voies juridiques pour tous les niveaux de salaire et de compétences. Nos titres de séjours seront dans un premier temps harmonisés, avant leur unification à terme, pour répondre à la demande actuelle non satisfaite dans les secteurs à bas et moyens salaires. Dans ce cadre, Volt propose les étapes suivantes :

- Généraliser à l'ensemble des États membres et pérenniser le système de « Pool de talents de l'UE », mis en place à titre exploratoire en 2023 dans huit pays, pour mettre en relation les personnes hautement qualifiées avec les employeurs de l'UE. Garantir son interopérabilité avec d'autres plateformes comme LinkedIn, son accessibilité dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

- Faciliter l'octroi de visas d'études ainsi que leur renouvellement. Faciliter l'octroi d'un titre de séjour aux titulaires d'un diplôme obtenu en France et disposant d'un contrat de travail. Étendre le délai accordé aux ressortissants de pays tiers pour trouver un emploi après l'obtention d'un diplôme en France.
- Créer un cadre européen de reconnaissance des qualifications et des compétences acquises hors de l'UE, en fournissant aux États membres des normes, des lignes directrices et des outils communs d'évaluation et de validation. Le nouveau cadre pourra s'appuyer sur l'actuel passeport européen des qualifications développé par le Conseil de l'Europe. Réaliser une première expérimentation concernant le secteur de la santé : la délivrance d'un titre de séjour pluriannuel devrait y être automatique, tout comme la facilitation des procédures liées aux vérifications des connaissances, en faisant de l'alternative aux concours la règle et non l'exception.
- Renforcer le système de « Blue Card » européenne en respectant les critères suivants : a) traitement en 14 jours maximum, simplifiée, en ligne ou en présentiel, à des guichets uniques dans toute l'UE / b) procédure simplifiée de renouvellement en ligne, période de validité plus longue / c) facilitation de la naturalisation via un processus gratuit et simplifié pour les personnes ayant passé trois ans dans l'UE en contribuant à son économie et parlant la langue officielle au niveau B1, avec un délai de traitement de deux mois maximum.
- À terme, lancer un chantier de réformes en vue de titres de séjours unifiés au niveau européen. De telles réformes permettraient, dans un second temps, d'accorder par directive, aux titulaires de visas la liberté de travailler partout dans l'UE, afin d'intégrer davantage le marché du travail européen.

VII. SOULAGER LES SECTEURS EN TENSION, LUTTER CONTRE L'EXPLOITATION

Il est nécessaire de reconnaître la contribution des travailleurs immigrés à notre société, et cesser l'hypocrisie qui consiste à les ignorer, voire pire, à les contraindre à vivre pour certains dans la clandestinité. Volt souhaite ainsi améliorer les conditions de vie et de travail des immigrés en France, et faciliter les conditions de régularisation pour les travailleurs sans papiers, par les mesures suivantes :

- Établir un mécanisme de « pare-feu » entre les juridictions du travail et les organes chargés de la mise en oeuvre de la politique migratoire, afin de permettre aux travailleurs migrants de déposer une plainte contre des employeurs abusifs sans craindre de perdre leur statut de résidentes ou, dans le cas des sans-papiers, d'être détenues et expulsées.
- Dissocier l'octroi des permis de séjour des décisions des employeurs afin de protéger en particulier les travailleuses et travailleurs saisonniers et temporaires, de façon à ce que la perte d'un emploi n'entraîne pas automatiquement la perte du statut de résidente.

- Faire passer la durée de validité d'un visa long séjour avec la mention « salarié » pour les personnes ayant signé un CDI de un à trois ans. Faire passer la durée de validité d'une carte de séjour pluriannuelle de quatre à cinq ans.
- Pérenniser la disposition législative sur les titres de séjour « métiers en tension » en ôtant le pouvoir discrétionnaire d'appréciation des préfetures. Assurer l'effectivité de l'actualisation annuelle de la liste des métiers en tension, en concertation avec les acteurs économiques locaux et associations, en incluant les métiers ayant déjà largement recours à une main-d'œuvre étrangère.

Au niveau européen, nous proposons les étapes suivantes :

- Accroître les compétences de l'Autorité européenne du travail (ELA) pour contrôler notamment l'effectivité des mécanismes de « pare-feu » et frapper de sanctions strictes et lourdes les États membres connaissant des situations récurrentes d'exploitation de main-d'œuvre migrante.
- Créer, à titre expérimental, un visa spécifique de formation des ressortissants des pays tiers. Celui-ci pourrait notamment s'appliquer aux métiers en tension, et déboucher sur la délivrance d'un visa de travail.

3.3 Mettre un terme à la « fabrique à clandestins »

VIII. RATIONALISER LA MACHINE À OQTF PAR UNE POLITIQUE RÉALISTE DE RETOURS

La priorité sur les expulsions forcées au lieu des retours accompagnés n'a aucun effet positif sur le long terme : un étranger peut ainsi basculer dans une situation irrégulière et perdre son travail et son logement, mais continuer à résider sur le territoire français sans perspective de régularisation. **L'OQTF ne doit plus constituer l'indicateur central de succès de nos politiques migratoires. Le dispositif doit être recentré sur les profils réellement expulsables et représentant une menace à l'ordre public.** Le dispositif du retour accompagné doit monter en puissance afin de permettre aux étrangers de rentrer chez eux de leur plein gré. **Pour être crédible, une OQTF notifiée doit être une OQTF exécutée.** Dans ce cadre, Volt propose les mesures suivantes :

- Cesser de délivrer automatiquement des OQTF pour refus d'un dossier ou renouvellement de titre de séjour. Les préfetures devront obligatoirement procéder à un examen particulier de la situation personnelle avec l'étranger.e en question. En cas de refus définitif, proposer un retour volontaire.
- Recentrer les OQTF sur les étrangers dont la sortie du territoire est prioritaire et que la police aux frontières peut reconduire dans le pays d'origine.
- Supprimer la possibilité de refus de titre de séjour liée au non-respect d'une OQTF si le manquement résulte de circonstances indépendantes de la volonté de la personne concernée.

- Prioriser les procédures de départ volontaire : inciter au départ volontaire pour les clandestins en redirigeant les ressources allouées aux OQTF, toujours en collaboration avec les associations sur le terrain.

IX. CESSER D'INSTRUMENTALISER LA SANTÉ, FAIRE PRIMER

LES DROITS HUMAINS

Le taux de recours à l'Aide médicale d'État, très souvent conspuée, n'est que de 50%. Cette statistique souligne que l'AME ne remplit pas son rôle de garantie pour la santé publique. **Il faut étendre plutôt que restreindre son champ d'action.** Souscrire à l'AME est toutefois compliqué pour les sans papiers, et les bénéficiaires témoignent de discriminations pour obtenir un rendez-vous. Dans ce cadre, Volt propose une politique simple :

- Fusionner l'AME avec la Protection Universelle Maladie (PUMa), afin de créer une couverture universelle pour celles et ceux qui résident en France. Cela permettra d'avoir un régime unique, exempt des calculs cherchant à rogner sur la santé des plus vulnérables.
- Expérimenter la mise en place un dossier de suivi médical qui inclurait des données personnelles basées sur des identifiants biométriques, ainsi que l'état de santé de la personne pendant la durée de la demande d'asile.

X. PERMETTRE DES VOIES RÉALISTES DE RÉGULARISATION

Les travailleurs en situation irrégulière peuvent prétendre à la régularisation grâce à la Circulaire Valls de 2012, à la discrétion des préfets. La loi Immigration de 2024 avait pour vocation d'élargir son champ d'application grâce aux métiers en tension, mais **elle ne prend pas en compte les réalités du terrain** : une partie des livreurs des plateformes comme Uber sont sans papiers, mais ne peuvent pas prétendre à une régularisation à cause de leur statut d'auto-entrepreneur. Il est donc impératif de **mettre en place une nouvelle politique de régularisation avec un système cohérent et régi par des conditions claires**, permettant de passer d'une situation clandestine au statut de migrante économique, avec un accent particulier sur la situation des femmes, sans dynamique de compte-gouttes. Ces régularisations seront basées sur des critères qui existaient déjà grâce à la circulaire Valls : témoigner d'un contrat de travail, la résidence depuis un certain temps sur le sol français, être parent d'enfants, ou étudiant. L'accent sera toutefois mis sur la simplification des procédures afin de faciliter l'accès pérenne à un titre de séjour.

- Étendre à trois ans le titre de séjour accordé à un travailleur sans papiers qui travaille dans un « métier sous tension ».
- Procéder à un plan de régularisation pour les sans-papiers, sur preuve de contrat de travail, pour les parents de mineurs scolarisés, les étudiants et pour toutes celles et ceux qui résident sur le territoire depuis au moins deux ans.
- Réévaluer le dossier des étrangers qui étaient titulaires d'un titre de séjour avant leur non-renouvellement, sous preuves d'attaches en France (travail, famille).

- Délivrer un titre de séjour temporaire et renouvelable aux demandeurs d'asile déboutés dont le retour est impossible ou dangereux en vertu du principe de non-refoulement.
- Créer au sein des préfectures un guichet unique, dédié au traitement des demandes de délivrance ou de renouvellement de titres de séjour, déposées par des femmes étrangères isolées et sans domicile.

3.4 Frontières : allier humanité, efficacité, gestion fédérale

XI. LEX-FRONTEX : VERS UNE AGENCE FÉDÉRALE DES FRONTIÈRES

Au pic de la « crise des réfugiés » de 2015, jusqu'à un million de personnes ont tenté d'accéder clandestinement à l'Union via la route la plus dangereuse, la mer Méditerranée. Le système EUROSUR de surveillance 24h/24 de la frontière sud de l'UE a déjà coûté 3 milliards d'euros à l'Union européenne. Une multiplication des coûts par 3 à 5 permettrait théoriquement à la Méditerranée de devenir « hermétique ». **Un investissement équivalent permettrait pourtant de créer une agence fédérale unique de protection des frontières de l'Union.**

Frontex avait un budget de 754 millions d'euros en 2022 et un effectif de 1 500 personnes, censé être multiplié par six d'ici 2027. À titre de comparaison, l'agence équivalente aux États-Unis dispose d'un budget de 18 milliards de dollars et de 61 000 employés. Cependant, la taille totale réelle des forces de protection des frontières de l'Europe est en réalité la somme des efforts collectifs de ses 27 États membres. **Le regroupement de ceux-ci aboutirait à un effectif estimé à 114 000 personnes et à un budget annuel d'environ 23 milliards d'euros.** Nous proposons dans ce cadre de fédéraliser la gestion de nos frontières extérieures :

- Renforcer les missions de recherche et de sauvetage (SAR) de l'UE et veiller à ce que ces opérations atténuent ou éliminent les risques liés aux voies d'accès irrégulières – par exemple par le sauvetage ou l'évacuation en mer.
- Partager régulièrement des rapports sur ces opérations avec les membres du Parlement européen et des parlements nationaux. Veiller à ce que les personnels de l'Agence en charge des droits fondamentaux fassent partie de toute opération.
- Renforcer le mécanisme de surveillance des droits fondamentaux dans le cadre des plans opérationnels de l'Agence, enquêter systématiquement sur les allégations de violation des droits humains et adopter une politique de tolérance zéro à l'égard du personnel impliqué dans des violations des droits fondamentaux ou faisant obstacle aux enquêtes.

XII. LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ÊTRE HUMAINS, « GRANDE CAUSE EUROPÉENNE »

Nous devons adopter une approche centrée sur les victimes pour relever le défi complexe du trafic d'êtres humains, qui s'entremêle avec des crimes tels que le trafic de migrantes et la cybercriminalité. Il est également important d'intégrer les perspectives féministes et du handicap à cette approche, en se concentrant sur les stratégies de prévention, en commençant par les mesures suivantes :

- Mettre en place, au niveau européen, une stratégie globale donnant la priorité à l'évaluation des besoins individuels plutôt qu'aux intérêts des services policiers, au niveau européen, national et local, afin d'apporter assistance et protection aux victimes.
- Relever les défis posés par le phénomène de numérisation du trafic d'êtres humains et améliorer la réponse pénale aux infractions facilitées par la technologie. Faciliter l'identification, le gel, la gestion et la confiscation des gains provenant de la traite des êtres humains.

3.5 Faire de l'intégration le fer de lance de la politique migratoire

XIII. UNE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE RÉFLÉCHIE

L'attachement aux valeurs et principes de la République, tout comme la connaissance de la langue officielle, sont des éléments constitutifs d'un parcours d'intégration réussi, conduisant à la naturalisation. La complexité des conditions demandées, tout comme les fréquents changements législatifs et réglementaires, complexifient les démarches et sont sources de confusion. Dans ce cadre, nous proposons deux premières mesures :

- Fusionner le contrat d'intégration républicaine et le contrat d'engagement à respecter les principes de la République, introduit par la loi immigration de 2024, pour en faire la conclusion du parcours d'intégration et non une condition restrictive à l'accès à la naturalisation.
- Rétablir au niveau B1 le niveau de français nécessaire pour obtenir la naturalisation, au lieu du niveau B2 comme aujourd'hui. Le niveau « B1 », intermédiaire au sens du Cadre européen commun de référence pour les langues, permet pleinement de vivre, travailler et se socialiser dans le pays de la langue concernée. Les diplômes permettant une certification de niveau B2 exigent une compétence méthodologique superflue pour des personnes demandant la naturalisation.

TODCHÁI  **MADE IN EUROPE**

XIV. POUR UNE VÉRITABLE INCLUSION SOCIALE ET TERRITORIALE

L'intégration a rarement été au cœur du débat public, sauf pour dénoncer les risques de la radicalisation religieuse. Nous ne pouvons pas diviser notre société en Français « de sang » ou « de culture » et « de papier » – ni en ce qui concerne le droit de vote, ni en ce qui concerne l'accès à notre protection sociale. Les efforts d'intégration économique et sociale doivent principalement impliquer les collectivités territoriales, dans le cadre de réseaux mobilisés par la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DiAir). Pour renforcer cette dimension, Volt avance les propositions suivantes :

- **Créer un fonds d'intégration locale pour répondre aux besoins croissants des villes et des municipalités.**
- **Réunir les acteurs locaux afin de trouver des solutions pour soutenir les logements sociaux décentralisés et les autres infrastructures consacrées aux groupes les plus vulnérables, y compris les populations locales et les demandeuses et demandeurs d'asile.**
- **Expérimenter la mise en place de centres locaux inclusifs, offrant à la fois des services de santé, de formation, d'échanges culturels, d'activités bénévoles, de formation linguistique, de formation continue et de requalifications au profit de la population locale, des demandeuses et demandeurs d'asile et des migrantes qui en auraient besoin, en lien avec les structures associatives.**

XV. FACILITER L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

La maîtrise de la langue facilite l'intégration des nouveaux arrivants dans notre société. Il est compliqué de trouver un travail, de suivre la scolarité de leurs enfants ou même d'entamer des démarches administratives si le français est un obstacle. L'école aussi, à travers les UPE2A, participe à l'intégration des élèves qui ne parlent pas français. Les moyens doivent être renforcés : plus la langue est maîtrisée tôt, plus il sera facile pour ces jeunes de s'intégrer à la société, et de poursuivre leurs études comme leurs camarades. Enfin, une réflexion s'impose ainsi sur la possibilité d'apprendre davantage de langues étrangères et régionales dans les établissements scolaires. Volt propose de :

- **Renforcer l'investissement pour l'apprentissage de la langue française, notamment en donnant la possibilité de suivre des cours dans un centre d'accueil pendant plus de six mois, en fonction du niveau et non de l'âge, en plus de la scolarité normale pour les personnes en âge d'être scolarisées.**
- **Renforcer les contrôles des organismes chargés de la formation en français des étrangers en vertu d'un accord ou d'une convention avec l'État, notamment sur le niveau de formation des formateurs et formatrices et la qualité des programmes.**
- **Veiller à ce que tous les mineurs soient accompagnés et puissent s'inscrire à l'école. Il faut s'assurer que toute personne résidant en France dispose d'une personne volontaire qui puisse servir de référence et d'accès à notre système éducatif, quel que soit son statut migratoire.**

- **Favoriser l'apprentissage des langues d'autres grandes régions du monde comme langues optionnelles. À titre expérimental, initier une mission institutionnelle sur le renforcement de l'apprentissage à l'école de l'arabe, cinquième langue mondiale, en explorant l'ouverture de postes au Capes d'arabe et une meilleure valorisation dans les cursus et emplois du temps.**

XVI. SANCTUARISER LE DROIT AU REGROUPEMENT FAMILIAL

La première phase d'un droit au regroupement familial effectif inclut le besoin de faire appliquer à toutes les personnes migrantes et réfugiées la directive sur le regroupement familial – tout en respectant notamment ses dispositions et la jurisprudence relatives à la polygamie. Il est en outre nécessaire de réunir les demandeuses et demandeurs d'asile avec leur famille le plus rapidement possible après leur arrivée. La possibilité de réaliser des demandes en ligne, introduite par l'OFII en France en septembre dernier, participe de cette exigence. Volt propose à ce titre les mesures suivantes :

- **Permettre aux réfugiés et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire de bénéficier partout du même droit d'être réunis avec leur famille en vertu de la directive sur le regroupement familial (2003/86/CE).**
- **Accorder et renforcer les droits au regroupement familial pour toutes les personnes travailleuses en améliorant la mise en œuvre de la directive.**

XVII. PERMETTRE UNE INTÉGRATION POLITIQUE ET CITOYENNE RÉUSSIE

Une part significative de la population de l'Union européenne est née hors de l'Europe, et ce pourcentage augmentera à l'avenir. Elle utilise les services et infrastructures publiques, s'acquitte des impôts, notamment locaux, contribue à la richesse nationale. **L'intégration dans une société est influencée par les moyens de participation politique et, à son tour, de représentation.** Nous pourrions notamment envisager d'accorder à terme la citoyenneté européenne aux résidents en faisant la demande sans la lier à une nationalité. Tout en étudiant la faisabilité d'une telle proposition, nous proposons de :

- **Accorder aux personnes disposant d'un titre de séjour permanent le droit de vote aux élections municipales, régionales et européennes.**
- **Faciliter l'accès à la nationalité par le droit du sol pour les enfants d'immigrés qui ont grandi en France.**

FUTUR  MADE IN EUROPE

3. 6 Pour une politique étrangère cohérente

Quels que soient les efforts entrepris au niveau national ou européen, nos politiques publiques risquent de traiter les seuls effets de l'immigration au lieu d'en examiner les causes sous-jacentes : la véritable crise des réfugiés se produit dans les pays d'origine. Mais les difficultés avec des États tiers se trouvent parfois à nos propres frontières.

XVIII. UN « NEW DEAL » POUR LA MANCHE

Mesures avancées par Volt France et Volt Royaume-Uni

Une trentaine de kilomètres sépare Calais du port anglais de Douvres, et pourtant, cinq heures sont nécessaires en bateau pneumatique pour atteindre la ligne de démarcation entre les eaux territoriales de la France et du Royaume-Uni. L'attractivité du Royaume-Uni est intacte, de par sa langue, son image de pays sûr et tolérant, et la présence de nombreuses familles « à rejoindre ». Avec le Brexit, Londres a également quitté le système de Dublin : **rejoindre l'Angleterre permet donc aux personnes d'échapper à ce système.**

Selon le Home Office britannique, plus de 150 000 personnes ont déjà rejoint les côtes britanniques via ces small boats, depuis 2018. Il s'agit parfois de **centaines de personnes risquant leur vie chaque jour dans des eaux glaciales**, surveillées par des avions de Frontex, des navires d'intervention français et les sauveteurs bénévoles de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM). Des dysfonctionnements ont parfois causé des drames, comme le 24 novembre 2021, lorsque 27 personnes ont trouvé la mort dans la Manche au moment où les services de secours des deux pays se rejetaient d'intervenir, estimant chacun que l'embarcation se trouvait dans les eaux territoriales de leurs homologues.

Côté français, les forces de l'ordre assurent le contrôle à la frontière, située de ce côté de la Manche en vertu des accords du Touquet signés en 2004 avec le Royaume-Uni. Entre refoulements, perçage des embarcations avant leur départ, interventions parfois musclées, contrôles sans détention, **les tentatives répétées de traversée se répètent, ponctuées par des moments de latence sur la côte française où les élus locaux se sentent livrés à eux-mêmes.** Au Royaume-Uni, le précédent gouvernement conservateur de Rishi Sunak plaçait parmi ses cinq priorités celle d'arrêter les bateaux ». Le parti travailliste de Keir Starmer, maintenant au pouvoir, évoque ce dossier comme d'une « responsabilité morale », changeant le leitmotiv en « smash the gangs », ou « briser les réseaux de passeurs ». En 2023, un énième accord franco-britannique assurait à Paris le versement de plus de 500 millions d'euros sur quatre ans pour mieux gérer la frontière. Si l'on observe dans les faits moins d'embarcations tentant la traversée, **celles-ci se font avec toujours plus de personnes à bord, jusqu'à 60 personnes en moyenne.**

L'approche répressive a manifestement atteint ses limites, malgré l'ampleur des moyens humains et technologiques déployés pour empêcher les traversées. Plusieurs ONG considèrent même qu'une présence policière accrue sur les côtes renforce le risque de noyades et d'accidents mortels. La seule solution pérenne à la disposition du Royaume-Uni reste de travailler avec l'Union européenne, et la France, pour créer un véritable passage sûr pour les demandeurs d'asile vers le Royaume-Uni. Dans ce cadre, Volt France et Volt Royaume-Uni proposent les pistes suivantes :

Au niveau bilatéral et européen

- **Réouvrir l'intégralité des accords existants, dont ceux du Touquet, dans le cadre de conseils des ministres conjoints, incluant une négociation sur la possibilité de traiter les demandes d'asile depuis les côtes françaises. Négocier un traité migratoire exhaustif entre Royaume-Uni et Union européenne.**
- **Priorité non négociable au sauvetage des vies humaines, avec la conclusion d'un protocole d'accord selon lequel dans le doute sur la localisation d'un small boat en péril, toute force l'ayant identifié en premier doit intervenir.**
- **Accorder un passage direct aux demandeurs d'asile vers le Royaume-Uni pour mettre fin aux conditions de vie inhumaines et au passage risqué des réfugiés qui attendent de traverser la Manche depuis la côte nord de la France.**
- **Mettre en place des unités conjointes de patrouille et de surveillance franco-britanniques, en donnant compétence aux forces de l'ordre britanniques de patrouiller sur le territoire français.**

Au niveau français

- **Nommer un préfet à l'immigration, à l'image du préfet de police de Paris, spécifiquement chargé de la problématique, afin de jouer un rôle d'impulsion et de facilitateur entre collectivités et services de l'État.**
- **Expérimenter la création de lieux de refuge en dur sur la côte française.**
- **Mieux surveiller les chaînes d'approvisionnement en matériaux permettant de construire des small boats.**
- **Accorder un soin particulier aux populations vulnérables, dont les femmes, en lien avec les associations présentes sur le terrain.**

Au niveau du Royaume-Uni

- **Développer une politique plus efficace de visas humanitaires. Tant que le Royaume-Uni n'a pas rejoint l'Union européenne, prendre exemple sur la politique européenne de mise en place de voies de migrations légales et sûres.**
- **Lancer un grand débat public sur les besoins du pays en matière d'immigration.**
- **Réaffirmer l'attachement inébranlable du Royaume-Uni à la Cour européenne des Droits de l'Homme**

JÖVÓ  **MADE IN EUROPE**

XIX. JUGULER LA CRISE MAHORAISE

Lors du référendum d'indépendance de 1974, Mayotte fut la seule île de l'archipel des Comores à avoir voté pour se maintenir dans la République française. En a découlé un contentieux entre la République des Comores et la France sur le statut de l'île, dont la souveraineté française est contestée jusqu'au sein du système des Nations Unies, alors que les Mahorais dans leur écrasante majorité souhaitent rester français. **Le sujet de l'immigration irrégulière prend de l'importance à partir des années 2000, avec une nette accélération depuis la départementalisation de l'île en 2011.** Aujourd'hui, on estime que 16 000 clandestins arrivent sur l'île chaque année, et que la moitié de la population serait étrangère, dont une part significative en situation irrégulière.¹⁸ L'immigration à Mayotte est le résultat de trois composantes :

- Une immigration en provenance des Comores, motivée par des opportunités économiques, sanitaires ou la recherche de la nationalité française.
- Une immigration d'Afrique de l'Est ; c'est une immigration économique car Mayotte représente un îlot de richesse comparé à ses voisins.
- Les demandeurs d'asile, qui viennent de la région des Grands Lacs ou de la Corne de l'Afrique.

Ces phénomènes mettent sous pression la stabilité et la cohésion sociale de l'île : Mayotte ne bénéficie pas des ressources et services nécessaires pour réduire efficacement le taux de pauvreté, de plus de 77 % en 2021 selon l'Insee. La grande précarité s'accompagne de la présence de nombreux mineurs non-accompagnés, en grande partie responsables d'une insécurité chronique sur l'île¹⁹, et **la population immigrée vit dans des bidonvilles particulièrement insalubres et vulnérables aux aléas naturels.** En avril 2023, l'opération Wuambushu est lancée pour démolir les bidonvilles et expulser en masse les clandestins. Son bilan demeure mitigé, la Justice ayant requis une solution de relogement par l'État et les Comores refusant de reprendre ses ressortissants. En deux mois, 25 000 sans-papiers ont été expulsés, autant qu'en une année.

La police française dispose d'un important dispositif de surveillance autour et sur l'île dont le but est de bloquer les kwassa kwassa (petites embarcations) qui transportent les clandestins depuis l'île d'Anjouan (Comores), située à 70km. Gérald Darmanin, à l'époque Ministre de l'Intérieur, a annoncé en mars 2024 que l'État allait créer un « rideau de fer » maritime grâce à des technologies de surveillance avancées.²⁰ Les dernières propositions pour mettre un terme à cette situation sont controversées ; le droit du sol à Mayotte, régulièrement restreint par voie législative, est maintenant menacé de suppression totale.

Face à ces défis, il est urgent de proposer une stratégie d'ensemble qui permette de répondre aux attentes légitimes des Mahorais. Force est de constater que les politiques menées jusqu'à présent ne semblent pas résoudre ces problématiques, d'où la puissance du vote RN sur l'île. Voici les principales propositions portées par Volt France :

18 Géoconfluences – Migrer pour un bidonville. La vulnérabilité socio-économique des migrants comoriens à Mayotte, Fahad Idaroussi Tsimanda, 27 janvier 2023 ([lien](#))

19 Le Point – Gangs de préadolescents : Mayotte face à la délinquance juvénile, Erwan Sez nec, 14 mai 2023 ([lien](#))

20 FranceInfo, La 1ère – Gérald Darmanin annonce Wuambushu 2, un « rideau de fer », et dit non à l'autonomie, Bruno Minas, 11 février 2024 ([lien](#))

- Refuser toute nouvelle restriction du droit du sol à Mayotte. Approfondir ce régime d'exception ne résoudra pas le problème d'attractivité de Mayotte dans le contexte régional.
- Renforcer les moyens de surveillance autour de l'île dans la lignée du plan annoncé en 2024, tout en veillant au respect des droits humains.
- Relocaliser les demandeurs d'asile en Métropole pour soulager Mayotte.
- Élaborer une stratégie d'action à l'échelle européenne afin de régler définitivement le contentieux avec les Comores et accélérer le retour des Comoriens en situation irrégulière.

RÉFORME XX. RENFORCER L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Notre pays possède des capacités et des réseaux de coopérations qui lui permettent de conduire une action significative et reconnue en matière de développement. Il doit en outre intégrer les nouveaux engagements pris et les instruments financiers créés pour accompagner ces mêmes pays dans leurs actions de lutte et d'adaptation face au changement climatique. Volt propose dans ce cadre ces mesures :

- Refuser tout accord avec des pays tiers ayant pour objectif d'externaliser la gestion des migrations, et risquant de compromettre gravement l'intégrité physique et morale des personnes réfugiées et leurs droits fondamentaux. Privilégier les partenariats avec les pays tiers pour des retours coordonnés dans le cadre d'un processus de réadmission respectueux et mutuellement bénéfique, associé à des politiques d'immigration légale.
- Découpler les accords relatifs à la gestion des migrations des autres accords et partenariats conclus avec des pays tiers.
- À long-terme, combiner et transférer l'ensemble des efforts d'aide au développement à l'Union européenne, dont la politique de développement est au cœur des politiques extérieures. L'UE et les 27 États membres sont de loin les plus grands donateurs mondiaux d'aide au développement, cependant la politique de développement est partagée entre la Commission et les États, au détriment de sa cohérence, de son efficacité et de sa visibilité. Les priorités thématiques et géographiques des États membres devraient être regroupées au sein d'une « Agence européenne de Développement ». Cette AED sera également chargée de la coordination des programmes d'assistance technique.
- Concevoir et promouvoir un « consensus de Strasbourg » en matière de développement, incluant un volet substantiel dédié à la coopération scientifique et éducative. L'Europe peut jouer un rôle moteur pour élaborer et promouvoir dans les institutions multilatérales une nouvelle politique de développement, possiblement associée au nom d'une capitale africaine. Ce nouveau consensus sera notamment basé notamment sur une renégociation de la dette des pays les moins avancés dans le cadre du Club de Paris, la suspension automatique du remboursement des emprunts en cas de catastrophe naturelle de grande ampleur, la refonte de la gouvernance des institutions internationales associant davantage la société civile, et des conditionnalités renforcées.

**POUR UN NOUVEAU CADRE
DE DIALOGUE**

Dans le cadre d'un gouvernement européen démocratique, transparent et fédéral défendu par Volt, nous proposons de remplacer toutes les missions des États membres en Afrique et au Moyen-Orient par une initiative européenne commune. Le projet européen a besoin d'une dimension de politique étrangère ; une mission unifiée, sous l'égide de l'Union européenne, permettrait à une entité probablement perçue comme plus neutre de prendre en charge les responsabilités des États membres.



“Vote pour
ton avenir.”

Duarte Costa
Co-president Volt Portugal

CHAPITRE 4.

D'AUTRES MODÈLES

Le partage des bonnes pratiques est un outil fondateur du programme de Volt, qui ambitionne d'analyser, comparer et promouvoir les meilleures politiques mises en œuvre dans les différents pays de notre continent, voire au-delà. Dans ce cadre, le présent chapitre s'efforce d'examiner les défis auxquels sont confrontés d'autres États européens, et dans quelle mesure leurs réponses diffèrent.

4.1 Allemagne : Wir schaffen das

COMMENT INTÉGRER UN MILLION DE MIGRANTS DANS UNE SOCIÉTÉ EN MANQUE DE MAIN D'OEUVRE

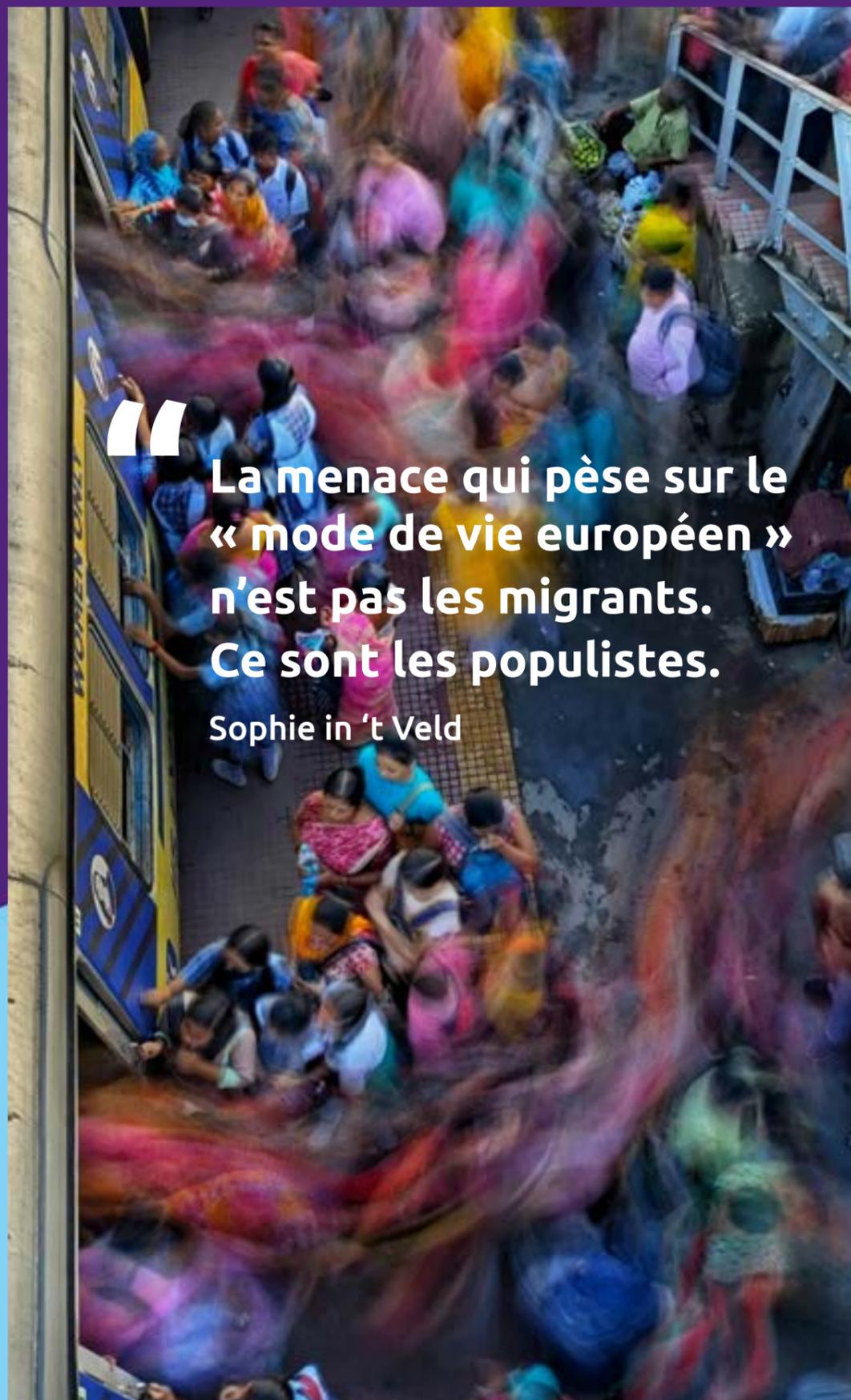
Après le célèbre « Wir schaffen das » (Nous pouvons le faire) d'Angela Merkel en 2015, le gouvernement et la société civile se sont mobilisés pour accueillir plus d'un million de réfugiés. On aurait alors pu penser qu'il s'est agi de la plus grande rencontre du pays avec une vague de migration depuis la Seconde Guerre mondiale. Pas du tout : à l'apogée du « miracle » allemand dans les années 1960 et 1970, le pays a accueilli près de 14 millions de Gastarbeiter, travailleurs invités, venus de toute l'Europe et de Turquie. Et avec la croissance de la population allemande déjà à son apogée et les baby-boomers prenant leur retraite, le pays est conscient qu'il devra accueillir au moins 400 000 migrants supplémentaires par an pour maintenir son économie et ses systèmes de protection sociale à flot.

LE WIRTSCHAFTSWUNDER, PROPULSÉ PAR LES MIGRATIONS D'ITALIE ET DE TURQUIE

La croissance du pays a en grande partie été construite avec l'aide de travailleurs migrants, invités dans le pays, car l'Allemagne manquait de main-d'œuvre pour sa réindustrialisation. En effet, une fois que le mur de Berlin et la frontière entre l'Allemagne de l'Est ont été construits, rendant impossible toute évasion, l'Allemagne a dû conclure des accords bilatéraux pour recruter des travailleurs à l'étranger avec l'Italie, l'Espagne, la Grèce, la Turquie, le Maroc, le Portugal, la Tunisie et la Yougoslavie, et ce jusqu'aux années 1970.

Au total, 14 millions de travailleurs migrants sont restés dans le pays pendant de longues périodes. 11 millions sont retournés chez eux tandis que les migrants restants se sont installés en Allemagne de manière permanente et ont été rejoints par leurs familles. La vie au quotidien s'est avérée difficile pour ceux qui ont choisi de rester, car le gouvernement n'a pas développé de stratégies d'intégration et les familles faisaient souvent face au rejet de la population allemande. Et pourtant, ils ont lentement transformé l'Allemagne en un pays d'immigration avec une société culturellement diversifiée, bien avant la mondialisation. Aujourd'hui, la troisième génération des anciens « Gastarbeiter » continue de façonner la société allemande, malgré la persistance de tensions et un sentiment constant de discrimination dans de nombreux pans de la population, même après trois générations.

TOEKOMST MADE IN EUROPE



“ La menace qui pèse sur le « mode de vie européen » n'est pas les migrants. Ce sont les populistes.

Sophie in 't Veld

COMMENT INTÉGRER UN MILLION DE RÉFUGIÉS

La diversité et la tolérance de l'Allemagne ont été mises à l'épreuve en 2015. Le « Wir schaffen das » a donné un brin d'espoir à de nombreuses personnes fuyant la guerre et les conflits au Moyen-Orient. Dans les mois qui ont suivi cette déclaration, environ 1,2 million de réfugiés ont fait leur chemin vers l'Allemagne, mettant une énorme pression sur son administration publique mais déclenchant également une vague de solidarité sans précédent parmi la population.

Bien que l'accueil et l'intégration de tant de migrants venus de Syrie, d'Afghanistan et d'Irak dans la société allemande soient une tâche multigénérationnelle – rendue plus difficile par une extrême droite cherchant à exploiter la peur des étrangers – le pays, en 2015, a peut-être bien posé les bases d'un deuxième « Wirtschaftswunder ».

Avec une société confrontée à une faible natalité et à la génération du baby-boom prenant sa retraite, **l'économie de l'Allemagne avait et a besoin de nouvelles mains**. Même si les administrations nationales et fédérales ont été souvent dépassées et ont dû faire preuve de créativité, par exemple en déclarant le 1er janvier comme date d'anniversaire pour tous les réfugiés sans documents, les migrants ont reçu une formation linguistique et professionnelle, un accès à l'éducation et des permis de travail. Les résultats ne seront visibles que dans de nombreuses années à venir ; cependant, déjà en 2020, 35 % des réfugiés arrivés en 2015 occupaient en emploi, un chiffre ensuite passé à 54 % en 2021, nombre d'entre eux ayant terminé des programmes de formation et occupant des postes très demandés dans de multiples domaines.

LES DÉFIS D'UNE SOCIÉTÉ PLUS DIVERSIFIÉE

Il n'existe pas de modèle d'intégration parfait, cependant, certaines mesures peuvent contribuer à éviter les problèmes rencontrés par le passé. Faciliter l'accès au marché du travail, promouvoir la cohésion sociale et fournir un logement aux familles immigrées en cours de formation professionnelle ou académique sont des facteurs qui semblent favoriser une intégration réussie. **Les décennies à venir montreront si 2015 restera une exception, ou si l'Allemagne devra entreprendre chaque année des efforts herculéens similaires**, car son économie est confrontée au départ en retraite d'une partie significative de sa main-d'œuvre actuelle. Les pénuries de main-d'œuvre devenant plus critiques dans de nombreux secteurs – de la restauration et l'hôtellerie à la santé et aux soins pour les personnes âgées, en passant par la technologie de l'information, la compétition pour attirer des travailleurs qualifiés s'intensifie et les migrations devront provenir de l'extérieur de l'Europe. Les défis sont multiples :

- Les programmes pour attirer les travailleurs qualifiés demeurent en-deçà des attentes. Par exemple, en 2021, la « Blue Card » n'avait été délivrée qu'à un total de 70 000 travailleurs qualifiés.
- Les immigrants ayant reçu une formation en Allemagne sont souvent encombrés de bureaucratie et ne se sentent pas les bienvenus. Ils sont très demandés, mais de plus en plus difficiles à retenir.
- Le manque de qualifications professionnelles est tout autant un problème que le besoin de conseil et d'aide afin que les réfugiés puissent aborder non seulement les traumatismes du voyage, mais aussi ceux de la guerre et des persécutions dans les pays d'origine.

L'Allemagne doit attirer des immigrants venus de l'extérieur de l'Europe et leur fournir une formation adéquate, une prise en charge adéquate et des perspectives à long terme pour s'installer en Allemagne. D'autre part, de manière similaire à la France, il lui incombe de sensibiliser la population à la nécessité d'une migration accrue et d'une société plus « globale », ou accepter de rater des opportunités économiques, de subir une baisse constante des niveaux de vie, de la qualité des services publics et de la prospérité générale du pays.

Il reste aujourd'hui deux Allemagne, l'une où la migration a été tacitement acceptée pendant des années et l'autre où, dès le début des années 1990, des émeutes raciales ont éclaté dans des endroits tels que Rostock, des sentiments qui ont aujourd'hui des conséquences politiques et sociales directes pour l'ensemble du pays. Par conséquent, **la question de faire de la migration un concept acceptable pour l'ensemble de la population se pose avec plus d'acuité**, en particulier pour les personnes qui ne sont pas directement concernées par ce phénomène.

4.2 Hongrie : « défendre la civilisation européenne »

La Hongrie, dirigée par Viktor Orbán et son gouvernement Fidesz-KDNP de droite ultra-conservatrice et illibérale, est déterminée à prouver que l'immigration n'est pas nécessaire pour faire face aux défis de l'Europe d'aujourd'hui. Les autorités ont largement mobilisé la peur des migrants dans des campagnes de communication publiques contenant une large part de désinformation, allant jusqu'à transmettre des questionnaires à tous les ménages hongrois sur l'idée d'« arrêter Bruxelles » et les politiques migratoires européennes.²¹ Depuis le milieu des années 2010, le narratif du parti au pouvoir **visait à encourager à la place la natalité et les valeurs familiales traditionnelles pour stabiliser sa population en déclin**. Cependant, les politiques mises en place n'ont pas su faire face aux pénuries de main-d'œuvre aiguës dans de nombreux pans de son industrie.

2015 : LA « SOLUTION HONGROISE »

Dès la crise des migrants de l'année 2015, le gouvernement hongrois a eu l'intuition qu'attiser la peur des réfugiés pouvait porter ses fruits sur le plan politique. Rapidement, la Hongrie se détournait de la législation européenne en construisant une palissade à sa frontière, contraignant les migrants venus de la mer Égée par les Balkans à transiter vers d'autres États membres. En 2015-2016, les attentats en France et en Belgique furent largement instrumentalisés, le Fidesz établissant un lien direct entre migration et terrorisme. Le pays a immédiatement durci ses lois sur l'asile en réduisant les voies de recours et en introduisant des périodes de trois ans minimum pour l'examen des demandes d'asile. Les camps « en dur » ont été remplacés par des tentes et des centres de détention établis dans les zones de transit, criminalisant de facto les passages frontaliers.

Durant un mois, le gouvernement a organisé des transports en bus de migrants vers Vienne après la « Marche de l'Espoir » des migrants bloqués à Budapest. Mais en fermant ses frontières avec la Serbie et en y construisant une barrière physique, surveillée par militaires et milices locales, la Hongrie a brisé un tabou et déclenché une succession de fermetures similaires dans toute l'Europe, dans le but de stopper le flux de migrants.

L'attention médiatique portée sur la Hongrie et sur d'autres États membres recourant également aux contrôles aux frontières, à la limitation du regroupement familial et à des contrôles plus stricts du pays d'origine, ont poussé la Commission européenne à

21 (hu) Szabad Európa – Petite histoire des consultations, Keller-Alánt Ákos et Németh Dóra, 29 novembre 2023 ([lien](#))

agir : parmi les mesures, un accord controversé entre l'Union européenne et la Turquie pour stopper les flux migratoires. Soutenue par d'importantes campagnes publiques de propagande contre les politiques d'asile soi-disant libérales de « Bruxelles », la Hongrie a utilisé son statut de pays de transit et mobilisé l'attention des médias pour imposer une « solution hongroise à la migration », à rebours d'une approche plus tolérante, consensuelle à l'époque même au sein de sa famille politique. Durant plusieurs années, le gouvernement a continué d'engranger des points au niveau national en jouant sur la peur des migrants, se présentant comme protecteur du christianisme et de l'Europe contre les migrants du Sud et les politiques libérales et multiculturelles de l'Ouest.

DES BÉBÉS, PAS DES MIGRANTS

L'économie et la société hongroises ne sont pas pourtant à l'abri des évolutions démographiques. Entres autres à cause d'une série de mesures d'austérité et de crises financières, la population hongroise diminue depuis les années 1980 : son taux de fécondité total est passé de 2,17 enfants par femme en 1977 à 1,23 en 2011, et de nombreux Hongrois ont émigré vers l'Europe occidentale. Depuis une décennie, le gouvernement se fait le chantre d'une citoyenneté nationaliste « homogène », prétendument seule capable d'inverser cette tendance.

Partant du postulat que l'immigration a échoué, le gouvernement consacre plus de 5 % de son PIB à des politiques de type « famille d'abord », bien au-dessus de la moyenne européenne de 2,5 %, et en encourageant la fondation de familles traditionnelles nombreuses. Les mesures de soutien à ces familles comprennent une hausse des salaires, des incitations fiscales au mariage, le soutien financier à l'achat de logements en fonction du nombre d'enfants, des prestations de maternité revues, un renforcement des dispositifs d'allocation pour la garde d'enfants, des services gratuits ou à tarif réduit pour les enfants, ainsi que jusqu'à trois années de congé de maternité. **Les droits et libertés individuels sont de plus en plus menacés : ce n'est plus l'individu mais la famille traditionnelle – voire l'enfant – qui est désormais consacrée comme l'unité sociale de base dans la Constitution hongroise.** Le Parlement a discuté en 2025 d'une proposition de loi constitutionnelle érigeant la protection de l'enfant comme droit fondamental « ayant la prééminence sur tous les autres ». ²²

LA RÉALITÉ EN MARCHÉ

Pourtant, les politiques natalistes n'ont pas produit d'effet de long-terme, alors que le pays a battu son record du plus bas nombre de naissances en 2024. En 2022, l'annonce du Premier ministre hongrois Viktor Orbán selon laquelle les industries nationales avaient un besoin urgent de main-d'œuvre et qu'après la mobilisation des retraités et des étrangers d'origine hongroise, environ 300 000 travailleurs seraient nécessaires, a retenti comme une révélation. ²³ Cette prise de parole est intervenue après une année où le pays, qui prêche les valeurs familiales « traditionnelles » a bloqué plusieurs initiatives européennes en matière de migration, a recruté plus de 70 000 travailleurs en provenance de Colombie, de Mongolie et des Philippines pour travailler dans les industries hongroises.

Tout en prêchant un discours anti-migratoire et de fermeté pour des motifs de politique intérieure, les autorités hongroises introduisent périodiquement des assouplissements pour les besoins de leur économie, délivrant de nombreux permis de

22 (hu) 444 – Máté Kocsis a montré quelles techniques juridiques seraient utilisées pour interdire la Marche des Fiertés, János Haász, 8 mars 2025 ([lien](#))

23 Le Monde – En Hongrie, derrière la propagande hostile, la réalité de l'immigration, Jean-Baptiste Chastand, 20 mai 2023 ([lien](#))

travail temporaires aux travailleurs dits « invités » – même en provenance de pays à majorité musulmane. Les agences de recrutement privilégient la Serbie et l'Ukraine, mais depuis le début de la guerre en Ukraine, d'autres États membres de l'UE aux salaires plus élevés délivrent eux aussi des permis de travail aux réfugiés ukrainiens. La Hongrie scrute de plus en plus le reste du globe à la recherche de travailleurs, du Mexique à l'Inde et de la Mongolie au Népal, pour des postes qualifiés comme non qualifiés.

Le faible succès de l'intégration au niveau local et professionnel se conjugue au fait que le gouvernement s'est contredit dans les faits : en l'absence de politiques convaincantes encourageant l'installation permanente et l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à la participation politique, le départ des travailleurs étrangers demeurera élevé. Dans le même temps, la Hongrie continuera de souffrir d'un système éducatif sous-financé, incapable de créer, de former et de conserver la main-d'œuvre qualifiée dont le pays a besoin. La dépréciation du forint hongrois risque également de rendre le pays moins attractif pour les travailleurs invités étrangers et d'encourager la mobilité vers l'ouest ou le retour dans les pays d'origine.

Au début de l'année 2025, le gouvernement hongrois semble avoir opéré un nouveau revirement dans sa politique d'accueil discret de travailleurs étrangers, limitant leur arrivée lorsque des accords de réadmission avec les pays d'origine n'ont pas été conclus, malgré les inquiétudes exprimées par la Chambre de commerce de Hongrie. Dans la compétition européenne et mondiale acharnée pour les ressources rares – parmi lesquelles figurent les travailleurs qualifiés – les pays affirmant être les plus hostiles à l'immigration paieront un lourd tribut. La Hongrie, pourtant gouvernée par l'extrême-droite, est un exemple éloquent de l'échec de politiques exclusivement tournées vers le soutien aux familles en Europe.

4.3 Le Royaume-Uni : take back control

En 2024, plus de 10 millions de résidents, soit 16 % de la population de la Grande-Bretagne, sont nés à l'étranger. ²⁴ Le multiculturalisme et l'immigration ont largement alimenté la campagne du Brexit pour « reprendre le contrôle » de ses frontières vis-à-vis de l'UE. Pourtant, après le départ du Royaume-Uni, et dans le contexte de l'épidémie de COVID et de la guerre en Ukraine, l'immigration nette est en réalité supérieure aux niveaux d'avant-Brexit. Dans le même temps, la bureaucratie post-Brexit et le manque de travailleurs immigrés pèsent lourdement sur l'économie britannique et le système de santé.

En 2023, le Bureau du Royaume-Uni pour les Statistiques nationales annonçait que le Royaume-Uni avait connu une immigration nette de plus de 600 000 personnes, en grande partie déterminée par l'afflux de réfugiés ukrainiens et les étudiants internationaux – une partie de ces migrations est donc de nature temporaire. Dans le même temps, plus de 330 000 postes supplémentaires sont devenus vacants ²⁵ en raison du départ de citoyens européens, obligeant le gouvernement à conclure en urgence des accords bilatéraux sur l'immigration avec des États en dehors de l'Union européenne, tout en essayant de renvoyer les demandeurs d'asile dans des pays tiers non sûrs de l'autre côté de la planète. Il est ironique qu'un pays et une économie construits sur les épaules des migrations aient quitté l'Union européenne précisément en raison de la question migratoire, pour découvrir que **leur économie dépend aujourd'hui plus que jamais de travailleurs étrangers, mais qu'ils sont maintenant coupés de leur source de main-d'œuvre la plus proche.**

24 (en) The Migration Observatory – Les migrants au Royaume-Uni : Une vue d'ensemble, Mihnea V. Cuibus, 9 août 2024 ([lien](#))

25 (en) Bloomberg – Les règles du Brexit coûtent 330 000 travailleurs à la Grande-Bretagne, selon les économistes, Tom Rees, 17 janvier 2023 ([lien](#))

EMPIRE ÉCONOMIQUE, SOCIÉTÉ MULTICULTURELLE

L'immigration a atteint son apogée pour la première fois pendant la révolution industrielle et la grande famine du 18^e siècle. Plus d'un million d'Irlandais ont fui la famine pour vivre et travailler dans des conditions misérables dans les centres urbains de Liverpool et du Lancashire, puis aux États-Unis et en Australie dans la seconde moitié du 19^e siècle. Après la Seconde Guerre mondiale et l'effondrement de l'Empire britannique, les colonies ont acquis leur indépendance et de nombreux pays faisant désormais partie du Commonwealth, leurs citoyens ont commencé à chercher un foyer au Royaume-Uni.

La Loi sur la nationalité britannique de 1948 a permis aux 800 millions de citoyens du Commonwealth de le faire, l'immigration étant initialement encouragée pour aider à reconstruire l'économie britannique de l'après-guerre.²⁶ Cependant, l'opinion publique a finalement basculé en raison des flux continus de migrants : la Loi sur l'immigration du Commonwealth de 1968 a introduit des critères tels que l'ascendance pour permettre de s'installer au Royaume-Uni. **De nombreuses minorités participent au renouvellement de la culture britannique.** Avec l'adhésion à l'Union européenne et au marché unique européen, le nombre de migrants en provenance des États membres de l'UE, notamment d'Europe de l'Est, a commencé à augmenter également. De 2004 à 2009, quelque 1,5 million de travailleurs ont migré au Royaume-Uni, dont beaucoup sont repartis après un certain temps.²⁷

Pourtant, **le sentiment à l'égard de l'immigration en provenance de pays tels que la Pologne est rapidement devenu un sujet politique après l'élargissement de 2004**, malgré les apports économiques certains de cette main-d'œuvre venue d'Europe centrale et orientale : le Royaume-Uni a choisi de ne pas accorder un accès inconditionnel aux citoyens de la Roumanie et de la Bulgarie après l'adhésion de ces pays à l'Union européenne. Aujourd'hui le nombre de citoyens nés en dehors du Royaume-Uni a dépassé les 10 millions, soit plus de 16 % de la population, faisant du Royaume-Uni l'une des sociétés les plus diversifiées et multiculturelles du continent européen.

CE QUE LE BREXIT SIGNIFIE VRAIMENT

Poussé par les conservateurs intransigeants et le Parti de l'indépendance (UKIP) de Nigel Farage, aujourd'hui dirigeant de Reform UK, le Premier ministre britannique David Cameron a choisi de tenir un référendum sur l'adhésion à l'UE en 2016. La campagne du « Leave » qui a suivi s'est appuyée sur les événements de 2015 en suscitant la peur d'une immigration incontrôlée, visant particulièrement les populations économiquement désavantagées et les populations « nanties » : retraités, classes aisées. Suggérer que le Brexit permettrait de reprendre le contrôle des frontières de l'Union européenne – même si le Royaume-Uni n'a jamais rejoint l'espace Schengen –, et dépeindre Bruxelles comme incapable de gérer l'immigration, a eu une influence significative sur le résultat du référendum.

Le Brexit a créé une incertitude juridique pour les citoyens européens au Royaume-Uni, dont beaucoup se sont installés de manière permanente. Ceux-ci font maintenant face non seulement au risque de perdre leurs droits de résidence ou leurs possibilités de rejoindre leur famille, mais aussi à l'hostilité ambiante et à l'angoisse de ne plus

26 (en) LSE British Politics and Policy – Comment les espoirs impériaux du Commonwealth ont conduit à une redéfinition de la citoyenneté britannique selon des critères raciaux, Ian Sanjay Patel, 20 mai 2021 ([lien](#))

27 (en) Full Fact – Y a-t-il eu un « Brexode » des citoyens de l'UE depuis le référendum ? Joseph O'Leary, 2 mars 2017 ([lien](#))

être les bienvenus dans la société et les communautés locales. **Le Brexit signifiait « déraciner » une partie significative de la population et rendait obsolètes des années d'efforts d'intégration.** Comme conséquence probable, le nombre de citoyens européens au Royaume-Uni a considérablement diminué. Le recensement britannique de 2022 a montré que seulement 3,9 millions de détenteurs de passeports européens vivaient en Angleterre et au Pays de Galles, bien moins que les 5,5 millions de demandes reçues dans le cadre du régime post-Brexit dit de « Settled Status » (EUSS).²⁸

Cependant, contrairement aux promesses du Brexit, l'immigration nette au Royaume-Uni est à son niveau le plus élevé en 2023, avec un excédent d'immigration de plus de 600 000 personnes. Cela laisse le gouvernement dans une situation difficile, car l'économie et les systèmes sociaux du pays perdent des travailleurs de qualité quittant le Royaume-Uni, sans que ne soient tenues les promesses de contrôle des frontières et de l'immigration. Pis encore, les politiques anti-migratoires poursuivies par le gouvernement, telles que l'initiative mort-née visant à expulser les demandeurs d'asile vers des pays tiers non sûrs, comme le Rwanda, continuent de ronger la société multiculturelle du Royaume-Uni, de passer sous silence l'intégration de nombreuses minorités – notamment d'Asie du Sud et du Nigéria – et la cohésion sur lesquelles le succès économique du pays a été construit.

OÙ SONT PASSÉS LES TRAVAILLEURS ?

Les statistiques de 2022 indiquent que 460 000 travailleurs européens ont quitté le pays en juin 2022, une perte partiellement compensée par une augmentation de 130 000 travailleurs immigrés au Royaume-Uni en provenance de pays non européens.²⁹ La pénurie de main-d'œuvre étrangère devrait avoir des conséquences dramatiques pour l'économie et les systèmes sociaux. Beaucoup travaillaient dans le National Health Service (NHS), mais aussi dans l'agriculture, le transport et le secteur du BTP.

Pour tenter de compenser ces pénuries, le gouvernement britannique fait souvent preuve de créativité, en demandant par exemple aux Allemands résidents titulaires de permis de conduire délivrés avant 1999 – permettant de conduire des véhicules jusqu'à 7,5 tonnes – de postuler en tant que conducteurs de camion, ou en concluant des accords facilitant l'immigration en provenance de pays non membres de l'UE pour travailler dans le NHS, souvent avec des pays figurant sur la liste rouge de l'Organisation mondiale de la santé – c'est-à-dire ne disposant pas d'un personnel de santé suffisant. Du reste, les gouvernements britanniques poursuivent une politique de lutte ferme contre l'immigration irrégulière. Le nouveau gouvernement travailliste de Keir Starmer ne semble pas disposé à assouplir et à étendre les voies légales de migration, ni à conclure d'accord avec l'Union européenne en la matière.

À court terme, le Brexit n'a certainement pas rétabli la grandeur passée de la Grande-Bretagne. Il a non seulement amputé le pays de 4 % de son PIB cumulé en raison de la réduction des exportations vers les États membres de l'Union européenne, mais également, du fait du manque de main-d'œuvre, des hausses de prix et une diminution des produits disponibles sur le marché intérieur.³⁰ Les mesures de court terme ne créent pas des conditions stables pour que les entreprises investissent dans une croissance à long terme.

28 (en) The Migration Observatory – Migration de l'UE vers et depuis le Royaume-Uni, Mihnea V. Cuibus, 20 novembre 2023 ([lien](#))

29 (en) The Guardian – Selon des groupes de réflexion, le Brexit entraînera une pénurie de 330 000 travailleurs au Royaume-Uni, Lisa O'Carroll, 17 janvier 2023 ([lien](#))

30 (en) National Institute of Economic and Social Research – Réexamen de l'effet du Brexit, Dr Ahmet Ihsan Kaya et al., 2023 ([lien](#))

4. 4 Les Pays-Bas : melting-pot et intégration

LES AVANTAGES ET LES DÉFIS DU MULTICULTURALISME

Les Pays-Bas et le Royaume-Uni partagent non seulement une grande partie de leur histoire, mais aussi leurs luttes en matière de migrations. Comme tant d'autres pays, les Pays-Bas ont accueilli des immigrants, et notamment des citoyens de leurs anciennes colonies, pour reconstruire leur économie.

La politique de multiculturalisme du pays visait à préserver la diversité culturelle pour faciliter le retour dans leurs pays d'origine de travailleurs immigrés qui n'étaient pas censés rester aux Pays-Bas. Beaucoup d'entre eux sont cependant restés. La politique d'accueil mise en place par les gouvernements néerlandais successifs n'a cependant pas réussi à prévenir le taux chômage élevé et le faible niveau d'éducation au sein des communautés migrantes. Elle a été remplacée par l'une des politiques d'assimilation les plus rigoureuses du continent européen. Les lacunes du système sont devenues indéniables. Avec le meurtre en 2004 du réalisateur Theo van Gogh par un citoyen néerlandais d'origine marocaine, le pays a effectué un virage à 180 degrés pour devenir aujourd'hui l'un des États membres de l'UE avec les lois les plus strictes.

UN MELTING-POT CULTUREL

Du 15e au 18e siècle, les Compagnies néerlandaises des Indes occidentales et orientales ont fait des Pays-Bas l'une des principales nations commerciales et maritimes du monde. La domination de ces compagnies dans le commerce mondial a contribué à une révolution commerciale et à un épanouissement culturel sans précédent aux Pays-Bas, connu sous le nom « d'âge d'or » néerlandais. Cela a non seulement entraîné des bulles spéculatives financières comme la crise des tulipes de 1634, mais aussi un afflux des migrations en provenance des pays voisins de la mer du Nord, représentant 8 % de la population, et même 38 % à Amsterdam en 1650 – un niveau qui ne serait dépassé de nouveau qu'à la fin du 20e siècle.

Avec la découverte des Amériques et le début de la révolution industrielle, les Pays-Bas ont cessé d'être une destination attractive, et ce jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. En 1949, le pays était en ruines et devait être reconstruit, d'où le rapatriement accéléré de plus de 300 000 Eurasiens d'Indonésie après l'indépendance de cette dernière. Des travailleurs invités supplémentaires ont été recrutés dans le sud de l'Europe dans les années 1950 et 1960 (les « gastarbeiders ») ; beaucoup d'entre eux sont rentrés chez eux après quelques années. Le boom économique des années 1960 a entraîné un changement dans les vagues ultérieures de migration – notamment en provenance de Turquie et du Maroc –, lorsque de nombreux travailleurs se sont installés aux Pays-Bas, avant d'être rejoints plusieurs années plus tard par leurs familles. Comme ailleurs, la crise pétrolière a également stoppé l'immigration économique aux Pays-Bas, mais la loi de 1974 sur la réunification familiale et l'indépendance du Suriname en 1975 ont continué à relancer l'émigration vers les Pays-Bas jusqu'au milieu des années 1990. Aujourd'hui, plus de 350 000 immigrants d'origine surinamaïse vivent aux Pays-Bas et font partie des 2,6 millions de résidents nés à l'étranger, ce qui représente 15 % de la population totale.

COMMENT LE MULTICULTURALISME A IGNORÉ L'INTÉGRATION

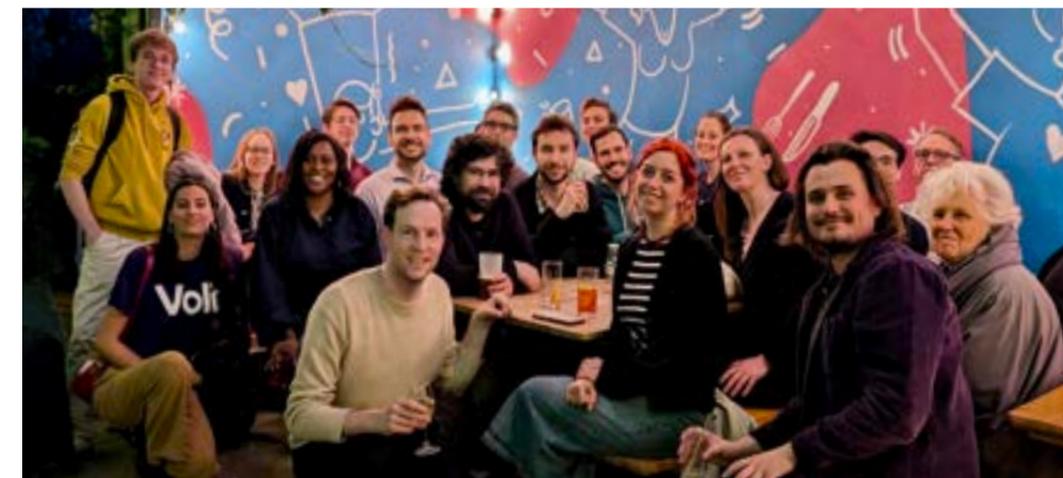
Le modèle dit « des polders », ou la recherche de consensus, est un fondement historique de l'État-nation néerlandais. La société est « pilarisée » (« Verzuiling ») en

différentes institutions religieuses et groupes d'intérêts, discutant des questions d'intérêt commun pour construire des majorités destinées à guider la prise de décision. Confronté à une importante population immigrée dans les années 1980, le gouvernement a défini une politique dite des Minorités ou du Multiculturalisme, basée sur le respect et la protection de la diversité culturelle. Les minorités ethniques ont été incluses dans le système de « Verzuiling » et ont reçu des financements pour leurs propres écoles, hôpitaux et médias. Les droits de vote aux élections locales accordés en 1985 ont été accompagnés d'un processus de naturalisation facile et d'une législation anti-discrimination.

La politique de l'époque visait l'opposé de l'intégration, en supposant que le séjour des travailleurs immigrés n'était que temporaire, et encourageait ces derniers à conserver leur identité culturelle afin de faciliter leur réintégration lors de leur retour dans leur pays d'origine. Cependant, il est finalement devenu évident que la plupart des immigrants s'installaient en fait définitivement aux Pays-Bas et que le chômage élevé, le faible niveau d'éducation et les mauvaises conditions de vie entraînaient une « ghettoïsation » culturelle, et une isolation par rapport au reste de la société, plutôt qu'une véritable intégration. Les immigrants étaient devenus largement dépendants de l'aide sociale, mais restaient marginalisés.

Le débat public sur l'échec du multiculturalisme n'a pas suffisamment pris en compte les réalités sociales aux Pays-Bas qui ont entravé l'intégration. Au lieu de cela, il a évolué vers une nouvelle politique d'assimilation et d'homogénéisation culturelle. Ce changement a été accéléré par l'assassinat du réalisateur Theo van Gogh en 2004, perçu comme une attaque contre la précieuse liberté d'expression aux yeux du public néerlandais. Suite à cet événement, les immigrants ont été tenus de suivre et de payer des cours d'intégration, afin de pouvoir passer des tests obligatoires de langue et de culture. De plus, la réunification familiale pour les personnes non ressortissantes d'États membres de l'Union européenne a été limitée, exigeant également une maîtrise minimale de la langue néerlandaise, tandis que les politiques d'asile ont été durcies. Ces mesures ont laissé peu de place à la reconnaissance de l'identité culturelle des immigrants, ce qui est paradoxal étant donné que les politiques publiques avaient initialement encouragé la préservation de ces identités – raison principale pour laquelle ces populations ont désormais du mal à s'identifier à la culture néerlandaise.

Eurodéputé Damian Boeselager avec l'équipe de Volt Île-de-France



ZUKUNFT  MADE IN EUROPE

Livre Blanc de Volt France

NOTRE FUTURE SOCIÉTÉ ?

Ce changement de politique se poursuit aujourd'hui. Un récent projet de loi néerlandais sur l'éducation a introduit un changement en faveur du néerlandais comme langue d'enseignement et exige que les deux tiers des cours de premier cycle soient enseignés en néerlandais. Ceci n'est qu'un jalon parmi d'autres dans la transition notable des Pays-Bas, d'un pays ouvert et respectueux de la diversité à l'un des plus ardents partisans de l'assimilation.

La mode de l'assimilation transitive (« rendre similaire ») suppose que les immigrants peuvent être façonnés en citoyens néerlandais. Mais forcer « eux » à devenir « nous » comporte le risque d'être contre-productif, en provoquant le risque d'un repli identitaire. De plus, c'est inutile : **les jeunes immigrants aux Pays-Bas sont souvent en accord total avec les principes allant des libertés individuelles à l'égalité.** À mesure que leur niveau d'éducation et leur durée de séjour augmenteront, les différences avec les Néerlandais de même niveau d'éducation disparaîtront virtuellement.

Tant qu'un pays ne parvient pas à permettre aux nouveaux venus et aux membres des minorités de participer à une société et une démocratie sur un pied d'égalité, les politiques conservatrices alimentées par la nostalgie et l'identité nationale trouveront toujours un terrain fertile. Elles risqueront de sacrifier l'économie du pays sur l'autel des politiques anti-migratoires. Le pivot de la politique d'immigration néerlandaise peut aussi s'expliquer par une réaction à la pression grandissante dans les services publics – logement, éducation, santé –, elle-même en grande partie déclenchée par le poids des migrations venues de l'Union européenne et de la libre-circulation des personnes. C'est donc l'un des piliers mêmes de l'Union européenne qui se trouve en tension. L'Europe, avec sa tradition d'accueil, est davantage fragilisée dans sa cohésion par les difficultés économiques et budgétaires que par les tensions culturelles suscitées par l'arrivée de personnes venues d'autres continents.



ÉTAT INTELLIGENT

“

Les politiques migratoires doivent être centrées sur l'humain, et il est également essentiel d'aider les gens à comprendre la différence entre l'asile et la migration.

Anna Strolenberg
Eurodéputé Volt

PROPOSITIONS POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE MIGRATOIRE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE³¹

I. UN RÉGIME D'ASILE VÉRITABLEMENT EUROPÉEN

1. Abolir le principe de Dublin de la « première entrée ». Généraliser le mécanisme contraignant les États Membres à accueillir les réfugiés rejoignant le territoire européen selon une clé de répartition obligatoire. Assortir cette mesure d'un système efficace de pénalités automatiques pour les États membres en violation.
2. Introduire par règlement une procédure uniforme de demande d'asile en Europe. À terme, prévoir la mise en place d'une liste européenne unique et contraignante des pays « sûrs » et « non sûrs ».
3. Renforcer les compétences, les capacités et l'indépendance de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA). À terme, l'agence aura pour rôle de créer un statut de réfugié européen, délivré par les autorités décentralisées.
4. Faire de l'activation du mécanisme de protection temporaire – prévu par la directive 2001/55/CE – la règle, et non l'exception.

II. FAIRE DE LA DÉTENTION DES DEMANDEURS D'ASILE UNE EXCEPTION EXTRÊME

5. Rendre illicite la détention d'une personne au seul motif qu'elle est demandeuse d'asile. Rendre illégale la détention d'une personne mineure.
6. Mettre en place un mécanisme de vérification de la conformité des conditions de détention dans la directive sur les conditions d'accueil.
7. Protéger les demandeuses et demandeurs vulnérables contre les menaces et les violences notamment liées à leur handicap ou leur sexe, en appliquant la notion de « groupe social particulier » au sens de la Convention de Genève.

III. DES PROCÉDURES SIMPLIFIÉES POUR UN TRAITEMENT HUMAIN ET INTÉGRATEUR

8. Faciliter le dépôt et le traitement de demande d'asile depuis le territoire français et l'étranger. Mettre en place une procédure accélérée de traitement des demandes des populations en situation de « menace avérée ».
9. Inscrire dans la loi le principe selon lequel la durée de traitement des demandes ne doit pas dépasser six semaines entre l'entrée dans le pays et la première décision.
10. Permettre aux personnes demandant l'asile de travailler après douze semaines suivant le dépôt de leur demande, contre six mois actuellement.
11. Garantir un accompagnement individuel des mineurs par des tuteurs ou assistants dès leur entrée sur le territoire européen.

IV. RECONNAISSANCE DU STATUT DE RÉFUGIÉ CLIMATIQUE

12. Défendre la création d'un statut international pour les réfugiés climatiques, conforme au droit international, via une directive européenne

13. Inclure des critères liés au réchauffement climatique et aux catastrophes environnementales à la liste des pays sûrs et non sûrs.
14. Réviser et renforcer l'engagement de la France auprès du Forum mondial sur les réfugiés, de « poursuivre [...] les actions de plaidoyer en faveur des réponses humanitaires vertes ».

V. DÉSENGORGER LES PRÉFECTURES

15. Fixer le principe selon lequel la procédure d'instruction des visas par les préfectures ne dépasse pas trois mois. Renforcer les effectifs affectés au traitement des demandes de titres de séjour.
16. Garantir une actualisation régulière des sites Internet des préfectures afin que l'information sur les différentes demandes, les délais de traitement, les pièces demandées et les critères d'éligibilité soit claires et à jour. Fournir les préfectures en points de contact téléphoniques, accessibles a minima en anglais.
17. Simplifier la délivrance d'attestations, notamment en cas de prolongation de l'instruction des dossiers.
18. Garantir la persistance de procédures non dématérialisées en préfecture.

VI. RATIONALISER LES PROCÉDURES POUR ATTIRER LES TALENTS INTERNATIONAUX

19. Généraliser à l'ensemble des États membres et pérenniser le système de « Pool de talents de l'UE », mis en place à titre exploratoire en 2023 dans huit pays.
20. Faciliter l'octroi de visas d'études ainsi que leur renouvellement. Faciliter l'octroi d'un titre de séjour aux titulaires d'un diplôme obtenu en France et disposant d'un contrat de travail.
21. Créer un cadre européen de reconnaissance des qualifications et des compétences acquises hors de l'UE, avec une priorité sur le secteur de la santé.
22. Renforcer le système de « Blue Card » européenne en respectant plusieurs critères, dont un traitement simplifié, une accélération des renouvellements et une facilitation de la naturalisation.
23. À terme, lancer un chantier de réformes en vue de titres de séjour unifiés au niveau européen.

VII. SOULAGER LES SECTEURS EN TENSION, LUTTER CONTRE L'EXPLOITATION

24. Établir un mécanisme de « pare-feu » entre les juridictions du travail et les organes chargés de la mise en oeuvre de la politique migratoire.
25. Dissocier l'octroi des permis de séjour des décisions des employeurs.
26. Faire passer la durée de validité d'un visa long séjour avec la mention « salarié » pour les personnes ayant signé un CDI de un à trois ans. Faire passer la durée de validité d'une carte de séjour pluriannuelle de quatre à cinq ans.
27. Pérenniser la disposition législative sur les titres de séjour « métiers en tension » en ôtant le pouvoir discrétionnaire d'appréciation des préfectures. Assurer l'effectivité de l'actualisation annuelle de la liste des métiers en tension.
28. Accroître les compétences de l'Autorité européenne du travail (ELA).
29. Créer, à titre expérimental, un visa spécifique de formation des ressortissants des pays tiers.

³¹ Ces mesures sont détaillées et explicitées au [chapitre 5](#).

VIII. RATIONALISER LA « MACHINE À OQTF »

30. Cesser de délivrer automatiquement des OQTF pour refus d'un dossier/ renouvellement de titre de séjour.
31. Recentrer les OQTF sur les étrangers dont la sortie du territoire est prioritaire et que la police aux frontières peut reconduire dans le pays d'origine.
32. Supprimer la possibilité de refus de titre de séjour liée au non-respect d'une OQTF si le manquement résulte de circonstances indépendantes de la volonté de la personne concernée.
33. Prioriser les procédures de départ volontaire : inciter au départ volontaire pour les clandestins en redirigeant les ressources allouées aux OQTF.

IX. CESSER D'INSTRUMENTALISER LA SANTÉ, FAIRE PRIMER

DROITS HUMAINS

34. Fusionner l'AME avec la Protection Universelle Maladie (PUMa), afin de créer une couverture universelle pour celles et ceux qui résident en France.
35. Expérimenter la mise en place un dossier de suivi médical qui inclurait des données personnelles basées sur des identifiants biométriques.

X. PERMETTRE DES VOIES RÉALISTES DE RÉGULARISATION

36. Étendre à trois ans le titre de séjour accordé à un travailleur sans papiers qui travaille dans un « métier sous tension ».
37. Procéder à un plan de régularisation pour les sans-papiers, sur preuve de contrat de travail, pour les parents de mineurs scolarisés, les étudiants et pour toutes celles et ceux qui résident sur le territoire depuis au moins deux ans.
38. Réévaluer le dossier des étrangers qui étaient titulaires d'un titre de séjour avant leur non-renouvellement, sous preuves d'attaches en France (travail, famille).
39. Délivrer un titre de séjour temporaire et renouvelable aux demandeurs d'asile déboutés dont le retour est impossible ou dangereux.
40. Créer au sein des préfectures un guichet unique, dédié au traitement des demandes de délivrance ou de renouvellement de titres de séjour, déposées par des femmes étrangères isolées et sans domicile.

XI. LEX-FRONTEx : VERS UNE AGENCE FÉDÉRALE

DES FRONTIÈRES

41. Renforcer les missions de recherche et de sauvetage (SAR) de l'UE et veiller à ce que ces opérations atténuent ou éliminent les risques liés aux voies d'accès irrégulières.
42. Partager régulièrement des rapports sur ces opérations avec les membres du Parlement européen et des parlements nationaux.
43. Renforcer le mécanisme de surveillance des droits fondamentaux dans le cadre des plans opérationnels de l'Agence, enquêter systématiquement sur les allégations de violation des droits humains et adopter une politique de tolérance zéro à l'égard du personnel impliqué dans des violations des droits fondamentaux.

XII. LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ÊTRE HUMAINS,

« GRANDE CAUSE EUROPÉENNE »

44. Mettre en place, au niveau européen, une stratégie globale donnant la priorité à l'évaluation des besoins individuels plutôt qu'aux intérêts des services policiers.

45. Améliorer la réponse pénale aux infractions facilitées par la technologie.

XIII. UNE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE RÉFLÉCHIE

46. Fusionner le contrat d'intégration républicaine et le contrat d'engagement à respecter les principes de la République.
47. Rétablir au niveau B1 le niveau de français nécessaire pour obtenir la naturalisation, au lieu du niveau B2 comme aujourd'hui.

XIV. POUR UNE VÉRITABLE INCLUSION SOCIALE ET

TERRITORIALE

48. Créer un fonds d'intégration locale pour répondre aux besoins croissants des villes et des municipalités.
49. Réunir les acteurs locaux afin de trouver des solutions pour soutenir les logements sociaux décentralisés et les autres infrastructures consacrées aux groupes les plus vulnérables.
50. Expérimenter la mise en place de centres locaux inclusifs, offrant à la fois des services de santé, de formation, d'échanges culturels, d'activités bénévoles, de formation linguistique, de formation continue et de requalifications.

XV. FACILITER L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

51. Renforcer l'investissement pour l'apprentissage de la langue française.
52. Renforcer les contrôles des organismes chargés de la formation en français des étrangers en vertu d'un accord ou d'une convention avec l'État.
53. Veiller à ce que tous les mineurs soient accompagnés et puissent s'inscrire à l'école.
54. Favoriser l'apprentissage des langues d'autres grandes régions du monde comme langues optionnelles.

XVI. SANCTUARISER LE DROIT AU REGROUPEMENT FAMILIAL

55. Permettre aux réfugiés et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire de bénéficier partout du même droit d'être réunis avec leur famille en vertu de la directive sur le regroupement familial (2003/86/CE).
56. Accorder et renforcer les droits au regroupement familial pour toutes les personnes travailleuses en améliorant la mise en œuvre de la directive.

XVII. PERMETTRE UNE INTÉGRATION POLITIQUE

ET CITOYENNE RÉUSSIE

57. Accorder aux personnes disposant d'un titre de séjour permanent le droit de vote aux élections municipales, régionales et européennes.
58. Faciliter l'accès à la nationalité par le droit du sol pour les enfants d'immigrés qui ont grandi en France.

XVIII. UN « NEW DEAL » POUR LA MANCHE

Mesures avancées par Volt France et Volt Royaume-Uni

Au niveau bilatéral et européen

59. Réouvrir l'intégralité des accords existants, dont ceux du Touquet, dans le cadre de conseils des ministres conjoints. Négocier un traité migratoire exhaustif entre Royaume-Uni et Union européenne.

- 60. Conclure un protocole d'accord selon lequel dans le doute sur la localisation d'un small boat en péril, toute force l'ayant identifié en premier doit intervenir.
- 61. Accorder un passage direct aux demandeurs d'asile vers le Royaume-Uni.
- 62. Mettre en place des unités conjointes de patrouille et de surveillance franco-britanniques, en donnant compétence aux forces de l'ordre britanniques de patrouiller sur le territoire français.

Au niveau français

- 63. Nommer un préfet à l'immigration.
- 64. Expérimenter la création de lieux de refuge en dur sur la côte française.
- 65. Mieux surveiller les chaînes d'approvisionnement en matériaux permettant de construire des small boats.
- 66. Accorder un soin particulier aux populations vulnérables, dont les femmes, en lien avec les associations présentes sur le terrain.

Au niveau du Royaume-Uni

- 67. Développer une politique plus efficace de visas humanitaires.
- 68. Lancer un grand débat public sur les besoins du pays en matière d'immigration.
- 69. Réaffirmer l'attachement inébranlable du Royaume-Uni à la Cour européenne des Droits de l'Homme.

XIX. JUGULER LA CRISE MAHORAISE

- 70. Refuser toute nouvelle restriction du droit du sol à Mayotte.
- 71. Renforcer les moyens de surveillance autour de l'île dans la lignée du plan annoncé en 2024, tout en veillant au respect des droits humains.
- 72. Relocaliser les demandeurs d'asile en Métropole pour soulager Mayotte.
- 73. Élaborer une stratégie d'action à l'échelle européenne afin de régler définitivement le contentieux avec les Comores et accélérer le retour des Comoriens en situation irrégulière.

XX. RENFORCER L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

- 74. Refuser tout accord avec des pays tiers ayant pour objectif d'externaliser la gestion des migrations, et risquant de compromettre gravement l'intégrité physique et morale des personnes réfugiées et leurs droits fondamentaux. Découpler les accords relatifs à la gestion des migrations des autres accords et partenariats conclus avec des pays tiers.
- 75. À long-terme, combiner et transférer l'ensemble des efforts d'aide au développement à l'Union européenne, dont la politique de développement est au cœur des politiques extérieures.
- 76. Concevoir et promouvoir un « consensus de Strasbourg » en matière de développement, incluant un volet substantiel dédié à la coopération scientifique et éducative. Ce nouveau consensus sera notamment basé notamment sur une renégociation de la dette des pays les moins avancés dans le cadre du Club de Paris, la suspension automatique du remboursement des emprunts en cas de catastrophe naturelle de grande ampleur, la refonte de la gouvernance des institutions internationales associant davantage la société civile, et des conditionnalités renforcées.

CONCLUSIONS

Les développements du présent Livre blanc offrent des pistes pour éviter les pires scénarios dessinés dans son introduction. L'Europe de 2050 que Volt appelle de ses vœux est toujours possible. Cette Europe est un continent à la fois accueillant, humain et pragmatique, confiant dans ses valeurs, acceptant son histoire, conscient du besoin de son économie, réaliste sur les phénomènes globaux échappant à sa maîtrise, lucide sur le besoin de traiter des défis continentaux par des réponses continentales. Une Europe désireuse d'accueillir et d'intégrer les étrangers dans sa société, sa main-d'œuvre, sa vie démocratique, à travers un chemin facilité vers la pleine citoyenneté et le travail.

L'immigration est un phénomène banal dans l'histoire de l'humanité. Notre richesse d'aujourd'hui – économique, mais aussi politique, culturelle et morale – a été construite par des gouvernements ayant ouvert leurs frontières et leurs sociétés pour que des personnes venues d'ailleurs puissent vivre, travailler et souvent s'installer ici en Europe. Nos villes et villages sont peuplés d'histoires d'intégration à succès, peu vendeuses médiatiquement mais pourtant authentiques. La question reste de savoir si nos gouvernements ont tiré les leçons des efforts passés et réalisent que les migrations ne seront un succès que si elles sont contrôlées au niveau européen et soutenues par des politiques d'intégration. Nous nous sommes efforcés dans le présent document de suggérer des réformes, propositions politiques conciliant réalisme sur le constat, pragmatisme sur les solutions à notre portée, ambition sur la dimension européenne de nombre d'entre elles. Elle ne sont pas un programme électoral, pas plus que ne l'est ce Livre blanc, mais constituent un point de départ pour un débat nourri et éclairé sur cet enjeu.

L'immigration est un enjeu de politique publique, mais également – et naturellement – un enjeu politique, qu'il serait vain de minimiser ou d'écarter. En France comme en Europe, l'immigration constitue le point de cristallisation de frustrations liées aux inégalités économico-sociales, à la peur du déclassement et de la régression, à une incertitude croissante sur notre avenir. Cet enjeu a été capté par les forces populistes et nationalistes, le plus souvent d'extrême-droite, qui axent leur discours et leur communication sur la peur de l'autre et le danger qu'il représente.

Les tentatives des partis plus modérés de reprendre ce discours et de combattre l'extrémisme par la surenchère, tout en faisant l'économie d'une réflexion approfondie, se sont le plus souvent soldées par des échecs. Mais on l'a également vu, nier le besoin de débattre de l'immigration et des politiques migratoires laisse un « espace d'expression » considérable à des forces politiques qui ne rechignent pas à l'utiliser, voire à l'instrumentaliser.

En France, il reviendra aux forces politiques démocratiques, modérées, progressistes, de relever le défi d'un narratif structuré sur les migrations : à la fois en combattant la désinformation liée au phénomène migratoire, son ampleur et ses conséquences, en reconnaissant l'importance de cet enjeu et en concevant des politiques efficaces et humaines pour y répondre, mais également en comprenant mieux en quoi et pourquoi l'immigration est devenue le point d'ancrage de tensions sociétales dont elle n'est pourtant pas le point d'origine.

Nous pouvons faire de l’immigration une réussite pour toutes et tous, en France et en Europe. Tout commence par une réappropriation du récit, en insistant sur la richesse apportée par l’immigration, sa nécessité pour nos économies, sa permanence à travers l’histoire, et en traitant les questions et problématiques qu’elles induisent, et dont les personnes immigrées sont très souvent les premières victimes. Il restera ensuite à l’Europe, que nous espérons devenir une entité fédérale, démocratique et transparente, d’examiner nos politiques d’intégration avec un regard pragmatique et humaniste, de travailler au local comme au continental, et de s’unir contre la tentation de la « réaction », en bâtissant les politiques migratoires de demain sans transiger sur nos valeurs.

REMERCIEMENTS

Le présent Livre blanc est le résultat d’un travail collectif initié par Sven Franck, ancien co-président et chef de file de Volt France aux élections européennes de 2024. Sa finalisation dans sa forme actuelle a été coordonnée par Godfried Akuesson et Charles Nonne, Bill Lanyon, Perrine Richard, Jean-Paul Beconne et Paul Harrassowitz Milburn.

Les auteur-ice-s de ce Livre blanc remercient Giorgio Clarotti, Daphé Le Dunf, Robin Fontaine et Jean-Luc Perron pour leurs remarques et conseils lors des premiers travaux. Nos remerciements vont également à Johanna Schrödl, Ezgi Kuran, Siosi Tameifuna et à Marta Garcia Diaz, policy shapers de Volt Europa, pour leurs très précieux commentaires, ainsi qu’aux équipes de Volt Royaume-Uni, Volt Pays-Bas et Volt Hongrie pour avoir contribué à la relecture et au renforcement des développements spécifiques à leurs pays.

Merci enfin à Anna Strolenberg et à Sophie in ‘t Veld, actuelle et ancienne eurodéputées de Volt au Parlement européen, pour leur soutien sans faille et leurs suggestions et corrections avisées.

Ce Livre blanc a été soumis à la réflexion et à la discussion des membres de Volt France. Les opinions, analyses et propositions exprimées dans le présent document sont celles de ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions officielles de Volt.



ÉGALITÉ SOCIALE



ÉQUILIBRE GLOBAL

Retraite du bureau de Volt France janvier 2025



SOURCES

CHAPITRE 1

- (en) Our World in Data – *Migrants* ([lien](#))
- (en) Our World in Data – *La plupart des migrants dans des pays à hauts revenus sont en situation régulière*, Simon van Teutem, 4 novembre 2024 ([lien](#))
- (en) Our World in Data – *Sans immigration, la population des pays à hauts revenus diminuerait*, Simon van Teutem, 29 octobre 2024 ([lien](#))
- (en) Our World in Data – *Les Britanniques voient l'immigration comme un sujet d'inquiétude majeur pour le pays, mais pas dans leur vie*, Simon van Teutem, 8 novembre 2024 ([lien](#))
- (en) macrotrends – *Taux de fécondité total 1950-2100 dans le monde* ([lien](#))
- (en) Our World in Data – *Population, 1950-2100* ([lien](#))
- (en) Our World in Data – *Population des jeunes, des personnes en âge de travailler et des personnes âgées, Europe (ONU)* ([lien](#))
- (en) Center for Global Development – *L'Afrique peut-elle aider l'Europe à éviter la crise du vieillissement qui la guette ?* Charles Kenny et George Yang, juin 2021 ([lien](#))
- FranceInfo – *Ce qu'il faut savoir sur le CDI seniors*, Fanny Guinochet, 13 mars 2023 ([lien](#))
- (en) Eurostat – *Taux d'emploi par sexe, âge et pays de naissance*, 12 décembre 2024 ([lien](#))
- (de) Bertelsmann Stiftung – *En 2023, il manquera environ 384 000 places de crèche en Allemagne*, Anette Stein et al., 20 octobre 2022 ([lien](#))
- (de) Süddeutsche Zeitung – *« Nous avons besoin de 400 000 immigrants par an », Alexander Hagelüken*, 24 août 2021 ([lien](#))
- (en) The Guardian – *Appel allemand pour que l'anglais devienne la deuxième langue officielle*, Philip Oltermann, 10 février 2023 ([lien](#))
- (de) Institut für Arbeitsmarkt- und Berufsforschung – *L'évolution démographique entraîne une forte diminution de l'offre de main-d'œuvre*, Johanna Fuchs et al., 2021 ([lien](#))
- (it) Altretalia – *L'immigration italienne en France. Un phénomène sans fin*. Emanuele Toscano, 1er janvier 2011 ([lien](#))
- Office Français de l'Immigration et de l'Intégration – *Notre histoire* ([lien](#))
- Chemins de Mémoire, Ministère des Armées – *1962, l'exode des Français d'Algérie*, Jean-Jacques Jordi, printemps 2022 ([lien](#))
- Musée de l'histoire de l'immigration – *Depuis quand la France est-elle une terre d'immigration ?* Mustapha Harzoune, 2022 ([lien](#))
- Regards croisés sur l'économie – *Une histoire du modèle français d'immigration*, Gérard Noiriél, 21 novembre 2010 ([lien](#))
- Insee – *Histoire des migrations et diversité des origines géographiques des immigrés*, 30 mars 2023 ([lien](#))
- Centre Interdisciplinaire de Recherche sur la Culture des Échanges (CIRCE), Université Paris III - Sorbonne Nouvelle – *Base de données BnF, Italiens* ([lien](#))
- Le Mouvement Social – *L'immigration algérienne post-indépendance : l'enracinement à l'épreuve de l'exclusion*, Muriel Cohen, 28 avril 2017 ([lien](#))
- Matériaux pour l'histoire de notre temps – *De l'Algérie à la France. Les conditions de départ et d'accueil des rapatriés, pieds-noirs et harkis en 1962*, Abderahmen Moumen, 1er décembre 2011 ([lien](#))
- Musée de l'histoire de l'immigration – *Immigration algérienne en France*, Peggy Derder, octobre 2012 ([lien](#))
- Le Monde diplomatique – *Le fantôme de la guerre d'Espagne*, Geneviève Dreyfus-Armand, mai 2017 ([lien](#))
- (en) Rfi – *Le long et difficile chemin du Portugal vers la France*, Tony Cross, 13 décembre 2018 ([lien](#))
- (en) Access to Rights and Civil Dialogue for all – *Rapport sur la communauté portugaise en France*, décembre 2011 ([lien](#))
- (en) Christian Science Monitor – *Pourquoi la France est une seconde patrie pour les Polonais*, Edward Girardet, 26 décembre 1980 ([lien](#))
- (en) Bibliothèque nationale de Médecine – *Les migrants d'Afrique subsaharienne en France : quelques éléments pour la présente discussion*, Didier Fassin, août 1986 ([lien](#))
- Musée de l'histoire de l'immigration – *Enregistrer et identifier les étrangers en France, 1880-1940*, Ilsen About ([lien](#))
- Groupe de recherche Achac – *Immigration des suds*, 2022 ([lien](#))
- Lumni – *1860-1910 : un pays d'immigrants dans un continent d'émigrants*, 7 novembre 2012 ([lien](#))
- Économie politique des migrations – *Une histoire du modèle français d'immigration*, Gérard Noiriél, 21 novembre 2010 ([lien](#))
- Cahiers de la Méditerranée – *Antiracisme, décolonisation de l'Algérie et immigration algérienne en France*, Guy Pervillé, 2000 ([lien](#))
- The Cambridge Survey of World Migration – *Italians and Poles in France*, Gérard Noiriél, 1995 ([lien](#))
- Presses de Sciences Po – *La dictature de Salazar face à l'émigration*, Victor Pereira, 15 octobre 2012 ([lien](#))
- Migrations Société – *Le « modèle républicain » et ses Autres : construction et évolution des catégories de l'altérité en France*, Jocelyne Streiff-Fénart, traduit par Françoise Gardes, 1er décembre 2016 ([lien](#))
- Fondation Robert Schuman – *Les modèles d'intégration en Europe*, Sabine Choquet, 30 octobre 2017 ([lien](#))
- (en) Eurostat – *Les citoyens des pays tiers constituent 5,3 % de la population de l'UE*, 30 mars 2022 ([lien](#))
- La Cimade – *La France est-elle dépassée par des « flux d'immigration irrégulière » ?* ([lien](#))
- Vie publique – *Lutte contre l'immigration irrégulière : le bilan de la Cour des comptes*, 8 janvier 2024 ([lien](#))
- Portail sur les données migratoires – *Migration irrégulière*, 20 mai 2022 ([lien](#))
- Centre d'observation de la société – *Combien de sans-papiers en France ?* 28 novembre 2024 ([lien](#))
- Dauphine Éclairages – *Immigration et activité criminelle : résultats empiriques et éclairages théoriques de l'approche économique*, Marion Mercier, 14 mai 2024 ([lien](#))
- Euractiv – *Immigration et délinquance : des chiffres souvent détournés qui entretiennent les stéréotypes*, 8 mai 2024 ([lien](#))
- CEPIL – *Pourquoi le lien entre immigration et délinquance est une illusion*, Arnaud Philippe et Jérôme Valette, 22 mai 2023 ([lien](#))
- Musée de l'histoire de l'immigration – *Comment expliquer le surchômage des étrangers ?* Mustapha Harzoune, 2022 ([lien](#))
- BSI Economics, *Immigration économique, quels effets sur le marché du travail ?*, Sara Signorelli, 18 septembre 2023 ([lien](#))
- Observatoire des inégalités – *Les immigrés et leurs descendants, surexposés au chômage*, 25 avril 2023 ([lien](#))
- Skema Business School – *Les immigrés prennent-ils vraiment le travail des Français (et des Américains) ?* Jonathan Fellous et Rodolphe Desbordes, 4 décembre 2024 ([lien](#))
- Migrations Société – *Immigration et terrorisme : « corrélation magique » et instrumentalisation politique*, Vincent Geisser, 2 décembre 2020 ([lien](#))
- FranceInfo – *Existe-t-il un « lien entre immigration et terrorisme », comme l'affirment certains politiques de droite et d'extrême droite ?* Louis San et Julien Nguyen Dang, 5 mai 2021 ([lien](#))
- Musée de l'histoire de l'immigration – *Quel est le poids de l'immigration sur les prestations sociales ?* Mustapha Harzoune, 2022 ([lien](#))
- Le Monde – *OQTF : comprendre le débat sur les mesures d'éloignement des étrangers sans papiers en France*, Romain Geoffroy et Iris Derøux, 4 octobre 2024 ([lien](#))
- Libération – *Les étrangers visés par des OQTF ont-ils forcément été condamnés ou jugés dangereux ?* Elsa de La Roche Saint-André, 2 octobre 2024 ([lien](#))
- La Cimade – *Que révèle le faible taux d'exécution des mesures d'expulsion ?* ([lien](#))
- (en) Eurostat – *Third country nationals ordered to leave – annual data*, 23 mai 2025 ([lien](#))
- Le Monde – *Bruno Retailleau cible les associations d'aide aux migrants*, Julia Pascual, 3 octobre 2024 ([lien](#))
- Service-Public.fr – *Qu'est-ce que l'aide médicale de l'État (AME) ?* 1er avril 2024 ([lien](#))
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) – *Les dépenses de santé en 2022 – Résultats des comptes de la santé*, 20 septembre 2023 ([lien](#))
- Revue européenne des migrations internationales – *Impact de la migration sur la croissance économique dans les pays de l'OCDE*, Leila Ben Ltaïef, 1er janvier 2021 ([lien](#))
- Dares – *La France vit-elle une "Grande démission" ?* Adrien Lagouge, 11 octobre 2022 ([lien](#))
- Secours Catholique – *Personnes sans papiers : Pourquoi régulariser ?* ([lien](#))
- Gisti, Plein droit – *Un rapport accusateur : « Racisme et police en France »*, juillet 1993 ([lien](#))
- (en) rfi – *Une loi visant à lutter contre le terrorisme a-t-elle donné à la police française trop de latitude pour tirer ?* Alison Hird, 30 juin 2023 ([lien](#))
- Défenseur des droits – *Lutter contre les contrôles d'identité discriminatoires*, 1er février 2024 ([lien](#))
- (en) Euronews – *Police française : Pourquoi leurs mesures de protestation sont si controversées*, Lily Radziemski, 28 mai 2023 ([lien](#))
- (en) Open Society Justice Initiative – *Le public français perçoit un profilage ethnique dans les contrôles de police*, 8 mai 2014 ([lien](#))
- Centre d'observation de la société – *Les actes à caractère raciste progressent depuis 2017*, 9 août 2023 ([lien](#))
- Centre d'observation de la société – *Près d'une personne sur cinq déclare avoir été discriminée au cours des cinq dernières années*, 12 juin 2023 ([lien](#))
- Centre d'observation de la société – *De moins en moins de Français estiment que les immigrés sont trop nombreux*, 1er février 2025 ([lien](#))
- Centre d'observation de la société – *Les Français se disent de moins en moins racistes*, 8 juillet 2024 ([lien](#))
- Centre d'observation de la société – *Près d'une personne sur cinq déclare avoir été discriminée au cours des cinq dernières années*, 12 juin 2023 ([lien](#))
- Commission européenne – *Rapport sur les discriminations en France : édition 2023*, 28 novembre 2023 ([lien](#))
- (en) Eurostat – *Citoyens de l'UE vivant dans un autre État membre*, 16 novembre 2022 ([lien](#))
- (en) Commission européenne – *Statistiques sur la migration vers l'Europe*, 5 novembre 2024 ([lien](#))
- INSEE – *L'essentiel sur... les immigrés et les étrangers*, 29 août 2024 ([lien](#))
- (en) Statista – *Nombre total de réfugiés en France de 2007 à 2023*, 7 janvier 2025 ([lien](#))
- (en) Economics and Econometrics Research Institute – *Effets sociaux, économiques et fiscaux à long terme de l'immigration dans l'UE : Le rôle de la politique d'intégration*, par A. Kancs et al, EERI, août 2016 ([lien](#))
- (en) UNHCR – *Situation des réfugiés en Ukraine*, 16 janvier 2025 ([lien](#))

- (en) The Guardian – *L'UE signe un accord d'un milliard d'euros avec la Tunisie pour aider à endiguer l'immigration clandestine*, Lisa O'Carroll, 16 juillet 2023 ([lien](#))
- (en) Eurostat – *Statistiques sur les migrations et les populations migrantes*, 14 janvier 2025 ([lien](#))
- (en) French Politics and Society – *La Révolution française et l'invention de la citoyenneté*, William Rogers Brubaker, 1989 ([lien](#))
- (en) Africa Europe Foundation, Mo Ibrahim Foundation – *Afrique et Europe : faits et chiffres sur les migrations africaines*, 2022 ([lien](#))
- (en) CEPR – *Immigration et macroéconomie : Quelques nouvelles données empiriques*, Ørjan Robstad et Francesco Furlanetto, 10 décembre 2016 ([lien](#))
- CNRS Le Journal – *De l'effet bénéfique des migrations sur l'économie*, Saman Musacchio, 20 juin 2018 ([lien](#))
- (en) Commission européenne – *Migrations irrégulières et retours*, 21 mars 2024 ([lien](#))
- Public Sénat – *Contrôles au faciès : récépissé, caméras-piétons, formation des forces de l'ordre... Quelles solutions ?* Simon Barbarit, 29 septembre 2023 ([lien](#))
- Le Monde – *Le Défenseur des droits dénonce les contrôles « au faciès »*, Jean-Baptiste Jacquin et Julia Pascual, 20 janvier 2017 ([lien](#))
- (en) Eurostat – *Demandes d'asile - statistiques mensuelles*, 5 décembre 2024 ([lien](#))
- Le Monde – *Travail des immigrés, l'hypocrisie française*, Marjorie Cessac, 13 février 2022 ([lien](#))
- Défenseur des droits – *Discriminations et origines : l'urgence d'agir*, 22 juin 2020 ([lien](#))
- (en) National Library of Medicine – *Contrôle ou sauvetage en mer ? Objectifs et limites des technologies de surveillance des frontières en Méditerranée*, Maria Gabrielsen Jumbert, 2018 ([lien](#))
- (en) UNHCR – *Pas de fin en vue : Les réfugiés et les migrants qui se déplacent irrégulièrement vers l'Afrique du Nord et l'Europe sont confrontés à des horreurs indicibles le long des routes méditerranéennes*, 2022 ([lien](#))
- (en) European Council on Foreign Relations – *Pourquoi l'UE devrait s'intéresser au pari migratoire de l'Italie et de l'Albanie*, Arturo Varvelli et Angela Ziccardi, 9 janvier 2025 ([lien](#))
- (en) Lighthouse Reports – *La machine à expulser de la Turquie financée par l'UE*, May Bulman et al., 11 octobre 2024 ([lien](#))
- Le Monde – *A Mayotte, Emmanuel Macron cible l'immigration clandestine*, Claire Gatinois, 20 décembre 2024 ([lien](#))
- Le Monde – *Cyclone Chido à Mayotte : comment le sujet migratoire revient en force*, Julia Pascal, 18 décembre 2024 ([lien](#))

CHAPITRE 2

- (en) Balkan Insight – *Le pacte européen sur*

- l'immigration et l'asile violera des droits fondamentaux, avertissent les ONG*, Spyridoula Grammatikou, 11 juin 2024 ([lien](#))
- France Stratégie – *Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ?* Pierre-Yves Cusset et al., 1er mars 2015 ([lien](#))
- (en) Financial Times – *L'anglosphère a un avantage en matière d'immigration*, John Burn-Murdoch, 26 avril 2024 ([lien](#))
- Christophe Jarousseau – *Dans les âmes et les urnes, Dix ans à la rencontre de la France qui vote RN*, Les Arènes, 2025 ([lien](#))
- (en) National Library of Medicine – *Baisse du taux de natalité dans les pays développés : Une refonte radicale des politiques s'impose*, Geeta Nargund, 2009 ([lien](#))
- INSEE – *Immigrés et descendants d'immigrés : Édition 2023*, 30 mars 2023 ([lien](#))
- Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles – *Discrimination à l'embauche, de quoi parle-t-on ?* 15 avril 2016 ([lien](#))
- Défenseur des droits – *Baromètre sur la perception des discriminations dans l'emploi*, 8 décembre 2022 ([lien](#))
- TV5Monde – *Augmentation des frais universitaires en France : le nombre d'étudiants étrangers en hausse*, 29 août 2019 ([lien](#))
- Portail Welcome to France – *Recruter un salarié étranger : coût pour l'employeur*, République française, 1er janvier 2024 ([lien](#))
- (en) The New York Times – *La France a désespérément besoin de travailleurs, mais les mesures prises pourraient susciter la colère de la gauche et de la droite*, Liz Alderman, 23 décembre 2022 ([lien](#))

CHAPITRE 3

- (en) European Council on Foreign Relations – *Une route qui ne mène nulle part : Pourquoi l'externalisation des frontières en Europe est une impasse*, Lorena Stella Martini et Tarek Megerisi, 14 décembre 2023 ([lien](#))
- Cour des Comptes – *La politique de lutte contre l'immigration irrégulière*, 4 janvier 2024 ([lien](#))
- Capital – *Non, des hordes de migrants climatiques ne vont pas déferler sur l'Europe !* Amélie Charnay, 12 mars 2024 ([lien](#))
- (en) Euronews – *Le changement climatique entraînera-t-il vraiment une augmentation de l'immigration ? Voici ce que pensent les experts*, Ian Smith et Lottie Limb, 25 juin 2024 ([lien](#))
- Défenseur des droits – *L'Administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) : une dématérialisation à l'origine d'atteintes massives aux droits des usagers*, 2024 ([lien](#))
- Le Monde – *Loi « immigration » : la laborieuse mise en place des régularisations « métiers en tension »*, Anjara Andriambelo et Julia Pascual, 3 juin 2024 ([lien](#))
- Village de la justice – *Le contentieux des OQTF : l'absurde engorgement des tribunaux*

- administratifs*, Léonard Balme Leygues, 11 janvier 2024 ([lien](#))
- Sénat – *Rapport d'information au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale sur la question migratoire*, François-Noël Buffet, 10 mai 2022 ([lien](#))
- La Cimade – *Centre et locaux de rétention administrative, Rapport national et local 2021*, août 2022 ([lien](#))
- Assemblée nationale – *Avis présenté au nom de la Commission des Affaires étrangères sur le projet de loi de finances pour 2022, Tome VII, Immigration, Asile et Intégration*, Pierre-Henri Dumont, 8 octobre 2021 ([lien](#))
- Rapport au Premier ministre sur la refondation des politiques d'intégration – *La Grande Nation pour une société inclusive*, Thierry Tuot, 11 février 2013 ([lien](#))
- France Stratégie – *Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration*, Daniel Agacinski et al., mars 2015 ([lien](#))
- Le Monde – « Enseigner l'arabe pourrait être un vecteur d'intégration », Mohamed Salah Ben Ammar, 7 janvier 2025 ([lien](#))
- France Inter – *France-Angleterre : le naufrage migratoire*, Cécile Bidault, 8 décembre 2024 ([lien](#))
- Insee – *Les revenus et le patrimoine des ménages, Édition 2024*, 17 octobre 2024 ([lien](#))
- (en) The Guardian – *Plus de 150 000 personnes sont arrivées au Royaume-Uni à bord de petites embarcations au cours des sept dernières années*, Rowena Mason, 27 décembre 2024 ([lien](#))
- Amnesty International – *Combien de morts faudra-t-il dans la Manche avant que les États français et britannique ne prennent leurs responsabilités ?* Anne Savinel-Barras et al., 21 novembre 2024 ([lien](#))
- RTL – *Détroit du Pas-de-Calais : 107 migrants secourus à Noël alors qu'ils tentaient de traverser la Manche*, Ismaël Renard-Azouzi, 26 décembre 2024 ([lien](#))
- (en) House of Commons Library – *Immigration clandestine : Chronologie et aperçu de la coopération franco-britannique*, Melanie Gower, 6 décembre 2024 ([lien](#))
- (en) Alarmphone – *Les conséquences mortelles du nouvel accord « Stop the Boats »*, 28 janvier 2024 ([lien](#))
- Infomigrants – *Nord de la France : des maires du littoral veulent entamer « un bras de fer » avec le Royaume-Uni*, Louis Chahuneau, 20 novembre 2024 ([lien](#))
- On the Border – *Rapport d'enquête auprès des personnes bloquées aux portes du Royaume-Uni*, Marta Lotto, septembre 2021 ([lien](#))
- Ministère de l'Intérieur – *Réunion des États membres du « groupe de Calais »*, 10 décembre 2024 ([lien](#))
- Le Monde – *Les traversées de la Manche de plus en plus mortelles pour les migrants, qui*

- périssent noyés ou asphyxiés dans des canots surchargés*, Julia Pascual, 19 août 2024 ([lien](#))
- (en) IZA Institute of Labor Economics – *Le cycle de vie de l'émigration : Comment le développement façonne l'émigration des pays pauvres*, par Michael A. Clemens, 24 août 2020 ([lien](#))
- (en) GPE – *Plaidoyer en faveur de l'aide au développement à l'éducation*, Charles Tapp, 24 mars 2016 ([lien](#))
- (en) Objectifs de développement durable (ODD) – *Objectif 4 : Éducation de qualité* ([lien](#))
- (en) UNU Wider – *Qu'est-ce qui marche ? - Les leçons de l'aide à l'éducation*, mars 2013 ([lien](#))
- (en) Al Jazeera – *Canicule et sécheresse : les agriculteurs tunisiens luttent pour leur survie*, Simon Speakman Cordall, 26 juillet 2023 ([lien](#))
- (en) African Business – *Repenser la dette africaine et l'exploitation des ressources naturelles*, Michael Danquah et al., 27 mars 2023 ([lien](#))
- (en) PNAS – *L'avenir de la niche climatique humaine*, Chi Xu et al., 4 mai 2020 ([lien](#))
- (en) Earth.org – *La déforestation en Afrique : Causes, effets et solutions*, Martina Iginì, 24 mars 2022 ([lien](#))

CHAPITRE 4

- (en) Office for National Statistics – *Migrations internationales à long terme, provisoire : année se terminant en juin 2023*, 23 novembre 2023 ([lien](#))
- (de) Institut für Arbeitsmarkt- und Berufsforschung – *Seule une immigration annuelle nette de 400 000 personnes permet de maintenir l'offre de main-d'œuvre à niveau constant à terme*, 23 novembre 2021 ([lien](#))
- (de) Planet Schule – *Travailleurs invités à l'Ouest – Le miracle économique*, Ulla Rehbein, 1 janvier 2011 ([lien](#))
- (de) Bundeszentrale für politische Bildung – *Fuite vers la crise – Un retour sur la « crise des réfugiés »*, Julian Lehman, 18 décembre 2015 ([lien](#))
- (en) Politico – *Cinq ans après les trois petits mots d'Angela Merkel « Wir schaffen das ! »*, Matthew Karnitschnig, 31 août 2020 ([lien](#))
- (de) Spiegel – *Le deuxième miracle économique allemand*, Henrik Müller, 27 décembre 2015 ([lien](#))
- (de) Die Zeit – « Quiconque travaille, aide », Vanessa Vu et Philip Faigle, 27 juillet 2023 ([lien](#))
- (en) Statistisches Bundesamt – *70 000 professionnels hautement qualifiés titulaires de la Blue Card travaillaient en Allemagne fin 2021*, 14 avril 2022 ([lien](#))
- (de) Institut für Arbeitsmarkt- und Berufsforschung – *L'emploi et les salaires des réfugiés augmentent considérablement*, Herbert Brücker et al., juillet 2023 ([lien](#))
- (en) Revue Européenne des Migrations Internationales – *L'axe Est-Sud : légitimer*

- la « solution hongroise à la migration », Annastiina Kallius, 2017 ([lien](#))
- (en) Journal of European Integration – Politique d’asile : les « crises » de l’UE et l’échec imminent du régime politique, Florian Trauner, 24 mars 2016 ([lien](#))
- (en) Hungary Today – Le gouvernement a consacré 5,5 % du PIB à l’aide aux familles, 14 février 2023 ([lien](#))
- (hu) Telex – Moins d’enfants nés en 2024 que jamais auparavant, Orsolya Kaiser, 31 janvier 2025 ([lien](#))
- (en) illiberalism Studies Program – La famille d’abord : Politique sociale d’exclusion dans la Hongrie d’Orbán, Aaron Irion, 31 mars 2022 ([lien](#))
- (en) Reporting Democracy – La ligne dure de la Hongrie en matière d’immigration s’est assouplie pour certains, Edit Inotai, 19 décembre 2019 ([lien](#))
- (en) Telex – Ils viennent en Hongrie pour travailler, mais découvrent que la vie n’est pas rose ici non plus, Vilmos Weiler, 28 septembre 2022 ([lien](#))
- (en) Daily News Hungary – Le Premier ministre Orbán veut-il installer 300 000 migrants en Hongrie ? John Woods, 19 mars 2023 ([lien](#))
- (en) Migrant Integration Policy Index – Indice d’intégration des migrants 2020, Hongrie ([lien](#))
- (hu) Telex – La liste est publiée, un élément : les travailleurs invités des Philippines peuvent encore venir, Zsolt Sarkadi, 9 janvier 2025 ([lien](#))
- (en) Commission européenne, Site européen sur l’intégration – Hongrie : Modifications législatives concernant l’emploi de travailleurs étrangers, Boglárka Buda, 10 janvier 2025 ([lien](#))
- (en) The Migration Observatory, Migration nette au Royaume-Uni, 2 décembre 2022 ([lien](#))
- (en) House of Commons Library – Statistiques migratoires, 2 décembre 2024 ([lien](#))
- (en) Euractiv – Le Brexit a entraîné une baisse de 330 000 personnes de la main-d’œuvre britannique, selon une nouvelle étude, Benjamin Fox, 18 janvier 2023 ([lien](#))
- (en) NDLA – Immigration et multiculturalisme au Royaume-Uni, Lars Aunaas et Tone Hesjedal, 22 octobre 2022 ([lien](#))
- (en) LSE – L’étreinte coloniale de l’Europe et la nostalgie de l’empire du Brexit sont les deux faces d’une même pièce, Nadine El-Enany, 29 avril 2020 ([lien](#))
- (en) The Irish Times – Pourquoi l’immigration a joué un rôle clé dans le vote sur le Brexit, Matthew Goodwin, 15 mai 2017 ([lien](#))
- (en) Population, Space and Place – « Où allons-nous aller maintenant ? » Expériences d’hostilité, d’anxiété et de (non-)appartenance des migrants de l’Union européenne pendant le Brexit, Taulant Guma et Rhys Dafydd Jones, 27 septembre 2018 ([lien](#))
- (en) The Migration Observatory – EuroMillions ? Le recensement révèle que l’Angleterre et le

- Pays de Galles comptent moins de citoyens de l’UE que prévu, 2 novembre 2022 ([lien](#))
- (en) BBC – Quel est le plan du Royaume-Uni pour envoyer les demandeurs d’asile au Rwanda ? BBC, 13 juin 2024 ([lien](#))
- (en) The Migration Observatory – Pourquoi l’immigration extracommunautaire vers le Royaume-Uni a-t-elle augmenté ? Madeleine Sumption, 21 novembre 2022 ([lien](#))
- (en) The Independent – Le gouvernement demande aux résidents allemands de conduire des camions même s’ils ne l’ont jamais fait auparavant, Tom Peck, 1er octobre 2021 ([lien](#))
- (en) CEPR – L’impact du Brexit sur l’économie britannique : Examen des données probantes, Jonathan Portes, 7 juillet 2023 ([lien](#))
- (en) Durham University – La dernière politique migratoire du parti travailliste est-elle contre-productive ? Omar Hammoud-Gallego, 20 février 2025 ([lien](#))
- (en) Annales de démographie historique – Migrations vers les Pays-Bas dans la première moitié du 19e siècle : évaluation à partir des recensements d’Utrecht, 1829 et 1839, Jelle Van Lottum, 12 juillet 2010 ([lien](#))
- (de) DfK – Intégration des immigrants en France et aux Pays-Bas, Rosemarie Sackmann, 2001 ([lien](#))
- (en) Familyresearch.org – Émigration et Immigration aux Pays-Bas ([lien](#))
- (en) Statistics Netherlands – Employés nés à l’étranger ; résidents/non-résidents, variables démographiques, 23 décembre 2024 ([lien](#))
- (en) Malmö University – Le recul du multiculturalisme aux Pays-Bas, Une analyse politique post-structurelle, Elina Airiian, 2019 ([lien](#))
- (en) Netzwerk Migration in Europa – Changer les règles alors que le jeu est en cours ; du multiculturalisme à l’assimilation aux Pays-Bas, Han Entzinger, 2006 ([lien](#))
- (en) The Guardian – Le néerlandais par défaut : les Pays-Bas veulent limiter les cours universitaires en anglais, Senay Boztas, 20 juin 2023 ([lien](#))

LES IMAGES

Merci à Volt et Unsplash et ces photographes : Tumur Garifov, Miko Guziuk, Dibakar Roy, Jayy Torres, Dan Tyler et Gennady Zakharin.

CREATIVE COMMONS

LICENSE CC BY-NC-SA 4.0



IL FAUT SAUVER LE MIGRANT INCONNU

Ta voix pour une politique migratoire différente.

Lis nos propositions détaillées sur ce sujet voltfrance.org

Volt

Ne pas jeter sur la voie publique.

Volt



Rejoignez-nous !

voltfrance.org

volteuropa.org

L'AVENIR  MADE IN EUROPE